

SOMMAIRE

Mot du Président, rapport moral et rapport d'activité.....	2
<i>Bernard DUPOU.</i>	
Climatologie 2019 à Blois.....	16
<i>Jean PINSACH</i>	
Deux poids deux mesures pour la liberté d'expression ?.....	20
<i>Jean-Pierre JOLLIVET</i>	
Le confinement.....	21
<i>Jean PINSACH</i>	
Le confinement N°2.....	29
<i>Jean PINSACH</i>	
Chronique ligérienne et printanière d'un confinement privilégié.....	30
<i>Sylvette LESAINT</i>	
En Brenne déconfinée, 18 juin 2020.....	34
<i>Sylvette LESAINT</i>	
Patience... Telle pourrait être la devise de l'ornitho !.....	36
<i>Sylvette LESAINT</i>	
Cygnés et cygneaux citadins.....	37
<i>Sylvette LESAINT</i>	
Confinement, déconfinement, reconfinement, redéconfinement.....	38
<i>Sylvette LESAINT</i>	
Qui sait ?.....	39
<i>Sylvette LESAINT</i>	
Résumé ornithologie 2018 pour le Loir-et-Cher	40
<i>Alain PERTHUIS</i>	
Info ornitho 41.....	46
<i>Henry BORDE et Alain POLLET</i>	
Le Petit Rhinolophe, un chiroptère fidèle à « Bout ».....	58
<i>François BOURDIN</i>	
Ornithologie 2020 à Loir-et-Cher Nature.....	60
<i>Alain POLLET</i>	
Confiné.....	64
<i>Gérard FAUVET.</i>	
Recensement 2020 des papillons diurnes au lieu-dit le Bois Ribault.....	66
<i>Monique et Pierre HERVAT</i>	
Suivi de la population des sternes et autres Laridés sur la Loire.....	68
<i>Jacques VION</i>	
L'atout Castor fiber.....	73
<i>Jean-Pierre JOLLIVET</i>	
Gobemouche noir en forêt domaniale.....	79
<i>Jacques VION</i>	
La linotte mélodieuse.....	83
<i>Gérard FAUVET</i>	
L'avenir des busards gris en ZPS Petite Beauce.....	85
<i>François BOURDIN</i>	
Quelques photographies d'un adhérent de la première heure.....	96
<i>Jacky FREULON</i>	



LE MOT DU PRESIDENT

Le mot du Président a surtout pour but de vous présenter le rapport moral et le rapport d'activité de Loir-et-Cher Nature pour l'année 2020. Vous trouverez dans le bulletin annuel le détail de certaines de ces activités, reflet du travail des bénévoles qui œuvrent au bon fonctionnement de notre association. Que tous en soient aujourd'hui remerciés !

1. RAPPORT MORAL 2020

Enfin, le temps est venu de tourner la page (noire) de cette année 2020 si particulière qui a réduit nos activités collectives, nos rencontres, nos échanges et contacts humains qui nous sont si nécessaires... Toutefois, nous avons eu la grande chance de pouvoir tenir notre assemblée générale, que le hasard nous avait fait organiser le 7 mars 2020. Nous avons fait attention à ne pas nous rapprocher trop, nous ne nous sommes pas serré les mains... Nous n'étions pas vraiment conscients alors de ce qui allait suivre !

Dix jours plus tard, le premier confinement arrivait, avec ses doses d'inquiétudes, de stress, avec une vie sociale tout à coup réduite comme jamais nous l'avions connue ! Et bien sûr, la catastrophe sanitaire et humaine rappelée chaque jour, par des chiffres terribles, dans les médias...

Nous avons dû nous adapter au sein du CA pour continuer à suivre les principaux dossiers en cours, en travaillant, comme beaucoup, par messagerie... La période de juin à octobre, avant le second confinement, a permis de retrouver la nature, des observations, et nos actions sur le terrain des sternes et des busards...

L'année a été active, en matière de dossiers juridiques et d'actions militantes. Dans le pays, de nombreuses affaires juridiques, avec des résultats très encourageants, ont également marqué cette année si particulière. La pandémie et son origine ont amplifié comme jamais les appels à une transition écologique réelle, à des mutations économiques pour le monde de demain, plus respectueux de l'environnement, plus solidaire. Les initiatives dans ce sens sont aujourd'hui innombrables.

Sur le plan des adhésions, l'année a ainsi été très bonne, avec peu de non-renouvellement et encore de nouveaux adhérents (144 adhérents en 2020 ; 131 en 2019). Les montants récoltés ont permis de garder une bonne situation financière avec un faible déficit. Nous maintenons nos actions en toute indépendance. Nos deux jeunes nouveaux administrateurs, élus en mars 2019, ont été très présents et actifs. Nous les en remercions car leur temps de loisirs est limité. Nous espérons qu'ils seront rejoints par d'autres, permettant d'assurer demain le renouvellement des cadres de l'association.

Les dossiers, notamment juridiques, ne manquent pas. Les APN doivent se former sur les questions du droit de l'environnement, pour faire respecter les nombreuses lois qui existent, certaines depuis plusieurs décennies. Les actions dans les tribunaux sont maintenant de plus en plus nombreuses. De jeunes juristes rejoignent les associations nationales (citons par exemple Romain Gosse, à la SNPN) ou se spécialisent dans ce domaine. C'est ainsi que de nombreuses actions ont permis, notamment en 2020, de grandes avancées. Citons par exemple l'interdiction de la chasse à la glu, dans le sud-ouest du pays ou encore, une importante jurisprudence qui fera date en matière d'espèces chassables : Lors du contentieux sur la chasse au courlis cendré (sur saisine de la LPO), le Conseil d'État, qui a annulé l'arrêté du ministère de la Transition écologique, le 17 décembre 2020 (qui autorisait la chasse de 6000 courlis cendrés), a motivé sa décision par une nouvelle jurisprudence sur la chasse et les espèces en danger. Il a décidé en effet, que dans l'application du droit en vigueur, la chasse doit être suspendue si la conservation de l'espèce n'est pas assurée. Le Conseil d'État affirme en effet qu'il appartient au Gouvernement «*au vu des recommandations du comité d'experts sur la gestion adaptative..., de suspendre la possibilité de chasser une espèce d'oiseau vivant à l'état sauvage en mauvais état de conservation, lorsque les données scientifiques disponibles sur l'espèce et sa conservation ne permettent pas de s'assurer que la chasse est compatible avec le maintien de la population et respecte une régulation équilibrée de l'espèce du point de vue écologique*».

Ainsi, en l'absence d'élément scientifique permettant d'établir cette compatibilité, le juge administratif sera donc amené à annuler systématiquement les arrêtés autorisant la chasse d'espèces menacées. La suite des événements devrait être favorable aux espèces menacées qui sont encore chassées...

Continuons nos efforts collectifs...et attendons des jours meilleurs !

Le président
Bernard DUPOU

2. RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Rappelons, en préambule, que ce compte-rendu d'activités est annuel, en application de nos règles statutaires. Toutefois, certaines activités ou dossiers suivis se déroulent souvent sur plusieurs années. Pour avoir une vision complète des choses, il convient donc de se référer, dans certains cas, aux documents publiés lors d'années précédentes.

Comme vous le savez, les activités de l'association ont été fortement réduites pendant cette année 2020, en raison des directives gouvernementales relatives à la grave crise sanitaire (pandémie Covid 19) que nous avons traversée en France (et que nous traversons encore en ce début d'année 2021), comme dans de très nombreux pays, notamment en Europe. Après le premier confinement général du printemps, une période réduite de liberté (de juin à octobre) a permis quelques activités naturalistes de terrain et le déroulement d'actions habituelles de suivi d'espèces patrimoniales (Sternes et Busards). Le compte-rendu d'activités pouvait s'en trouver réduit en conséquence, mais globalement, comme vous pouvez vous en rendre compte, comme de nombreux naturalistes et associations, nous ne sommes pas restés inactifs, loin de là...

ACTIVITES NATURALISTES DE TERRAIN

Les activités de terrain (suivi d'espèces sensibles, comptages ponctuels ou habituels, inventaires, etc) demeurent la priorité de nos activités. L'année 2020 se sera déroulée avec les difficultés liées à la pandémie, à commencer par l'annulation des deux réunions du groupe ornithologique (fixées habituellement au début du printemps et à l'automne). Mais les naturalistes des associations concernées par de nombreux travaux habituels savent également avancer et se concerter sans se rencontrer autour d'une table. En voici la preuve ci-dessous et dans les articles thématiques publiés dans ce bulletin :

■ **Suivi des sternes nicheuses et autres Laridés** avec mise en place de panneaux de protection sur les sites de nidification sur la Loire (Zone NATURA 2000). Depuis 5 ans maintenant, de nouveaux panneaux, plus robustes, plus visibles, ont été mis en place. Deux types de panneaux sont mis en place, avec une présentation différente : sur les îles protégées par l'arrêté de protection de biotope (APB), à Blois (43 hectares protégés depuis 2011), et à Chaumont-sur-Loire (6 hectares protégés depuis septembre 2017) ; puis sur des zones non protégées, principalement près de l'ancien barrage du lac de Loire, à Vineuil. Rappelons qu'une nouvelle demande en vue d'intégrer également cette île située près de l'ancien barrage du lac de Loire a été présentée au préfet fin 2018. Le dossier a enfin abouti à la toute fin de l'année 2020 (ce dossier particulier est évoqué ci-dessous).

L'année 2020 aura été difficile pour les sternes et leur suivi, en raison d'une crue rapide de la Loire les 17 et 18 juin (niveau à 1,60 m), noyant tous les sites de reproduction (90 % de couvées), suivie d'une longue période de sécheresse estivale et des très basses eaux de la Loire qui en résultèrent. (La coordination du suivi des Laridés sur la Loire est toujours assurée par Jacques Vion).

A noter que ce travail de recensement habituel s'intègre en 2020 (et jusqu'en 2022) dans le cadre du 6ème recensement national des oiseaux marins de France métropolitaine (Réalisé par le GISOM, avec une coordination départementale par LCN, sous conventionnement prévoyant un financement forfaitaire).

■ Sous l'égide de la LPO nationale et toujours en collaboration avec SNE et Perche Nature, nous participons également, comme les années précédentes, à l'**observatoire rapaces** qui étudie les rapaces diurnes nicheurs dans un carré de 5 km de côté (situé au centre d'une carte IGN au 1/25000). Suite aux mesures de confinement, un seul carré a été réalisé cette année dans la région d'Herbault. La Buse variable et le Faucon crécerelle sont toujours en tête des rapaces observés (D. Hemery).

■ Dans le cadre de l'action particulière de protection du **Gobemouche noir** menée en forêts de Boulogne, de Russy, puis maintenant de Blois, avec l'accord de l'ONF, depuis 2017, 12 nouveaux nichoirs à Gobemouche noir ont été posés en 2020, en forêt de Blois, toutefois assez tardivement en raison du confinement (Nichoirs fabriqués par Jacques Vion). Le suivi des nichoirs est coordonné également par Jacques Vion. En 2020, le contrôle des nichoirs a permis notamment de constater que 5 nichoirs de la forêt de Boulogne étaient occupés par l'espèce suivie, sur 20 posés.

■ **Recensement national des Hérons nicheurs de France métropolitaine** (Coordination F. Pelsy)

Le dernier recensement national avait été réalisé en 2014. Avancé d'une année, ce recensement des cinq espèces de hérons nicheurs dans le département, a été réalisé sur 66 colonies connues. Malgré une certaine diminution, le Héron cendré reste l'espèce la plus abondante, suivie du Héron garde-bœufs et de l'Aigrette Garzette, espèces en progression depuis 2014.

■ **Suivi et protection des busards (Busard Saint-Martin, Busard cendré et Busard des roseaux)**

En plus de la zone de la Petite Beauce (ZPS Petite Beauce-Natura 2000), suivie et coordonnée par CDPNE-OFB-LPO, avec l'aide de F. Bourdin, des bénévoles coordonnés par F. Bourdin également, ont suivi plusieurs zones favorables en dehors de

la ZPS, avec des résultats encourageants (voir les chiffres dans le bilan ornitho 2020).

A noter que suite à la demande nationale de la LPO (réseau suivi busards), des dérogations de déplacement dans le cadre de la protection des busards ont été accordées par le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), avant la fin du premier confinement général le 11 mai, pour permettre les premiers repérages sur le terrain. Ainsi, l'action de sauvegarde des busards a donc été reconnue d'utilité publique par les Pouvoirs Publics, au plus haut lieu. Une décision qui a redonné du baume au cœur à tous les « busardeux » dans les différentes régions concernées.

A noter également en fin d'année 2020 qu'une recherche de dortoirs hivernaux de busard Saint-Martin a été effectuée en Petite Beauce (ZPS-NATURA 2000), sous la coordination de F. Bourdin, dans le cadre d'un recensement national.

■ **L'Atlas des libellules du Loir-et-Cher (ADELI 41).** Ce projet multi-structures et collaboratif a été lancé depuis 2017, sur le même schéma que l'Atlas des amphibiens et reptiles du Loir-et-Cher. Ce projet regroupe les associations naturalistes suivantes, outre LCN : CERCOPE, CDPNE, CEN41, Perche Nature, Sologne Nature Environnement et la SHN41.

En fin d'année 2019, un traitement des observations de l'ensemble des participants avait permis de comptabiliser près de **14 700 données pour 59 espèces** observées depuis 2013. Des cartes de distribution par espèces sont maintenant disponibles, afin de cibler les zones encore peu ou pas prospectées. Enfin, la base de données Obs41 (obs41.fr) permet aux observateurs de saisir les données avec plus d'efficacité.

Les restrictions générales liées aux mesures pour lutter contre la pandémie ont impacté les travaux de l'atlas en 2020. Aucun nouveau bilan général n'a été réalisé, malgré toutefois des observations nouvelles : 2640 données en 2020. Les réunions sur le sujet ont lieu en visioconférence.

N'hésitez pas, si vous êtes intéressé par ce travail sur le terrain, à rejoindre nos deux animateurs ADELI 41 : Dimitri MULTEAU et Gérard FAUVET.

■ **Participation à la réalisation d'un inventaire écologique du site naturel de la Gendronnière à VALAIRE.**

La société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher (SHN) a sollicité les naturalistes de LCN, dès janvier 2020, pour participer à l'inventaire écologique du Domaine de la Gendronnière à VALAIRE (site naturel privé). Cet inventaire a pour but d'identifier une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Plusieurs interventions ont donc eu lieu pendant l'année, dans différents domaines d'études. Ainsi, ce travail collectif sur un site d'environ 80 hectares, assez largement boisé, a permis d'identifier près de 1 500 espèces de faune, flore et champignons, dont 44 espèces déterminantes pour les ZNIEFF. Mentionnons par exemple la découverte sur le site, par Gilles Vion, du Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), coléoptère protégé au niveau national, inféodé aux vieux arbres. LCN a principalement participé aux inventaires ornithologique et herpétologique.

■ **Interventions diverses et pose de nichoirs**

La pose de nichoirs s'est encore prolongée en 2020. C'est cette fois-ci le site de la plateforme de compostage située à FOSSE (gérée par le syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du blaisois VAL-ECO), qui a fait l'objet de la pose de deux nichoirs : pour la Chouette effraie et le Faucon crécerelle, en février 2020 (Jacques Vion).

Nous avons également participé à deux chantiers des Conservatoires : le 1er février, pour l'entretien des prairies du Plessis, à Fontaines-en-Sologne (CEN41), et au chantier de l'étang de Beaumont, à Neung-sur-Beuvron, en décembre (CEN régional).

ACTIONS MILITANTES ET JURIDIQUES

■ **Suite de la demande d'extension de l'arrêté de protection de biotope « Sternes »**

A l'automne 2018, le CA de LCN avait décidé de présenter un nouveau dossier de demande d'arrêté de protection de biotope pour une nouvelle île située à proximité des vestiges de l'ancien barrage de l'ex « Lac de Loire ». En 2018, en effet, l'étiage avait laissé apparaître un agrandissement important de cette île (750 m de long sur 120 m de large). Elle est maintenant située à cheval sur la ligne des anciennes piles du barrage. Située au centre de la Loire, elle s'étend sur les communes de Vineuil et de La Chaussée-Saint-Victor. Le suivi de la reproduction des sternes sur cet îlot a mis en évidence son importance pour la reproduction des deux espèces de sternes. Le dossier complet avait été adressé au préfet le 5 décembre 2018.

Suite à la demande de la DDT, nous avons fait parvenir, en septembre 2019, les données du suivi 2019, en complément. Ces données (voir bulletin 2019) ont confirmé l'importance de la protection de ce nouveau site ligérien.

Nous étions donc confiants, en fin d'année 2019, en un aboutissement rapide du dossier avant la saison de reproduction 2020. Mais pour des raisons internes à la DDT, et suite aux difficultés de travail induites par la crise sanitaire à partir de mars 2020, le dossier n'avait pas encore abouti à l'automne (la consultation préalable du public, par Internet, s'est terminée le 9 octobre 2020, sans observation particulière) ...

Enfin, c'est avant son départ à la retraite que le préfet Yves Rousset, a signé ce nouvel arrêté (le 16 décembre 2020), après deux années d'instruction et d'attente. Quatre îles de la Loire (Saulas, Tuileries à Blois, Chaumont-sur-Loire, et maintenant « l'île de l'ancien barrage », à Vineuil, entrent désormais dans ce dispositif de protection légale (copie de l'arrêté préfectoral

en annexe).

Pendant ce temps-là, après contacts avec la DREAL, à la fin de l'été, nous avons présenté, au moins sur le principe, une demande de subvention, au titre de l'année 2021, pour le suivi des sternes (nouveaux panneaux indicateurs, matériels et réédition de notre plaquette d'information, suite aux évolutions de l'arrêté de protection de biotope). A noter que, pour ce projet de nouvelle plaquette « Sternes », une demande de subvention FDVA 2020 (Fonds de développement de la vie associative), d'un montant de 1796 €, présentée avec quelques difficultés liées à la période de confinement du printemps, et au fait que nous n'avions jamais présenté de dossier de ce type, a reçu une réponse défavorable de la DDCSPP (notre dossier n'a pas été considéré comme prioritaire, alors que l'enveloppe départementale s'élevait à 174 640 €, le total des demandes de subvention était de quelques 770 000 €, et cela malgré la période difficile...).

En ce début 2021, nous avons, par contre, bon espoir de voir un aboutissement positif de la part de la DREAL.

■ Sauvegarde des hirondelles à Blois

En prolongement de notre action de sensibilisation lancée en 2018 et 2019 (diffusion du dépliant d'information « Vivre avec les hirondelles en Loir-et-Cher – une démarche citoyenne », plusieurs observateurs, dont Fanny Frazier, ont été attentifs à la situation de colonies d'hirondelles de fenêtre sur le secteur de Blois.

Ainsi, alors que nous apprenions la vente du bâtiment de l'Ehpad de Blois-Vienne (proche des quais de la Loire) et le lancement d'un projet de transformation en restaurant-hôtel de luxe, nous sommes intervenus, pendant le confinement du printemps, par lettre, auprès du nouveau propriétaire du site et de son architecte (BDH Architectes à Blois), après avoir observé la présence d'une vingtaine de nids d'Hirondelles de fenêtre (*Delichon urbicum*), sur des façades du bâtiment actuel.

Une rencontre directe avec l'architecte, le 22 octobre 2020, a été plutôt fructueuse, ce dernier apparaissant à l'écoute des informations données. Des solutions de préservation ou de compensation sont envisagées. Les travaux de réfection extérieurs devraient être assez limités. Nous restons attentifs à la suite de cette action de sensibilisation (F. Frazier et J. Vion).

Par ailleurs, d'autres recensements ont été réalisés, notamment dans les quartiers Ouest (F. Frazier) et Vienne et bords de Loire (Ludovic Fleytoux). Ces travaux pourront servir dans nos contacts à venir avec les nouveaux élus chargés de la biodiversité (Mme Menou, maire-adjointe et Nicolas Orgelet, conseiller municipal).

■ Projet de création d'une zone humide pédagogique au plan d'eau de Chouzy-sur-Cisse

Nous sommes intervenus en 2016, auprès de la communauté d'agglomérations Agglopolys afin d'attirer l'attention sur la valeur écologique de ce plan d'eau (ancienne carrière de sable) et pour éviter qu'il ne devienne une zone de loisirs trop fréquentée (voir bulletin LCN. Année 2019).

A notre grande satisfaction, le plan d'eau de 46 hectares (site naturel de 80 hectares) a été acquis en 2018, pour la Fédération de pêche du Loir-et-Cher, par la Fondation des Pêcheurs, organisme national chargé de protéger des milieux aquatiques et humides, notamment par le biais d'acquisitions foncières. Le plan d'eau sera donc consacré à la pêche, mais également à la préservation de la biodiversité.

Les services d'Agglopolys (service biodiversité) nous avaient associés à la réflexion entamée et à une concertation à ce sujet, dès le début de l'année 2019. En effet, si le plan d'eau est géré pour la pêche par la Fédération départementale, l'aménagement et l'entretien du site seraient pris en charge par Agglopolys. Une réunion de présentation du projet avait eu lieu sur le site en mars 2019.

Nous avons alors commencé à définir un projet de zone humide pédagogique qui pouvait être située en amont du plan d'eau. Ce dossier a connu en 2020 une période peu favorable, avec le renouvellement des élus locaux, le changement de personne-ressource à Agglopolys (Claire Charrier, du service biodiversité, avec qui nous avons beaucoup échangés sur ce dossier comme sur bien d'autres, a laissé sa place en mars 2020, à Florie Miard, chargée de mission Biodiversité), et bien évidemment à cause des contraintes causées par la crise sanitaire de la Covid19.

Après bien des interrogations sur le devenir de ce projet, nous avons pu assister (en visioconférence, mais sans participation directe) à une réunion, le 2 décembre 2020, de présentation du diagnostic écologique et des propositions d'aménagements en faveur de la biodiversité, ainsi que sur les orientations de gestion du site.

- Le diagnostic écologique (réalisé par le CDPNE) a permis de conforter nos observations sur l'intérêt du site : forêt alluviale et végétation pionnière de rives exondées ; présence d'une flore patrimoniale à enjeu de conservation ; nombreux oiseaux d'eau (Anatidés, dont fuligules Milouin. Échassiers, dont bihoreaux gris, grèbes huppés strictement protégés par la loi) ; traces de castor sur la berge nord, etc.

- Les préconisations de mesures de gestion ont pour but de concilier la pêche, l'accueil du public et la sauvegarde de la biodiversité (le pâturage reste la gestion priorisée pour l'entretien de l'ensemble du site), avec des suivis naturalistes réguliers (par le CDPNE).

- Nos propositions d'aménagement d'une zone humide écologique et pédagogique (principalement création d'une mare), dans la zone amont du site (propositions non chiffrées par Agglopolys) ont été présentées lors de cette réunion, sans que nous puissions argumenter comme nous l'aurions souhaité.

En conclusion, bien que nos propositions aient été jugées intéressantes, la zone où nous avons située ce projet de mare ayant été déclarée en zone de pâturage (subvention PAC), des modifications semblent difficiles à envisager (surfaces de 4

hectares). A suivre donc...

A noter que les travaux d'aménagement pour la pratique de la pêche devraient intervenir dès le premier semestre 2021.

■ Suivi des affaires juridiques

- **Plainte avec constitution de partie civile contre M. Gervais BOUILLON, pour destruction de 20 nids d'hirondelles de fenêtre à OUCQUES, déposée le 9 mars 2016.**

Pour mémoire, le 16 juin 2017, le prévenu a été condamné à 100 euros d'amende délictuelle avec sursis et à verser à LCN 1 euros à titre de dommages et intérêts. Nous avons interjeté appel à ce jugement, pour le moins surprenant, le 21 juin 2017 (voir bulletin annuel LCN 2016 et 2017).

Après audience de la Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel d'Orléans, le **7 janvier 2020** (1000 euros demandés au titre du préjudice moral et matériel et 252,64 euros au titre des frais de justice), une décision est intervenue le **3 mars 2020** : le prévenu est condamné, au titre des dommages et intérêts, à nous verser une somme de **500 €**, à laquelle s'ajoutent **252 €** pour les frais de justice, soit un total de **752,00 €**.

Jusqu'à présent, malgré deux courriers, dont un en recommandé avec AR, M. BOUILLON n'a pas donné signe de vie. Il nous faut donc envisager de faire appel à un huissier de justice, avec des frais à notre charge et sans totale assurance de recouvrer cette somme.

- **Nouvelle affaire concernant la destruction volontaire d'une nichée de busards cendrés, en Petite Beauce (dans la ZPS Natura 2000) (prévenu : M. Arnaud SAVOURE).**

Cet agriculteur sera jugé par le tribunal Correctionnel de Blois, le 31 mars 2021, pour avoir détruit de manière totalement volontaire, en juillet 2018, pendant la campagne de sauvegarde des busards cendrés, 3 juvéniles de busard cendré prêts à l'envol, dans leur cage de protection posée par le CDPNE (infraction relevée par l'ONCFS-OFB).

- **Nouvelle affaire concernant la destruction de trois barrages de castors, perturbation volontaire d'une espèce protégée (Castor d'Europe), et tentative de destruction de la même espèce protégée, à l'aide d'un moyen prohibé (une cage-piège), à MARAY (prévenu : M. Antoine HEURTEAU, à Maray).**

Il s'agit de la première affaire juridique concernant le castor dans notre département (et peut-être au niveau national). Ces infractions ont été retenues par les gardes de l'ONCFS (Office Français de la Biodiversité OFB, maintenant), après multiples interventions sur la propriété du prévenu, avec notamment une intervention pendant laquelle les agents de l'OFB ont largement informé l'intéressé sur la nature de l'animal, sa protection juridique, et les mesures qu'il pouvait prendre pour protéger ses peupliers, dont certains avaient déjà été attaqués par les castors.

En effet, depuis l'installation de castors, quelques années auparavant, sur le ruisseau qui traverse la propriété de M. HEURTEAU (La Molaine, petit ruisseau qui se jette un peu plus loin dans le Cher), plusieurs barrages construits l'un derrière l'autre sur le ruisseau, gênaient le propriétaire, avec quelques débordements, puis l'abattage de quelques arbres de sa plantation de peupliers de rapport. Les photos du dossier judiciaire montrent que des manchons en plastique vert avaient été installés à la base des arbres, au lieu de grillage en acier, seul équipement de protection en principe totalement efficace. L'interrogatoire du prévenu par l'OFB montre, sans équivoque, la mauvaise volonté de cette personne (dont nous découvrirons lors de la préparation de notre dossier de demande de partie civile, qu'elle a été maire de Maray pendant deux mandats, de 2001 à 2014 !)

Ainsi, au lieu de suivre les informations apportées par l'OFB, développant une véritable haine de ces animaux qui se permettent d'attaquer ses biens, sa propriété, M. HEURTEAU va décider d'en finir. Il détruira avec un tractopelle les barrages, avant d'installer dans les coulées des animaux une cage-piège, dans le but de les attraper... Mais il ne fera que piéger deux chats (dont l'un sera découvert mort de faim dans la cage par les gardes, qui avaient décidé de surveiller étroitement les gisements de l'ancien maire).

Après étude du dossier judiciaire, et malgré le fait qu'aucun castor n'ait été apparemment détruit (aucune trace n'a été trouvée en ce sens), nous avons constitué un dossier déposé auprès du tribunal Correctionnel de Blois. Ce dossier demandait la constitution de partie civile dans l'affaire, en apportant quelques remarques (notamment sur le profil du prévenu, ancien élu local, sur son action illégale alors qu'il était parfaitement informé de l'interdiction légale d'agir ainsi, et sur le fait que les barrages détruits ne sont pas des éléments banals, demeurant des constructions naturelles très rares dans le département).

Enfin, nous demandions au titre du préjudice moral subi et sa réparation, une somme de **1 500 € pour LCN**. L'affaire a été jugée le **13 janvier 2021**. L'intéressé s'est montré devant le tribunal tel que nous l'avions perçu dans le dossier : il a justifié ses actes en raison de la protection de ses biens, reconnaissant du bout des lèvres en être bien responsable, mais niant, sans argument réel avoir posé la cage-piège. D'après lui, ce serait sans doute l'œuvre de ses voisins qui évidemment ne supportent également pas ces sales castors...D'ailleurs il n'était pas chez lui dans ces moments-là ! La ficelle est grosse, mais, devant un tribunal correctionnel le mensonge paye, puisque le procureur a reconnu que le dossier n'apportait en effet aucune preuve tangible sur l'auteur de la pose de la cage. L'accusation de destruction d'un animal domestique

(chat) pouvant donc être également abandonnée...

Le procureur a toutefois reconnu que l'infraction principale était importante et inacceptable. Il a demandé au tribunal de condamner le prévenu à une amende pénale de **1000 €** principalement pour la destruction des barrages.

Le jugement a été mis en délibéré au **10 février 2021**.

- Nouvelle affaire concernant la destruction par tir, sur un étang privé, à CHEMERY, d'un Héron bihoreau gris et d'un Héron cendré (prévenu : M. Teddy DAUNAY).

Cette affaire sera jugée par le tribunal Correctionnel de Blois le 4 juin 2021 (en CRPC). Plainte a été déposée auprès de l'OFB sur cette affaire, le 29 octobre 2020, dès que nous avons été informés de cette nouvelle procédure d'infraction au code de l'environnement (F. Bourdin).

■ Halte au massacre des blaireaux, suite (voir bulletin 2019).

Le blaireau de nos campagnes a encore été dans l'actualité médiatique et naturaliste en 2020. Comme nous l'avions rappelé en 2019, suite à la jurisprudence importante intervenue grâce à l'action juridique menée par Indre Nature (décision du 9 juillet 2019 de la cour administrative de Bordeaux), par crainte d'une annulation, le préfet avait annulé son arrêté autorisant une période complémentaire de vénerie sous terre (qui prévoyait notamment cette période du 15 mai au 30 juin 2020). Ainsi et également suite au premier confinement, les blaireaux ont pu passer un printemps relativement tranquille. Mais c'était sans compter sur la pression des syndicats agricoles majoritaires à la Chambre départementale du Loir-et-Cher et de la fédération des chasseurs, exercée sur le préfet. C'est ainsi que voulant éviter un contentieux, les services de la DDT ont souhaité préparer un arrêté avec de nombreuses justifications, en premier lieu, les nombreux dégâts relevés par une commission spéciale montée de toute pièce par la FNSEA (curieusement, jamais auparavant, ni dans notre département, ni d'ailleurs au niveau national, ces dégâts imputés au blaireau n'ont été chiffrés).

La DDT a ainsi organisé une consultation écrite des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), du 27 juin au 9 juillet 2020, avant de signer un arrêté d'autorisation d'une période complémentaire de vénerie sous terre, tardive, mais bien réelle (du 30 juillet au 15 septembre 2020).

Après concertation avec les APN, voici, ci-dessous, la réponse que François Bourdin (membre titulaire, représentant les APN agréées, depuis fin 2019, au sein de la CDCFS, en remplacement de Jean Pinsach) a fait parvenir à la DDT :

ARGUMENTAIRE CONTRE LA CHASSE ET L'EXTENSION DE LA PERIODE DE CHASSE DU BLAIREAU EN LOIR-ET-CHER.

Rappel :

Depuis le 19/09/1979 le Blaireau (Meles meles) est inscrit à l'annexe III de la Convention internationale de Berne qui a pour objet la protection de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe. De ce fait il est classé espèce protégée mais reste exploitable si la densité de population le permet. En France, contrairement à l'Espagne, la Grande Bretagne, le Luxembourg, l'Italie, la Belgique, les Pays Bas, le Danemark, la Grèce, l'Irlande et le Portugal où il est totalement protégé, il est encore classé gibier et donc chassable de fin septembre à fin février.

Pour nous :

La notion de gibier sous-entend qu'un animal classé ainsi constitue une ressource soit alimentaire, soit économique pour l'homme. Ce n'est pas le cas du Blaireau qui n'est ni consommé ni transformé en objet ou habit. De ce fait, il ne devrait pas être classé gibier et ne devrait pas être chassable.

Le fait que le Blaireau ne soit pas classé nuisible est aussi la preuve qu'il ne provoque pas globalement de dégâts avérés sur le plan économique, qu'il n'est pas vecteur de graves problèmes sanitaires et qu'il ne porte pas atteinte à la biodiversité.

L'argument qui consisterait à anticiper la prolifération du Blaireau pour pallier de possibles futurs dégâts ou risques sanitaires, n'est pas recevable. Ce jour-là, il sera toujours temps de le classer ponctuellement nuisible.

Le fait de le chasser systématiquement par une période dérogatoire exorbitante, à savoir le déterrage avec des chiens spécialisés, est encore moins admissible sauf à satisfaire le plaisir suranné des amateurs de vénerie. C'est le pendant des fameuses chasses traditionnelles tant décriées comme l'utilisation de la glu (aujourd'hui interdite) et de pièges astucieux pour certains passereaux et colombidés.

La souffrance animale est, de nos jours, de plus en plus insupportable par la population française maintenant plus citadine que rurale. L'idée qui circule d'un référendum d'initiative populaire (RIP) pour faire bouger la loi sur la cause animale et notamment sur l'interdiction de la chasse à courre et des chasses traditionnelles, en est la preuve.

C'est un des rares mammifères sauvages qui nous reste. Il est discret, magnifique et a inspiré bien des artistes naturalistes (Cf. Robert Hainard).

Peu ont la chance de le voir, il fait partie de notre patrimoine naturel et nous avons le devoir de le transmettre aux générations futures.

La quantité d'animaux retrouvés morts en crépusculaire et aux aurores, victime du trafic routier, constitue déjà une destruction trop importante pour ne pas en rajouter.

Dans la note succincte de présentation du projet d'extension de la période de chasse, aucune étude sérieuse quantifiée n'apporte la preuve d'une prolifération de l'espèce en Loir-et-Cher, ce qui ne correspond pas aux exigences de l'article 120-1 du code de l'environnement. En cas de promulgation de l'arrêté sur ces bases, cela ferait évidemment de notre part, comme Indre Nature l'a fait dans l'Indre, l'objet d'un recours devant le tribunal administratif (Cf. jurisprudence de la CAA de Bordeaux du 9 juillet 2019).

En conclusion, nous estimons seule acceptable, la destruction exceptionnelle du Blaireau, animal principalement nocturne, lors de cas avérés de dégâts importants notamment sur les activités agricoles et industrielles, l'habitat, les infrastructures routières et ferroviaires et cela par tir de nuit, par piégeage, mais en excluant toute technique susceptible de provoquer une lente agonie à l'animal.

L'arrêté autorisant une période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau a été signé le 30 juillet 2020 par le préfet (période du 30 juillet au 15 septembre). Pendant la période de consultation du public, de nombreuses personnes ont également fait connaître leurs avis défavorables. Tout cela porte peu, semble-t-il, devant les intérêts particuliers de quelques-uns...

L'affaire n'en resta pas là. A l'appel de FNE Centre-Val de Loire, SNE et d'élus écologistes, une manifestation devant la préfecture a réuni près de 150 personnes, le 13 août, au milieu des congés d'été...

Du jamais vu dans notre département, de l'avis même du secrétaire général de la préfecture recevant les représentants des manifestants ! (Plusieurs administrateurs et membres de LCN étaient présents).

Par la suite, l'action en justice contre l'arrêté préfectoral (recours déposé par SNE, Perche Nature, l'Aspas et Aves France) a, hélas, été rejetée par le tribunal administratif d'Orléans, le 24 août, le jugement se basant principalement sur le fait que le blaireau n'est pas en danger. Dossier important à suivre les années à venir.

A noter dans ce débat, en juillet 2020, le dépôt à l'Assemblée Nationale d'une proposition de loi signée par 27 députés de différents groupes politiques, dans le but d'interdire la vénerie sous terre, s'appuyant sur les arguments défendus notamment par l'Aspas et sur le fait que dans une enquête Ipsos de 2018, 83 % des personnes interrogées se sont prononcées en faveur de l'interdiction du déterrage des blaireaux.

■ Action inter-associations contre le projet du Gouvernement d'autorisation des pesticides néocotinoïdes « tueur d'abeilles » pour la culture de betteraves.

En septembre 2020, FNE Centre-Val de Loire nous propose, comme à toutes les associations concernées, d'intervenir auprès de nos députés, pour attirer leur attention sur le recul inacceptable du Gouvernement qui veut faire voter en urgence une loi permettant la ré-autorisation des pesticides néocotinoïdes pour la culture de betteraves (alors que ces pesticides ont été reconnus par les scientifiques comme dangereux pour la biodiversité et l'humain). Une action très importante auprès des décideurs est alors en cours de la part de plusieurs dizaines d'ONG.

Nous avons adressé une lettre le 22 septembre à nos trois députés (Stéphane BAUDU, Pascal BRINDEAU et Guillaume PELTIER). Nous précisons notamment :

« Notre association de protection de la nature en Loir-et-Cher, fondée en 1969, soutient totalement la démarche de France Nature Environnement, pour éviter un très grave retour en arrière très défavorable à la conservation de la nature et à l'intérêt général. Comme des millions de Français qui ne comprennent pas cette politique contre la nature et la santé publique, nous vous demandons avec insistance de ne pas voter le projet de loi du Gouvernement. »

Seul M. Peltier nous a fait connaître qu'il était contre nos arguments et que, pour lui, les néocotinoïdes n'étaient pas le poison que les scientifiques présentaient... Nos trois députés ont voté la loi qui a été adoptée au Parlement et validée par le Conseil Constitutionnel en décembre 2020. L'affaire n'est pas terminée puisque plusieurs ONG viennent de déposer des recours contre cette autorisation d'utilisation de ces pesticides dont l'usage avait été interdit dans la loi sur la Biodiversité en 2016.

Pour terminer ce chapitre, rappelons que la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, avait elle-même pris position contre les pesticides, en signant en septembre 2020 la pétition nationale « Nous voulons des coquelicots ». Elle a notamment déclaré, évoquant la loi de 2016 : *« En quatre ans, on avait le temps de trouver des alternatives, y compris pour les betteraves, le problème c'est que derrière ça n'a pas suivi »*. Nous avons soutenu, dès septembre 2018, cette grande action citoyenne, cet appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse. Après deux ans de campagne, l'appel, signé par 1 135 134 personnes en France, a été remis à la ministre, à Paris, à la mi-septembre 2020. D'autres dossiers sont encore à suivre, pour faire bouger les décideurs, ceux qui, comme nos trois députés, n'ont pas pris en compte l'importance de la tragédie pour la santé de notre environnement qu'est l'emploi de ces pesticides de synthèse.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ET AUTRES REUNIONS

Ci-dessous, tableau récapitulatif des réunions diverses (ou activités particulières) auxquelles l'un ou l'autre des administrateurs ont participé, en 2020 (certaines réunions annulées ou se tenant en mode visio-conférence lors des périodes de confinement) :

Date	Nature de la réunion ou de l'activité	Nom du ou des participants
14/01/20	Réunion au sujet du plan national d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique (DDT)	Jean Pinsach
07/02/20	Intervention au Lycée A. Thierry à Blois, à la demande d'un « club environnement » d'élèves de l'établissement	Jacques Vion Gilles Vion Gérard Fauvet
11/02/20	Comité technique de suivi des sites de reproduction des sternes (DDT, CEN41 et région)	Jacques Vion Gilles Vion
20/02/20	CDPENAF (DDT) Projet Centrale photovoltaïque de Gièvres et divers avis sur autorisations d'urbanisme	Jean Pinsach
18/03/20	CDPENAF (DDT) Avis sur autorisations d'urbanisme	Jean Pinsach
03/06/20	Réunion au sujet du projet de passerelle cycliste et piétons sur les piles de l'ancien barrage de Loire, avec les services du conseil départemental de Loir-et-Cher	Jacques Vion
04/06/20	Réunion du comité consultatif de la réserve nationale Grand Pierre et Vitain (Marolles) Principal sujet : acquisition par le conseil départemental 41 d'une importante propriété voisine de la réserve	Gilles Vion
09/06/20 19/06/20	CDCFS (consultation écrite) Différents avis sur plans de chasse et arrêté présence Loutre-Castor	François Bourdin
21/07/20	Réunion du comité de pilotage de la ZPS-NATURA 2000 Petite Beauce, à Averdon	François Bourdin
28/07/20	Journée de découverte des espèces sauvages et des milieux naturels fragiles de la Loire, organisée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB Direction régionale) à l'Observatoire Loire, à La Chaussée-Saint-Victor	François Bourdin Gilles Vion Jacques Vion Gérard Fauvet
03/09/20	Réunion-rencontre en plein air avec le nouvel élu responsable de la vie associative, à Blois (Claire Louis), sur la situation des salles de réunions de Blois, dans le cadre de la pandémie Covid19	Gilles Vion
14/10/20	CDPENAF (DDT) Avis sur autorisations d'urbanisme	Jean Pinsach
12/11/20	CDPENAF (DDT) Avis sur autorisations d'urbanisme	Jean Pinsach
25/11/20	Transmission des observations de LCN au bureau d'études mandaté pour la mise en place d'un nouveau plan de gestion de la réserve nationale Grand Pierre et Vitain (2021-2030)	Gilles Vion
18/12/20	CDPENAF (DDT) Avis sur autorisations d'urbanisme	Jean Pinsach
18/12/20 29/12/20	CDCFS (consultation écrite) Demande d'avis sur le projet de prolongation des périodes de chasse pour certaines zones pour les faisans et perdrix (les éleveurs n'ayant pas pu écouler leurs stocks en raison du 2ème confinement) Avis défavorable des APN	François Bourdin

Rappel : CDPENAF : Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de Loir-et-Cher. Créée par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, cette commission émet, notamment, un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, de certaines procédures d'urbanisme.

DDT : Direction départementale des territoires de Loir-et-Cher (regroupe les ex DDE et DDAF).

Merci aux administrateurs et adhérents pour leur participation à ces réunions.

ANIMATIONS NATURE GRAND PUBLIC

Un très beau programme de 18 sorties de découverte et de sensibilisation avait été préparé en 2020 (rappel : 14 en 2017, 15 en 2018 et 2019). Les restrictions importantes liées à la lutte contre la propagation de la Covid19 ont très largement réduit ce programme. Pendant la période de non confinement, nous avons pu réunir toutefois quelques amateurs, mais la déception était partagée par tous, en particulier les animateurs.

Ci-après, un tableau récapitulatif de la fréquentation de ces animations ouvertes à tous :

Sujet de la sortie Date	Lieu	Nombre de participants
Libellules et consorts Dans le cadre de l'action ADELI Samedi 6 juin	Étang de Sudais PONTLEVOY	5 personnes
Flore de la Loire et espèces invasives Dimanche 30 août	CHAUMONT-SUR-LOIRE	18 personnes
La Loire en fin de journée Dimanche 13 septembre	LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR	8 personnes
Migration Dimanche 18 octobre	VINEUIL (Les Noël's)	8 personnes

AUTRES ANIMATIONS

A la demande du directeur de l'école publique des Hautes Saules à BLOIS (rue de la Croix Pichon), nous soutenons activement un important chantier d'activités de sensibilisation sur la nature de proximité, pour les enfants (pose de mangeoire pour oiseaux, pose de nichoirs, création d'une mare pédagogique, d'un jardin, etc). C'est un très beau travail que peuvent mener des enseignants du primaire. La mangeoire a été posée en décembre 2020. Le programme d'actions se poursuit activement en 2021 avec notre participation (Gilles Vion).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est actuellement au complet depuis 2019 (soit 12 personnes). Il s'est réuni en 2020 avec de nombreuses difficultés compte tenu des mesures de lutte contre la pandémie, avec impossibilité d'accéder à notre local, ou de trouver des salles disponibles ou encore parce que nous étions en plein confinement... Plusieurs réunions se sont déroulées dans le jardin de Gilles Vion, avec les mesures de distanciation nécessaires (merci Gilles pour cet environnement soigné et sauvage à la fois).

Voici les dates de réunion : 13 janvier (local) ; 24 février (local) ; 25 mai ; 7 juillet ; 7 septembre et 12 octobre (CA) – une seule réunion de bureau, le 3 février (au local).

Je rappelle que les réunions du conseil d'administration sont ouvertes à tous, adhérents ou sympathisants.

La **51ème assemblée générale de LCN** s'est déroulée **le samedi 7 mars**, à **MOLINEUF** (Valencisse), avec la présence forte de 35 adhérents (+27 autres représentés par des pouvoirs). Nous remercions vivement le maire de l'époque, M. Jean-Yves Guellier, qui a mis à notre disposition gracieusement la très confortable salle du conseil municipal. Nous avons eu beaucoup de chance de pouvoir nous réunir à cette date (avec des mesures de distanciation, les seules que nous connaissions alors, les masques n'étant pas du tout à l'ordre du jour en ce début mars 2020), quelques jours avant le confinement général, le 17 mars. Lors de cette assemblée générale, les administrateurs sortants ont été réélus : Gérard Fauvet, Gilles Ferrand, Dominique Hemery, Aline Pardessus et Jacques Vion. Par ailleurs, Gérard Fauvet a présenté une très belle projection de ses photos, toujours vivement appréciées, sur le thème « Sa majesté le cerf ».

COMMUNICATION INTERNE

Les informations sur les activités de l'association sont présentées sur notre site Internet, mis à jour régulièrement. Merci à Gérard Fauvet, chargé de l'animation du site. Compte tenu des mesures contre la pandémie, le site a permis d'informer rapidement sur la situation de nos activités, selon l'évolution des mesures gouvernementales.

Le bulletin annuel entièrement en couleur (96 pages) a été édité comme chaque année, avec une diffusion plus tardive pour cause de confinement. Je rappelle que cette publication annuelle est déposée à la Bibliothèque nationale de France (BNF), au titre du Dépôt Légal, ainsi que transmis à la bibliothèque du MNHN de Paris. Merci à tous les rédacteurs pour les différents articles toujours bien illustrés grâce à la photothèque des adhérents, en particulier Gérard Fauvet. La mise en page est encore une fois réalisée par Jean Pinsach, et les corrections sont l'œuvre de Sylvette Lesaint. Un grand merci à tous.

A noter que, grâce à Rémi Luglia, l'un de nos fidèles adhérents, également président de la S.N.P.N, et spécialiste de l'histoire de la protection de la nature, l'article de 15 pages sur l'histoire de l'association « 1969-2019 50ème année d'activités de Loir-et-Cher Nature – De la SEPN 41 à Loir et Cher Nature » (pages 11 à 25), a été reproduit avec notre accord et publié sur le site Internet (chaudement recommandé pour la qualité des articles et informations sur le domaine de la protection de la nature) de l'association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (<https://ahpne.fr/Histoire-des-associations-de-protection-de-la-nature>).

Enfin, nous avons expérimenté la réalisation et l'envoi aux adhérents d'une nouvelle lettre d'information, sous forme électronique, pour rester en contact avec les adhérents pendant le premier confinement (2 envois ont été faits, en mars et avril).

COMMUNICATION EXTERNE

Plusieurs articles évoquant les activités de l'association sont parus dans la Nouvelle République (mise en place des panneaux sur les îles de Loire, actions diverses...). Merci à la responsable de la rédaction locale de la NR pour l'intérêt qu'elle portait à nos activités, car elle a quitté le département au cours de l'été 2020.

Enfin, dans le cadre d'une émission de radio thématique « Bonjour la Terre ! », où les structures locales en charge de la nature et de l'environnement présentent chaque semaine (le vendredi à 11 h 45) leurs missions ou des actions menées (RCF Radio, Fréquence 96,4 FM à Blois), nous avons souhaité participer comme d'autres associations à ces émissions.

Coordonnée par Dominique Hemery, avec l'aide efficace de Fanny Frazier, cette nouvelle action d'information a permis d'enregistrer deux premières émissions (les suivantes ont été annulées à cause des restrictions liées à la situation sanitaire) : le 17 janvier, sur l'histoire de l'association et la présentation de ses activités, et le 21 février, sur le castor en Loir-et-Cher, avec la participation de Jean-Pierre Jollivet. Les émissions se prolongent en 2021, alors à vos transistors !

Bernard DUPOU

ARRÊTÉ n° 44-2020-12-16.007

Portant protection des îles dites « de la Saulas » « des Tuileries » sur la Loire à BLOIS, de l'île « de Chaumont » à CHAUMONT/LOIRE et VEUZAIN/LOIRE et de l'île de « l'ancien barrage » à VINEUIL et LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR
propices à la reproduction des sternes naines et pierregarin, et mouettes mélanocéphales

LE PRÉFET DE LOIR ET CHER,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu la directive européenne n° 2009/147 CE du 30 novembre 2009 relative à la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-1, L.411-2, R.411-15 à R.411-17 ;

Vu l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

Vu le décret du 29 mars 2019 portant nomination de M. Yves ROUSSET, en qualité de Préfet de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national, notamment les sternes naines et pierregarin et les mouettes mélanocéphales ;

Vu l'avis favorable du comité consultatif institué par l'arrêté de protection de biotope des îles de la Saulas, des Tuileries et de l'île de Chaumont du 29 septembre 2017, sollicité par voie électronique ;

Vu la demande de l'association Loir-et-Cher Nature en date du 30 septembre 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) siégeant en formation « nature », sollicité par voie électronique le 20 janvier 2020 ;

Vu l'avis favorable du Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre-Val de Loire en date du 3 mars 2020 ;

Vu l'absence d'avis formulé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

Vu l'absence d'avis formulé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) ;

Vu l'absence d'observation lors de la consultation du public qui s'est déroulée du 18 septembre 2020 au 09 octobre 2020 ;

Considérant que la conservation d'espèces protégées est d'intérêt général et que leurs biotopes doivent être préservés ;

Considérant que la protection des îles de la Saulas, des Tuileries, de Chaumont et de l'Ancien Barrage se justifie, du fait de leurs situations, de leurs surfaces, de leurs morphologies, et de leurs taux d'occupation pour la reproduction des sternes ;

Considérant que la protection des îles de la Saulas, des Tuileries, de Chaumont et de l'Ancien Barrage se justifie par la situation fragile des sternes à l'échelle régionale ;
Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Objet

Une protection particulière est instituée afin de prévenir la disparition des espèces de sternes naines et pierregarin et mouettes mélanocéphales, afin notamment d'assurer la conservation de leurs biotopes de reproduction.

Cette protection concerne les sites des îles de la Loire dites :

- « de l'Ancien barrage » située au niveau des piles de l'ancien barrage, à Vineuil et La Chaussée-Saint-Victor,
- « des Tuileries » située au niveau de la levée des tuileries et de la prise d'eau à Blois,
- « de la Saulas » située au niveau du quai Ulysse Besnard et de la rue de la Saulas à Blois,
- « de Chaumont » située au niveau du port de Chaumont et du parking de la Folie à Chaumont/Loire et Veuzain/Loire.

Article 2 : Atteintes aux espèces

Les activités suivantes sont interdites du 1^{er} avril au 15 août, afin de ne pas porter atteinte à l'alimentation et au repos des espèces de sternes et de mouette concernées par le présent arrêté pendant leur période de reproduction :

- l'approche à moins de 50 m*, l'accès, le survol à basse altitude et l'atterrissage de tout engin volant ;
- l'accostage volontaire en dehors des situations de détresse ;
- le bivouac, le camping, le transport et l'allumage de feu ;
- la divagation des animaux domestiques.

* Sauf si des mesures de réduction d'impact, prévues par une procédure du code de l'environnement, et validées réglementairement, ont été autorisées par les services de l'état.

Pour le site des Tuileries, les interdictions portent sur une largeur de 50 mètres autour de l'îlot protégé hormis en rive droite où celles-ci s'appliquent à partir de la limite de l'eau en période d'étiage, en pied de digue.

Pour les sites de l'Ancien Barrage, de la Saulas et de Chaumont, les interdictions portent sur une largeur de 50 mètres autour de l'îlot protégé.

Pour les sites des Tuileries, de la Saulas et de Chaumont, les activités nautiques se limiteront à des déplacements de transit en rive gauche de la Loire, dans le chenal de navigation en rive gauche, et pour le site de l'Ancien barrage, les déplacements de transit se feront en rive droite de la Loire, dans le chenal de navigation en rive droite. Ces déplacements devront se faire dans le respect de la zone d'interdiction de 50 mètres autour des îles, et ne devront pas, en tout état de cause, être susceptibles d'occasionner un dérangement continu pour les oiseaux, notamment en cas de manifestation importante.

L'ensemble des dispositions de cet article ne s'applique pas aux personnes agissant dans le cadre d'opération de police ou de secours.

Article 5 : Fonctionnement du comité consultatif

Le comité consultatif est chargé d'assister le préfet pour l'application du présent arrêté. Il veillera au suivi scientifique du site, à la gestion de la végétation et à la gestion hydraulique en relation avec le directeur départemental des territoires. Il pourra s'adjointre un ou plusieurs conseillers techniques ou scientifiques en cas de besoin.

Le comité consultatif mettra également en place un suivi de terrain (surveillance du site et suivi scientifique) et conviendra de ses modalités d'application en relation notamment avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Loir-et-Cher. Il veillera en particulier au bon déroulement de la reproduction des sternes naines et pierregarin et des mouettes mélanocéphales et devra être consulté pour toute question s'y rapportant. Un compte rendu annuel de suivi sera présenté au préfet.

Le comité se réunira chaque fois que nécessaire et au moins une fois par an à l'initiative du Préfet, notamment pour discuter de la nécessité de mise en œuvre de travaux nécessaires à la santé et à la salubrité publique.

Compte tenu de son rôle scientifique, il sera consulté préalablement à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Dans un souci de cohérence avec la politique Natura 2000, les missions du comité consultatif pourront s'exercer lors des comités de pilotage des sites Natura 2000 ZSC « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers » et ZPS « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher ».

Article 6 : Pose de panneaux

Des panneaux de signalisation seront apposés par les associations concernées aux abords des sites, indiquant au public l'existence de la protection. Leur mise en place sera effectuée en accord avec la direction départementale des territoires pour chaque période de nidification des sternes.

En cas de conditions exceptionnelles (crue tardive de la Loire, destruction des panneaux, etc.), la pose ou le remplacement des panneaux de signalisation pourra être réalisée pendant la période d'interdiction visée à l'article 2 du présent arrêté.

Article 7 : Infractions

Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées selon les modalités précisées aux articles L.415-1 à L.415-5 et R.415-1 du code de l'environnement.

Article 8 : Abrogation

L'arrêté n° 41-2017-09-29-005 du 29 septembre 2017 est abrogé.

Article 9 : Publication

Le présent arrêté sera publié par le préfet au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Loir-et-Cher, et dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

Le présent arrêté sera affiché aux mairies de Blois, Chaumont/Loire, Veuzain/Loire, Vineuil et de la Chaussée-Saint-Victor.

Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher – 17, quai de l'abbé Grégoire – 41012 BLOIS CEDEX -
Téléphone : 02 54 55 73 50 - Télécopie : 02 54 55 75 77
Site Internet : www.loir-et-cher.gouv.fr - MétéoMidi : météomidi.loir-et-cher.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : 9h - 12h et 13h30 - 17h

La date de fin d'interdiction annuelle, soit le 15 août, pourra être avancée par arrêté préfectoral, s'il est constaté par des experts, choisis au sein des associations de protection de l'environnement et de l'OFB, qu'à la fin de leur période de reproduction, les sternes naines et pierregarin et mouettes mélanocéphales ont effectivement quitté le site protégé avant cette date.

Au contraire, si les conditions hydrologiques ou météorologiques entraînent un retard de la reproduction des sternes naines et pierregarin et des mouettes mélanocéphales, ou font obstacle à celle-ci, la période d'interdiction, visée ci-dessus, pourra être révisée selon la même procédure.

Article 3 : Atteintes aux sites

Toute activité publique ou privée pouvant porter atteinte de manière indistincte à l'équilibre biologique des sites, les modifier, les dénaturer ou les faire disparaître, est interdite en tout temps.

Cependant, les opérations nécessaires à l'entretien courant du fleuve, effectuées par le service gestionnaire ou les associations de protection de l'environnement en accord avec le service gestionnaire, notamment les opérations de gestion et d'entretien de la végétation sur le site, continuent de se pratiquer dès lors qu'elles sont réalisées en dehors de la période de nidification des sternes.

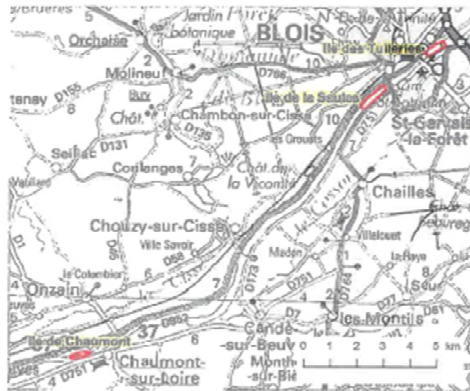
De même, le préfet pourra autoriser, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) réunie en formation « nature », et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), les travaux nécessaires pour l'écoulement des eaux et la sécurité des personnes. La même décision pourra être prise sans cette consultation en cas d'urgence.

Article 4 : Composition du comité consultatif

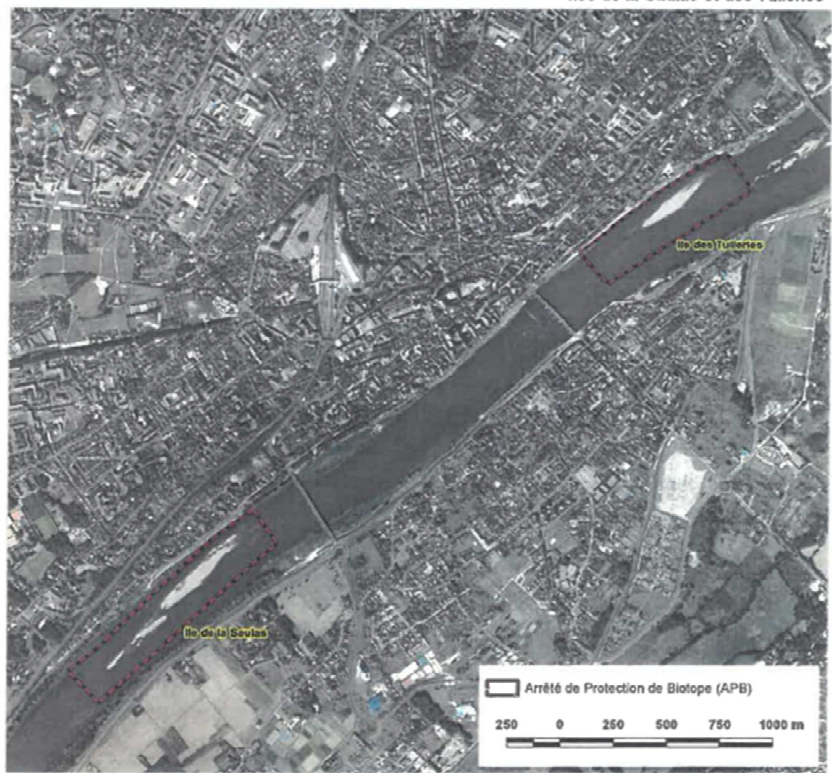
Le préfet ou son représentant préside un comité consultatif constitué des membres ci-après désignés ou de leur représentant :

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- le directeur départemental des territoires ;
- le président d'Agglopolys ;
- le maire de Blois ;
- les maires de Chaumont/Loire et Veuzain/Loire ;
- les maires de Vineuil et La Chaussée-Saint-Victor ;
- le président de la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Loir-et-Cher ;
- le président de l'association agréée de protection de la nature « Loir-et-Cher Nature » ;
- le conservatoire d'espaces naturels de la région Centre-Val de Loire ;
- le conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher ;
- le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité (OFB) ;
- le président de l'association départementale des chasseurs de gibier d'eau ;
- la présidente du comité départemental de canoë-kayak ;
- M. Alain PERTHUIS, expert reconnu pour ses compétences en ornithologie et désigné pour une période de trois ans renouvelable.

Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher – 17, quai de l'abbé Grégoire – 41012 BLOIS CEDEX -
Téléphone : 02 54 55 73 50 - Télécopie : 02 54 55 75 77
Site Internet : www.loir-et-cher.gouv.fr - MétéoMidi : météomidi.loir-et-cher.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : 9h - 12h et 13h30 - 17h



DDT 41
Source : Service Environnement
CARTO BD, Ortho 2017, IGN
Données : IGN, BD, Ortho 2017, IGN
Données : IGN, BD, Ortho 2017, IGN



Arrêté de Protection de Biotope (APB)

250 0 250 500 750 1000 m

Le présent arrêté sera transmis pour information, et par la direction départementale des territoires à :

- comité départemental du tourisme du Loir-et-Cher,
- aéroclubs, aérodromes, associations et entreprises de vols en montgolfières et de marine de Loire,
- clubs d'ULM, d'aéromodélisme et de cerfs-volants.

Le présent arrêté sera transmis pour information et par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations à :

- clubs de canoës-kayaks, d'avirons, de descente de Loire et de plongée.

Article 10 : Ampliation

Le secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, la directrice départementale des territoires par intérim, la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, les maires de Blois, Chaumont/Loire, Veuzain/Loire, Vineuil et La Chaussée-Saint-Victor, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, et le directeur départemental de la sécurité publique de Loir-et-Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Blois, le 16 DEC. 2020

Le Préfet,
YVES ROUSSET



Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 4211 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet de Loir-et-Cher - Place de la République - B.P. 40299 - 41006 BLOIS CEDEX
- un recours hiérarchique, adressé au ministre de la transition écologique - Grande Arche de la Défense - Paroi Sud/Tour Séquoia - 92055 LA DEFENSE

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

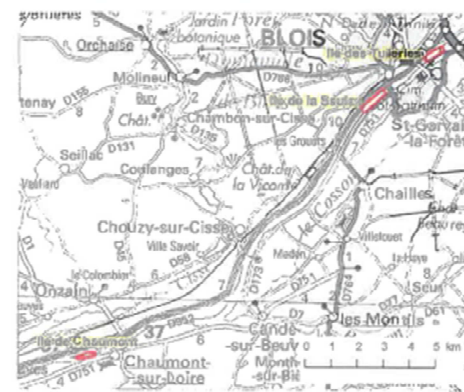
- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

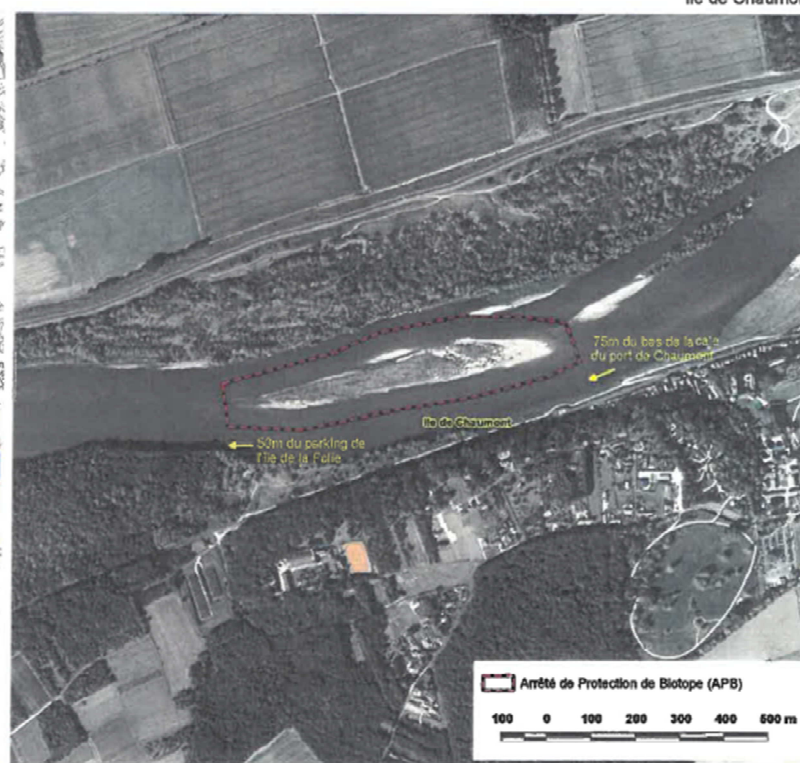
Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher - 17, quai de l'abbé Grégoire - 41012 BLOIS CEDEX -
Téléphone : 02 54 55 73 50 - Télécopie : 02 54 55 75 77
Site Internet : www.loir-et-cher.gouv.fr - Messagerie : ddt@loir-et-cher.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : 9h - 12h et 13h30 - 17h



DDT41
00761 SCIP / Géomatique données 2019
Source: Service Environnement
000000_00_000000_000000_Scar_Rag
Document: APB_Blois_Laure_Le_Sauzet_TuilleriesChauumont.apb



DDT41
00761 SCIP / Géomatique mai 2017
Source: Service Environnement
000000_00_000000_000000_Scar_Rag
Document: APB_Blois_Laure_Le_Sauzet_TuilleriesChauumont.apb



CHRONIQUES CLIMATOLOGIQUES 2020 DANS LE BLESOIS

Janvier : Globalement, janvier 2020 a été le mois de janvier le plus chaud jamais enregistré sur la planète, très légèrement devant 2016, a annoncé mardi le service européen Copernicus sur le changement climatique.

Après une décennie record, qui s'est conclue avec une année 2019 qui a été la deuxième plus chaude jamais enregistrée sur la planète, l'année 2020 démarre sur la même tendance.

Chez nous, durant les deux premières décades, dans l'ensemble les températures sont clémentes, au-dessus des normales saisonnières. Seule la troisième décade a vu une baisse relative des températures, se rapprochant de la normalité sans l'atteindre. La pluviométrie reste faible.

Ce qu'on retiendra de ce début d'année, c'est que pour un mois de janvier, c'est très doux et totalement hors norme, ce sont des températures de mi-avril.

Février : Comme le mois de février 2019, cette année encore, ce mois-ci a très vite pris des allures de printemps, les jonquilles ont fleuri avant les perce-neiges, ce qui ne semble plus surprendre grand monde. Les températures atteignent 15°C dans le Blésois et jusqu'à 28°C sur la côte basque. Par contre les tempêtes venteuses se suivent à un bon rythme ; trois pour les quinze premiers jours du mois.

Contrairement à 2019, la deuxième quinzaine a été moins clémente pour revenir à des températures plus de saison. Les bourrasques et coups de vent ont continué à se suivre jusqu'à la fin du mois avec la tempête Jorge qui clôture février.

Mars : Une tempête peut en cacher une autre. Après les vents violents de la tempête Jorge samedi, c'est cette fois Léon qui abattra ses rafales sur le pays ce dimanche premier mars. Météo France a placé ce matin quinze départements du pays, principalement à l'ouest, en vigilance orange « vent violent ».

La première quinzaine du mois a été accompagnée par des températures irrégulières mais conformes à la saison. La deuxième quinzaine a commencé comme un mois de mai pour revenir rapidement à la conformité saisonnière. Malgré un ensoleillement généreux, le vent d'est a maintenu des températures assez basses.

Pendant dix mois de suite, de juin 2019 à mars 2020, les températures ont dépassé la normale en France, du jamais-vu selon Météo-France, qui rappelle que la hausse continue des températures ne cesse de s'accélérer depuis le début du siècle.

"Après un mois de mai 2019 plus frais que la normale, la France connaît une suite ininterrompue de mois plus chauds que la normale", c'est-à-dire la moyenne calculée entre 1981 et 2010, indique Météo-France mercredi dans un communiqué.

"C'est une première en France", relève le service météorologique français.

Avril : La première quinzaine est un avant-goût de ce qu'est un mois de mai tel qu'on le conçoit généralement, avec des températures qui se rapprochent de celles d'un mois de juin. Ce n'est qu'en fin de quinzaine, qu'une brise venue de l'est fait chuter les températures à des valeurs plus décentes pour la saison. Cependant, si le soleil reste généreux, la sécheresse commence à étendre son emprise.

La deuxième quinzaine commence par ressembler de près à la première pour les températures et aussi malheureusement pour les précipitations. En cette période de forte végétalisation, le manque d'eau de surface commence à être préoccupant.

Depuis une dizaine de jours Météo-France nous promet tous les soirs de la pluie, pour le lendemain, mais les orages remontant du sud ont dû s'arrêter aux limites du département, jusqu'à quelques jours de la fin du mois où quelques orages viennent arroser ponctuellement quelques zones et en mouiller superficiellement d'autres. Les températures sont redescendues à des valeurs normales.

Mai : le joli mois de mai commence par des températures basses en journée et même très basses en début de matinée. Les pluies intermittentes mais régulières se succèdent pendant toute la première décade et maintiennent une humidité permanente très profitable en cette période de l'année pour la végétation.

La deuxième décade commence par une chute brutale des températures de 15°C accompagnée de bourrasques de pluie et de la bise venue du nord-est. Rien de plus normal puisque ce sont les saints de glace. Aussitôt cette période passée, les températures sont revenues à la hausse.

A la fin de la deuxième décade nous atteignons des températures dignes d'un mois de juillet. C'est le mois le plus important pour le monde agricole et le spectre d'une sécheresse sévère commence à se profiler.

La troisième décade est la copie de la deuxième avec l'aggravation de la sécheresse induite par un vent permanent de nord-est. Ce mois-ci, l'ensoleillement a atteint +59 % par rapport à la moyenne des 3 dernières décennies.

Juin : Dès la première semaine, radical changement de temps. Le vent a tourné de 180° direction sud-ouest accompagné d'une chute brutale des températures de 15°C ainsi que de remontées pluvieuses de type orageux. Localement sur le Blésois, les pluies seront globalement faibles et seront loin de compenser le déficit hydrique de ces derniers mois. La deuxième semaine a été à l'image de la première. Les bourrasques de vent ont été accompagnées par des averses éparses prenant de temps à autre un caractère orageux avec toujours un maintien des températures basses pour la saison. Le spectre de la sécheresse tend à s'éloigner pour l'instant. Les quinze derniers jours ne rentreront pas dans les annales. Ils furent incertains et indéterminés, ni humides ni secs, globalement ventés et ni chauds ni froids.

Juillet : La première semaine s'est poursuivie sur le même rythme que la semaine précédente sans particularités notables. La deuxième semaine, les températures sont revenues à un niveau normal pour la saison, mais n'en reste pas moins sèche. La nature commence sérieusement à ressembler à un paillason. La deuxième quinzaine se terminera avec une hausse importante des températures et par quelques gouttes d'eau éparses, juste pour justifier que le mois de juillet ne sera pas entièrement sec, mais se termine quand même par un déficit de -76 % par rapport aux valeurs moyennes.

Août : Le premier jour du mois se distingue par un pic des températures qui approche le record absolu du 25 juillet 2019. Si le thermomètre redescend à des valeurs plus raisonnables pendant quelques jours, il remonte en flèche dès le 7 du mois vers des valeurs proches des records de 2019 et ce pendant une petite semaine au bout de laquelle un épisode pluvieux est annoncé.

Au cours de la deuxième décennie, des orages annoncés, nous ne recevrons que quelques ondées insuffisantes pour stopper la sécheresse qui sévit depuis plusieurs mois. Par contre, cet épisode humide a eu l'effet bénéfique de faire redescendre les températures à des valeurs plus supportables.

La deuxième décennie a été venteuse mais avec des températures normales. Du côté de la pluviométrie, c'est le retour à la sécheresse. Localement les vendanges ont été les plus précoces jamais enregistrées avec une semaine, voire dix jours d'avance sur les prévisions les plus optimistes.

Les derniers jours de ce mois d'août sont un avant-goût de la saison automnale qui va suivre, avec une période humide accompagnée d'une chute brutale des températures.

Septembre : La première quinzaine est la copie conforme de celle de 2019 à la même période. Le mois débute par des températures en dessous des normales avec des nuits plutôt fraîches mais sans excès. Les vents d'ouest sont constants et s'ils amènent quelques nuages avec eux, ceux-ci passent sans déverser une goutte d'eau.

Une minicanicule s'installe dès la deuxième semaine, retour à des températures proches des records absolus en journée, mais heureusement avec des valeurs raisonnables la nuit. La pluie se fait toujours attendre et devient un sujet de préoccupation majeur et pas que pour le monde agricole. La moitié de la France est en alerte sécheresse et l'autre moitié est complètement grillée.

La deuxième quinzaine prolonge la première avec une vraie canicule qui se termine par un épisode cévenol qui inonde le sud de la France. Ce phénomène fréquent en cette période de l'année a pris des proportions catastrophiques localement. Notre région a été peu affectée par ce déluge mais néanmoins, quelques orages ont pu se développer ici et là, suffisamment pour mettre fin à la sécheresse mais trop tard pour le monde agricole et les jardins. Cette période a été accompagnée par une baisse importante des températures.

Octobre : Il n'y a pas grand-chose à dire sur le mois qui vient de se terminer, sinon qu'il est conforme à un mois d'octobre du moins sur le plan climatique. Pas d'amplitudes remarquables du côté des températures, quant aux précipitations, elles ont été régulières et en quantité suffisante. C'est un des rares mois « normaux » de cette année.

Novembre : Un mois plutôt clément en ce qui concerne les températures, du moins dans sa première quinzaine. Si dans la deuxième quinzaine la température moyenne a sensiblement fléchi, elle n'en est pas moins restée dans la normalité saisonnière. La pluviométrie a subi un déficit très important (-80 %) alors que l'impression générale a été celle d'une période particulièrement maussade.

Décembre : Un mois qui commence dans la continuité de novembre sans excès, ni en température, ni en pluviométrie. Quelques nuits de la première décennie ont flirté avec le négatif, voire ont réussi à le passer, en tout début de matinée. La deuxième décennie a vu la température augmenter sensiblement, surtout dans la journée avec un ensoleillement généreux pour cette période de l'année.

Le 22 décembre était battu le record de la plus haute température minimale à Blois depuis juillet 1983, avec 12,9 °C contre 11,8 °C le 20 décembre 1983. Un mois exceptionnellement doux, jusqu'à 16,4 °C à Romorantin.

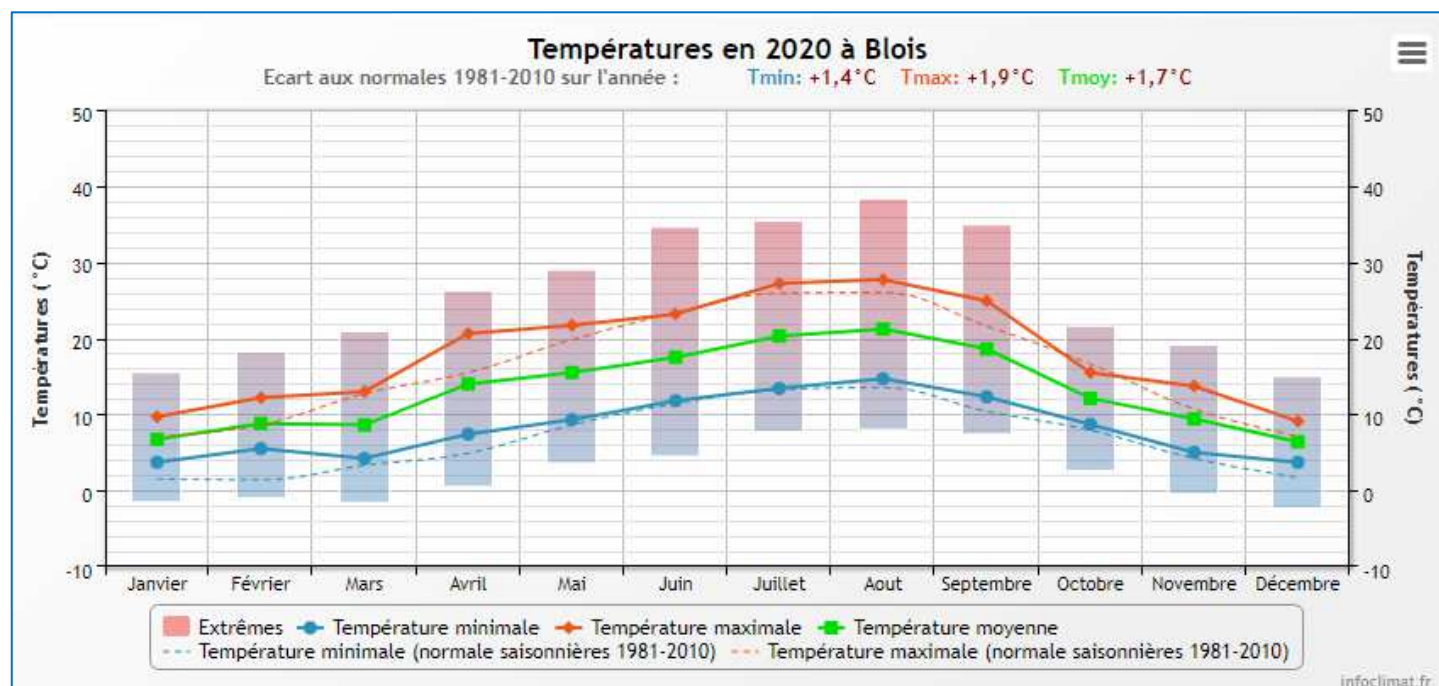
Pour la pluviométrie, le mois de décembre est le premier de l'année où l'on atteint 100 mm à Blois, ce qui est remarquable sur une année sèche, mais important pour la recharge des nappes phréatiques.

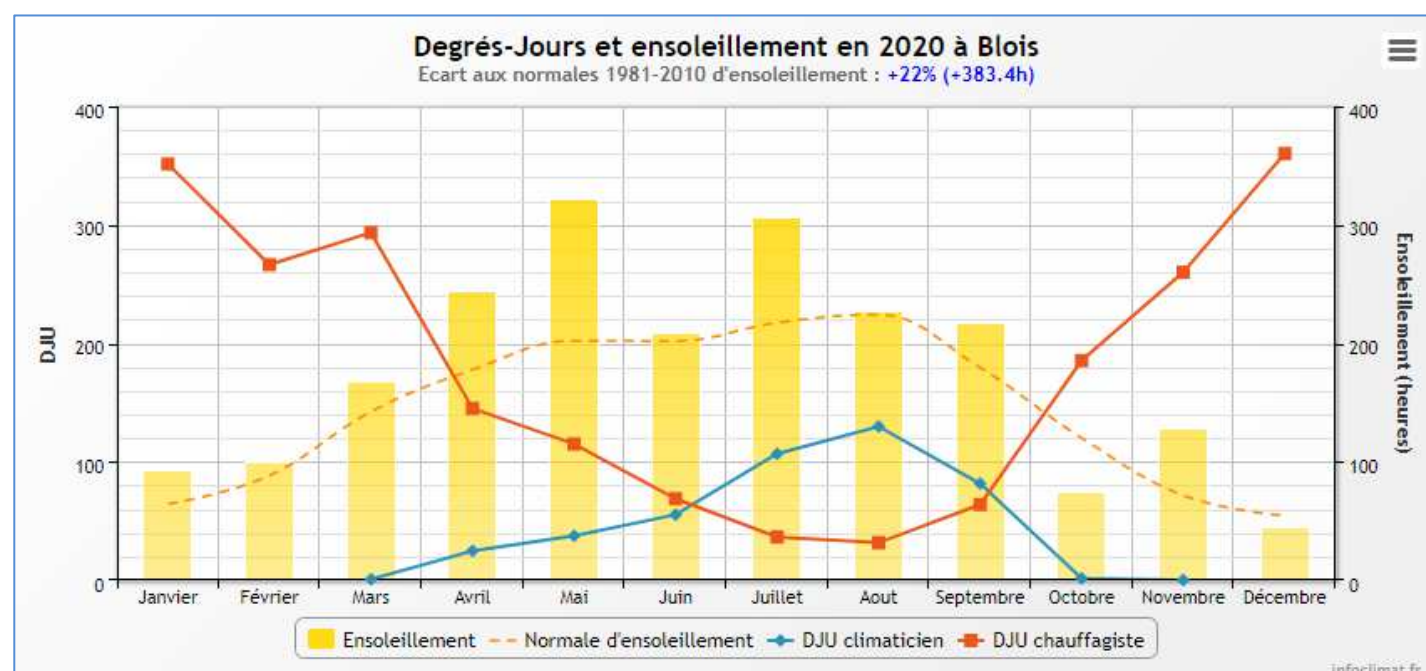
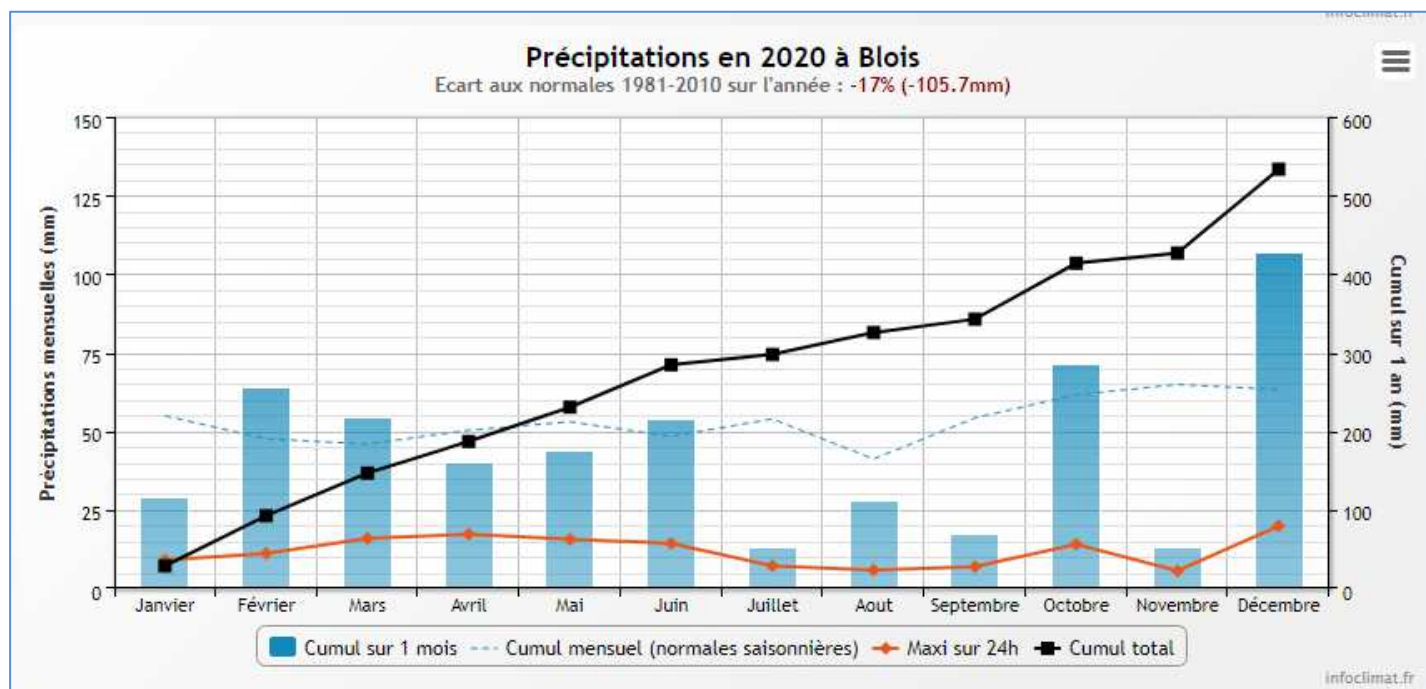
La troisième décennie voit la température baisser sensiblement et se terminer par une tempête prénommée Bella, accompagnée de son cortège pluvieux et qui vient clôturer une année que personne ne regrettera.

Si 2020 est l'année la plus chaude jamais enregistrée en France, comme l'a annoncé Météo-France le 29 décembre, elle l'est aussi à Blois et à Romorantin, et ce « depuis que les stations Météo France y sont installées », explique Olivier Renaud, président de Météo Centre – dans les années quatre-vingt à Blois et en juillet 1936 à Romorantin. « Depuis 2014, nous n'avons eu que des années très chaudes, résume-t-il. Et ça devient vraiment récurrent depuis 2017. » Au même titre, la sécheresse se fait toujours un peu plus persistante.

RELEVES CLIMATOLOGIQUES EN 2020 DANS LE BLAISOIS

	janv. 2020	fév. 2020	mars 2020	avr. 2020	mai 2020	juin 2020	juil. 2020	août 2020	sept. 2020	oct. 2020	nov. 2020	dec. 2020	Année complète
Tempé. maxi extrême	15,5 (le 16)	18,2 (le 10)	20,9 (le 19)	26,2 (le 11)	29,0 (le 21)	34,6 (le 20)	35,4 (le 31)	38,3 (le 7)	34,9 (le 14)	21,6 (le 21)	19,1 (le 2)	15,0 (le 22)	38,3 (le 7 août)
Tempé. maxi moyennes	9,7 +2,8	12,2 +3,0	13,0 +0,5	20,6 +5,1	21,7 +1,9	23,2 -0,1	27,2 +1,3	27,7 +1,7	24,9 +3,3	15,5 -1,1	13,7 +3,0	9,1 +2,0	18,2 +1,0
Tempé. moy moyennes	6,7 +2,4	8,8 +3,0	8,6 +0,5	14,0 +3,8	15,5 +1,5	17,5 +0,2	20,3 +0,7	21,2 +1,5	18,6 +2,8	12,1 -0,2	9,4 +2,0	6,4 +2,0	13,3 +1,7
Tempé. mini moyennes	3,7 +2,2	5,5 +4,1	4,2 +0,9	7,4 +2,0	9,3 +0,7	11,8 +0,4	13,4 +0,2	14,7 +1,2	12,3 +1,8	8,7 +0,8	5,0 +0,8	3,7 +2,0	8,3 +1,4
Tempé. mini extrême	-1,5 (le 22)	-1,0 (le 7)	-1,6 (le 26)	0,5 (le 2)	3,6 (le 12)	4,5 (le 7)	7,7 (le 11)	8,0 (le 4)	7,4 (le 22)	2,6 (le 12)	-0,4 (le 4)	-2,3 (le 20)	2,3 (le 20 déc)
Tempé. maxi minimale	4,0 (le 23)	9,4 (le 28)	8,5 (le 3)	12,4 (le 2)	12,5 (le 11)	18,0 (le 7)	20,5 (le 10)	17,3 (le 30)	12,5 (le 27)	11,1 (le 16)	6,5 (le 29)	4,9 (le 9)	4,0 (le 23 janv)
Tempé. mini maximale	11,2 (le 31)	11,6 (le 1)	11,6 (le 11)	12,3 (le 17)	15,5 (le 22)	19,5 (le 26)	18,8 (le 31)	19,3 (le 12)	18,5 (le 19)	13,9 (le 23)	14,7 (le 1)	12,9 (le 22)	19,5 (le 23 jun)
DJUI (chauffagiste)	351,4	266,4	293,4	145	115	68,9	36,4	31,7	63,9	185,4	259,9	360,2	2177,6 Moy: 181
DJUI (climaticien)			0,9	24,7	37,4	55,3	106,7	129,8	81,6	1,5	0,2		438,1 Moy: 49
Ensoleillement (heures)	92,3 +43%	99,1 +12%	167,4 +18%	243,8 +37%	321,8 +89%	208,9 +3%	305,3 +40%	226,3 +1%	216,5 +21%	73,7 -36%	127,2 +77%	44,7 -18%	2127h +22% Moy: 177h
Cumul Précip	28,6 +48%	63,9 +34%	54,3 +18%	40,2 -20%	43,7 -18%	53,9 +11%	13,0 -78%	28,0 -32%	17,0 -17%	71,2 +18%	13,0 -89%	106,7 +89%	533,5 +12%
Max en 24h de précip	9,0 (le 27)	11,1 (le 18)	15,9 (le 4)	17,2 (le 20)	15,7 (le 10)	14,3 (le 16)	7,1 (le 14)	5,9 (le 30)	6,9 (le 30)	14,0 (le 1)	5,6 (le 15)	19,8 (le 27)	19,8 (le 27 déc)
Max en 5j de précip	16,6	21,8	41,5	34,2	29,0	33,1	7,1	14,2	10,7	29,8	7,6	31,2	41,5 (mars)
Moyenne ≥ 1 de précip [?]	4,0	3,9	6,4	8,0	6,1	4,1	6,1	2,7	3,8	4,9	2,2	5,5	4,8
Neige au sol maximale	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0 (le 4 janv)
Max en 24h de précip	9,0 (le 27)	11,1 (le 18)	15,9 (le 4)	17,2 (le 20)	15,7 (le 10)	14,3 (le 16)	7,1 (le 14)	5,9 (le 30)	6,9 (le 30)	14,0 (le 1)	5,6 (le 15)	19,8 (le 27)	19,8 (le 27 déc)
Max en 5j de précip	16,6	21,8	41,5	34,2	29,0	33,1	7,1	14,2	10,7	29,8	7,6	31,2	41,5 (mars)
Moyenne ≥ 1 de précip [?]	4,0	3,9	6,4	8,0	6,1	4,1	6,1	2,7	3,8	4,9	2,2	5,5	4,8
Neige au sol maximale	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0 (le 4 janv)





En conclusion :

D'après les graphiques ci-dessus, en se référant sur les données moyennes observées ces 30 dernières années, on peut en déduire en données annuelles :

- Températures moyenne en 2020 **+1,7°C**
- Précipitations en 2020 **-17%**
- Degrés/jours ensoleillement **+22%**

Jean PINSACH

Tous les graphiques et organigrammes sont disponibles à la consultation sur le site :

<https://www.infoclimat.fr/climatologie/annee/2020/blois>

DEUX POIDS ET DEUX MESURES POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

En cet automne 2020, entre crises sanitaires, économiques et terroristes, voilà notre pays plongé dans des heures dramatiques. Des actes d'une sauvagerie et d'une barbarie extrêmes y sont perpétrés au nom de règles propres à une religion. La publication de dessins, par essence provocateurs et que l'on peut ne pas apprécier, sont à l'origine de déchaînements de haine et de violences aveugles. Malgré l'hostilité guerrière ou la réserve polie enregistrées ça et là à l'encontre de ces publications, l'Etat et une large part de l'opinion défendent bec et ongles leur principe au nom de la liberté d'expression. Parce que le pays s'est très largement construit sur des notions de liberté et qu'il sait que céder ne serait-ce qu'un peu à ces principes serait le début d'une spirale incontrôlable. Les pires moments de l'histoire du continent ont commencé de cette façon, la notion même de démocratie est sur la table.

Très bien, on ne peut je pense qu'approuver. Seulement voilà. J'ouvre le numéro d'octobre de « La gazette des grands prédateurs », qui est la publication de l'association Ferus. J'y apprends que le 2 août une projection du film « Marche avec les loups », organisée par le parc national du Mercantour, a dû être annulée suite à l'intervention d'une quarantaine d'éleveurs et de chasseurs très agressifs. Ces derniers ont proféré des insultes, notamment à l'encontre du public composé de nombreuses familles avec enfants qui ont dû quitter la salle sous les huées.

Mais il y eut pire encore en cette soirée. Le maire de Tende, officier de police judiciaire par son statut, a pris la parole pour soutenir les perturbateurs, jeter de l'huile sur le feu, et être partie prenante de la censure. Et les gendarmes présents n'ont pas levé le petit doigt alors que le réalisateur du film devait quitter les lieux en rasant les murs, la peur au ventre.

Fort bien, cela commençait à éveiller en moi quelques commentaires lorsque je tombe en novembre sur un communiqué de presse de notre propre fédération, France Nature Environnement, publié sur l'excellent site « FauneSauvage.fr ». Sous le titre « Héros malgré eux : brutalisés pour avoir défendu le droit et l'environnement », je prends connaissance avec stupeur de quatre affaires récentes ayant pour cadre notre pays.

Le 30 mai dernier, un militant de « Sources et rivières du Limousin » est convoqué à la gendarmerie pour « violation de domicile ». Aucune plainte n'a été déposée mais la démarche est à l'initiative de la procureure de Tulle (Corrèze), peut-être dans le cadre de la toute fraîche cellule Déméter. Cette cellule de la gendarmerie nationale, créée fin 2019 par le ministère de l'Intérieur à la demande de la FNSEA vise à faire cesser tout prétendu « agri-bashing » à l'encontre du monde agricole industriel. Elle est depuis vivement contestée par de nombreuses associations, dont notre fédération, un syndicat professionnel (Confédération paysanne), des chercheurs et journalistes, qui lui reprochent de chercher à censurer la liberté d'expression des tenants d'une agriculture paysanne et biologique. Le militant corrézien n'avait fait que répondre positivement à une demande d'interview de FR3 où il dénonçait la construction de serres à tomates hors-sol sur une zone humide...

Le 30 septembre 2019, à la préfecture de Lot-et Garonne, en présence de la Préfète, du député de la circonscription, et de nombreux élus locaux et syndicaux, le Président du syndicat agricole majoritaire du département

(Coordination rurale 47) se montre à l'égard d'un militant de la SEPANLOG d'une violence verbale inouïe et profère contre lui des menaces de mort. De mort. Parce qu'il luttait contre un projet de retenue d'eau. Procédure judiciaire en cours.

Le 29 avril 2020 dans les Hautes-Pyrénées, un membre de l'« Association Réfléchir Proposer Agir pour le Luron », qui filmait un chantier à priori illégal pour alerter les autorités s'est vu agresser par deux personnes, respectivement conseiller municipal et Président du Conseil départemental. Il s'est vu menacé, injurié, poussé à terre et frappé à coups de pieds. Plainte rejetée par le procureur, procédure poursuivie dans une autre juridiction.

Le 22 décembre 2018, un maire diffame sur Facebook la porte-parole de la SEPANSO Landes, divulgue l'adresse de sa maison qualifiée de taudis, déclenchant un déferlement de haine et de violences sur les réseaux. Elle avait donné une interview à France Bleu au sujet d'une récente victoire de l'association : la suspension par le tribunal du dragage du lac d'Hossegor dont les modalités nuisaient à la biodiversité du site. Elle fut ensuite agressée physiquement, injuriée, menacée. Procédure judiciaire en cours.

Il serait bien excessif de prétendre que la liberté d'expression est globalement mise à mal dans notre pays. Certains estiment même qu'elle ne s'est jamais si bien portée. Il n'empêche, ces quelques affaires toutes récentes posent questions. Celles des lanceurs d'alerte, du rôle de l'Etat, de la violence qui se banalise, des intimidations qui gangrènent l'expression démocratique, de l'attitude que nous devons adopter...

FNE rappelle dans son communiqué que 212 militants écologistes ont été tués dans le monde en 2019 selon un rapport de « Global Witness ». Sans aller jusque-là, force est de constater que la France n'est pas épargnée par des affaires de violence dans des dossiers de protection de l'environnement. J'ignore si elles sont à la hausse, à l'image d'une tendance lourde de notre société. Probablement les avancées du droit de l'environnement gênent-elles de plus en plus les destructeurs peu scrupuleux et s'opposent-elles plus fréquemment à des intérêts personnels. Peut-être aussi ces atteintes à la liberté d'expression sont-elles jugées de moindre importance car touchant un domaine moins sensible que les religions. Mais prenons garde, quel que soit le domaine où il s'exerce, le sentiment que la violence est assumable, bénéfique et légitime, bien sûr par la faute de l'autre, est un poison pernicieux des fonctionnements démocratiques.

C'est pour cette raison que ce communiqué de notre fédération FNE me paraît si important. C'est la raison pour laquelle j'aimerais vous faire partager la conclusion de son Président, Arnaud Schwartz.

« Elus locaux, pouvoirs publics, agriculteurs productivistes, chasseurs... les auteurs d'intimidations sont variés. Et ces dernières prennent de nombreuses formes, de la suspension de subventions aux menaces de mort, en passant par le saccage de locaux ou encore les violences physiques. La cellule Déméter s'inscrit pleinement dans ces intimidations, c'est pourquoi elle doit être dissoute. Plus globalement, il faut à tout prix protéger les associations qui défendent l'intérêt général. L'Etat doit être exemplaire et intransigeant dans l'application du droit dans ces situations. Pour une démocratie saine, aucune tolérance pour les menaces et les actions violentes ! ».

Jean-Pierre JOLLIVET

LE CONFINEMENT

Ça y est, le printemps s'installe, l'appel de la nature devient pressant, les naturalistes sont dans les starting-blocks, jumelles prêtes, appareils photo chargés, bouquins d'identification dans le sac à dos. Le COVID 19 s'est empressé de doucher tout espoir de sortie en nous imposant un confinement à domicile sans appel. Loin de moi l'idée de discuter cette décision qui s'impose à toutes et à tous quelles que soient nos activités, d'autant que j'ai la chance d'être à la retraite et de disposer d'un jardin autour de ma maison.

La ville, antithèse de la nature ? À bien y regarder, elle grouille de vie, en tout cas plus qu'on ne le pense.

En cette deuxième quinzaine d'avril et puisque le confinement doit durer quinze jours au minimum, je me propose de faire l'inventaire faunistique de mon jardin qui depuis au moins 30 ans n'a pas subi un seul traitement chimique.

La rue où j'habite est entièrement pavillonnaire, avec des maisons construites dans les années 1970, toutes pourvues d'un jardin compris entre 400 et 600 m² et située à la limite des quartiers nord de Blois. Loin de toute zone humide, elle bénéficie d'une « faune » rare et de passage principalement.

Depuis le début du mois de mars, au vu des conditions climatiques, j'ai retiré les mangeoires et les oiseaux qui cette année n'étaient déjà pas nombreux se sont volatilisés. Il ne reste qu'un couple de merles et un couple de tourterelles turques et encore je ne suis pas sûr que les nidifications se fassent chez moi.



Tircis

Jeudi 19 mars : Le temps est chaud et ensoleillé, en tous cas suffisamment pour que les insectes sortent de leur torpeur hivernale. L'attraction de nombreuses fleurs dans le jardin fixe quelques papillons et hyménoptères divers. Les plus nombreux de ces papillons sont sans conteste les **Tircis**, *Pararge aegeria*. Ils sont plusieurs paires à virevolter par couple en spirales verticales dans les parties du jardin exposées au soleil pour accomplir leur parade nuptiale. De temps à autre un troisième individu entre dans le cercle et perturbe le ballet qui se dissocie pour se reformer un peu plus loin. De temps en temps, ils s'accordent un peu de repos en se posant sur une feuille bien exposée au soleil, les ailes largement déployées.

Dans l'après-midi, un **Citron**, *Gonepteryx rhamni*, a traversé en trombe mon jardin pour se perdre dans celui des voisins. J'ai juste pu reconnaître un mâle, à la recherche de l'âme sœur certainement.

Vendredi 20 mars : Non seulement le temps se maintient mais en plus les températures sont à la hausse et l'animation entomologique aussi. Trois ou quatre **Abeilles charpentières**, *Xylocopa violacea*, font la navette sur le haut de la façade sud de la maison toujours à la recherche d'un partenaire en vue de la reproduction. Tous les ans elles reforment leur nid sous les solives du toit, mais elles ne me



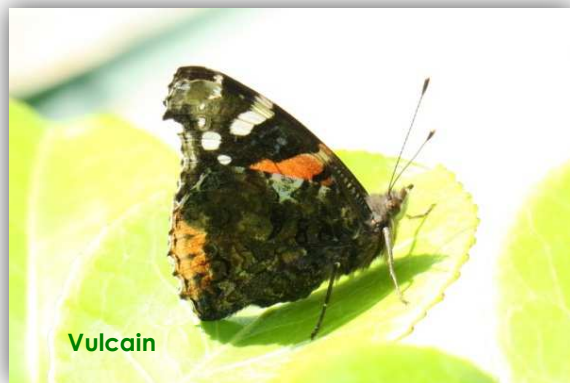
Azuré des nerpruns ♂

dérangent pas, elles ne sont pas agressives et ne commettent pas trop de dégâts dans les habitations.

Horsmis les Tircis toujours aussi présents, et ils le resteront durant tout le printemps, j'ai eu le temps d'apercevoir le vol furtif d'une lycène non identifiée avec

certitude, mais dont l'aspect général m'a fait penser à un **Azuré des cytises**, *Glaucopsyche alexis*, et un **Vulcain**, *Vanessa atalanta*, prendre un peu de repos avant de disparaître vers d'autres jardins.

En fait, la lycène non identifiée est restée à patrouiller dans le jardin quelques jours, rejointe peu de temps après par une femelle de la même espèce, le temps de leur tirer le portrait : c'était en fait un **Azuré des nerpruns**, *Celastrina argiolus*.



Vulcain



Azuré des nerpruns ♀

L'épidémie ne baissant pas d'intensité, il semblerait que l'état de confinement doive se prolonger jusqu'à une date indéfinie. Les autorisations de circulation sont restreintes de manière drastique. Un périmètre de sortie est autorisé dans les limites d'une heure et à une distance de 1 km maximum du domicile. De là où j'habite, dans le périmètre imparti, je n'ai que des immeubles ou des maisons particulières sans aucun espace public autorisé à la promenade. Malgré un jardin particulièrement fleuri en cette période de l'année, les papillons se font plutôt rares, aussi vais-je devoir me pencher sur des espèces beaucoup moins emblématiques.



Chrysomèle (imago)

Ce week-end, le temps s'est brusquement rafraîchi et est devenu maussade avec quelques gouttes de pluie. L'activité des espèces volantes s'est brutalement arrêtée. Je me suis donc rabattu sur des espèces plus statiques. Déjà l'année dernière, le pied de romarin ainsi que ceux de lavande avaient subi les attaques de la larve d'un petit coléoptère que je n'avais évidemment pas traité. Cette année encore sa présence s'est manifestée par une attaque sur les nouvelles feuilles. Si les imagos sont bien visibles et en cours d'accouplement, des pontes ont déjà eu lieu et les larves sont en activité. La morphologie du **Chrysomèle du romarin**, *Chrysolina americana*, est semblable à celle de la **Coccinelle à sept points**, *Coccinella septempunctata*, mais ses couleurs, quoique plus



Chrysomèle (larve)

discrètes, n'en sont pas moins originales, rayées de vert et grenat aux reflets métallisés. Les œufs de leur ponte sont collés au recto des feuilles et isolés les uns des autres, donc difficiles à repérer

Lundi 23 mars : retour du temps ensoleillé mais frais. La gent ailée est de nouveau active. En ce début d'après-midi, c'est le **Grand Bombyle**, *Bombylius major*, qui retient mon attention. Il y en a 3 qui volent, dans une zone ensoleillée de moins d'un mètre carré, à l'abri du vent, au ras du sol. Son vol ressemble à celui du **Moro-sphinx**,

Macroglossum stellatarum, mais ce n'est pas un lépidoptère. Son abdomen a des similitudes avec celui des bourdons, mais ce n'est pas un hyménoptère. Comme la mouche ou le moustique c'est un diptère et qui se nourrit dans sa phase adulte de nectar alors que sa larve est carnivore et consomme le couvain des abeilles sauvages et des guêpes.

Toujours en mouvement, il est plutôt difficile à photographier. Il va de fleur en fleur à un rythme effréné. Sitôt cadré, le temps de faire le point il est reparti sur la fleur d'à côté. Le voir posé pour s'accorder un instant de repos est rare, mais tôt ou tard ça finit forcément par arriver.



Bombyle au repos



Bombyle au butinage

Les jours se suivent et pas grand-chose de nouveau dans le jardin. Malgré l'ensoleillement généreux, le vent de nord-est est toujours aussi frais.

Dimanche 5 avril : Ce matin, en faisant le tour du jardin, j'ai failli piétiner un groupe de chenilles au repos, parfaitement immobiles en attente d'être réchauffées par le soleil avant de se mettre en marche. Depuis hier, le vent est tombé, ce qui a permis aux températures de monter et aux **Processionnaires du pin**, *Thaumetopoea pityocampa*, de descendre de leur arbre en quête d'un abri sous terre où pouvoir faire leur métamorphose. Le temps sec de ces dernières semaines ne devrait pas leur faciliter le travail.

Mon voisin est propriétaire d'un grand pin qui héberge plusieurs colonies de ces insectes, logées dans des cocons bien visibles au bout des branches, mais situées bien trop haut pour pouvoir les atteindre. Le seul moyen de les détruire serait de les piéger à leur descente de l'arbre.



Rassemblement avant le départ



Nid de processionnaires

En général je fiche la paix aux arthropodes et aux insectes en particulier, même s'ils peuvent parfois être désagréables. Mais malheureusement pour elles, ces processionnaires font partie des espèces envahissantes et peuvent créer des problèmes allergiques sérieux. En effet, leurs poils, légers et fragiles, contiennent une substance urticante et allergisante, qui peut déclencher des réactions parfois sévères.

Originnaire du bassin méditerranéen, **la Processionnaire du pin** ne cesse de gagner du terrain vers le nord, à la faveur du réchauffement climatique. La hausse des températures hivernales induit une survie significativement plus importante des populations. Plusieurs moyens de lutte existent : à Blois on utilise des écopièges sur les pins aux abords des groupes scolaires.

Même si les mésanges ont la réputation de s'attaquer aux chenilles velues, je n'ai pour ma part jamais vu un oiseau s'y confronter. En

cette période de l'année où les oiseaux sont à la recherche de nourriture pour nourrir leurs jeunes, cette chenille qui manque singulièrement de discrétion semble n'avoir rien à craindre.

Contrairement à d'autres départements où des arrêtés préfectoraux ont été pris pour combattre cette espèce, cette lutte n'est pas obligatoire en Loir-et-Cher, mais rien n'empêche le particulier d'agir. Je les ai donc éliminées.



Départ en procession

Période du 13 au 30 avril : Un petit vent d'est a rafraîchi l'atmosphère ce qui a pour effet de faire baisser l'activité de la faune entomologique. Une volée de Fauvettes à tête noire s'est abattue dans la haie vive qui fait le tour de la maison avec force cris et pépiements qui ont duré sans interruption avant d'avoir fini le tour du propriétaire et de passer dans le jardin voisin. Je n'ai pas pu les photographier car trop rapides et bien cachées dans la végétation.

Pour corser un peu l'inventaire j'ai décidé de « m'attaquer » à un groupe d'insectes très présents mais que je ne connais pas : les Diptères.

Si les papillons multicolores et les coléoptères aux teintes vives ont aisément trouvé des amateurs pour s'intéresser à eux, les « mouches et moustiques » sont la plupart du temps restés en périphérie de tout intérêt. Même les biologistes craignent souvent de s'intéresser de plus près à l'ordre des Diptères : il passe pour un sujet difficile, impossible à dominer en raison de l'extraordinaire diversité des espèces.

Étant donné que je me cantonne exclusivement dans le périmètre de mon petit jardin et avec l'aide des sites spécialisés sur internet et de la bibliographie dont je dispose, je devrais pouvoir en inventorier quelques-uns.

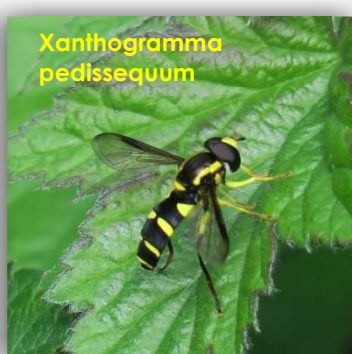
N'étant pas outillé pour photographier les insectes volants dont la taille est inférieure à 5 mm et qui se sauvent quand on s'approche à une distance de moins d'un mètre, je me suis contenté de ceux dont la taille était exploitable photographiquement parlant.

Je n'ai capturé aucun insecte pour les mettre en scène après les avoir un peu anesthésiés avec de l'éther ou au froid par exemple (j'ai déjà pratiqué ces méthodes dans un autre temps). Ils ont tous été photographiés dans leur comportement et dans leur environnement naturel de l'espace ci-dessous.



Cette galerie de diptères divers et variés qui suit, a été abondée pendant tout le temps du confinement, au fur et à mesure que de nouvelles espèces ont pu être photographiées et identifiées.

Quelques autres diptères ont été vus mais non identifiés. Soit qu'ils étaient plus rapides que moi, soit que je n'avais pas l'appareil photo à portée de main, soit que les photos n'étaient pas suffisamment précises pour mettre en évidence les caractéristiques d'identification ou plus simplement que je ne les ai pas retrouvés dans la documentation dont je dispose. Il y a aussi tous les « moucherons » qui demandent un matériel photographique spécifique dont je ne dispose pas.





Nephrotoma flavipalpis



Sapromyza quadricincta



Dasyphora albofasciata



Eristalis tenax



Merodon confusus



Syrphus ribesii



Muscina stabulans



Otitus formosa



Nephrotoma flavescens ♂

Mercredi 22 avril : Le cas de cette petite tipule me pose un problème d'identification. Elle n'est pas répertoriée par J. et H. Haupt dans leur livre de référence paru dans la collection Delachaux et Niestlé : « Guide des mouches et des moustiques ».

Toutefois il y a la description et la photo de la **Nephrotoma terminalis** qui correspond à priori à l'insecte que j'ai photographié.

Sur le site de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) du MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) la **Nephrotoma terminalis** n'existe pas et si la **Nephrotoma flavescens** est bien inventoriée régionalement, il n'y a en revanche pas de fiche identitaire.

Sur le site de référence des entomologistes amateurs : galerie-insectes.org, si la **N. terminalis** est inconnue, les **N. flavescens** représentées ont des différences minimales dans la couleur des fémurs et le nombre de taches sur le dos de l'abdomen. L'individu photographié (le 24 avril) ci-joint est soit l'un soit l'autre. Je fais donc confiance aux entomologistes du MNHN.

La Tipule printanière, *Tipula vernalis*, photographiée à droite n'est pas le côté pile de la photo de gauche, mais une autre espèce qui se différencie entre autres par certaines cellules de ses ailes de couleur laiteuse.



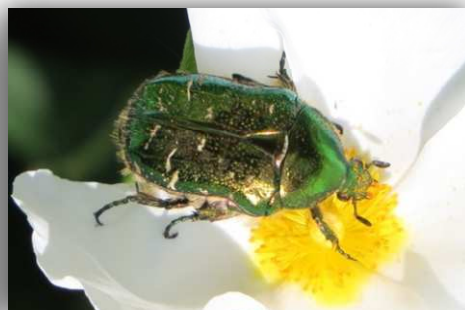
Tipula vernalis

TABEAU RÉCAPITULATIF DES DIPTÈRES IDENTIFIÉS

Anthomyiidae	Calliphoridae	Syrphidae	<i>Eristalis tenax</i>
<i>Anthomyia pluvialis</i>	<i>Calliphora vicina</i>	<i>Meliscaeva auricollis</i>	<i>Syrphus ribesii</i>
Bombyliidae	<i>Lucilia ampullacea</i>	<i>Epistrophe eligans</i>	Tipulidae
<i>Hemipenthes morio</i>	Muscidae	<i>Episyrphus balteatus</i>	<i>Nephrotoma flavipalpis</i>
<i>Bombylus fimbriatus</i>	<i>Muscina levida</i>	<i>Eristalis pertinax</i>	<i>Nephrotoma appendiculata</i>
<i>Bombylius major</i>	<i>Phaonia rufiventris</i>	<i>Merodon equestris</i>	<i>Tipula vernalis</i>
Lauxaniidae	<i>Muscina stabulans</i>	<i>Melanostoma scalare</i>	<i>Nephrotoma cornicina</i>
<i>Sapromyza quadricincta</i>	Tachinidae	<i>Cheilosia pictipennis</i>	Sarcophagidae
Muscidae	<i>Eriothrix rufomaculatus</i>	<i>Xanthogramma pedissequum</i>	<i>Sarcophaga carnaria</i>
<i>Dasyphora albofasciata</i>	Ulidiidae	<i>Myathropa florea</i>	Stratiomyidae
	<i>Otitus formosa</i>	<i>Merodon confusus</i>	<i>Chloromyia formosa</i>

Parmi les diptères, ce sont les **Syrphides** qui sont les plus représentés tout au moins en milieu naturel. Ils sont aussi les plus utiles comme auxiliaires de l'agriculture. D'abord sous leur forme larvaire en tant que prédateurs voraces qui exterminent d'énormes quantités de pucerons et de mouches à scie (au moins autant que les coccinelles), mais aussi sous leur forme imago en tant que pollinisateurs complémentaires des hyménoptères.

Mercredi 22 avril : En ce début d'après-midi, la température dans le jardin atteint 21°C à l'ombre. Le vent est presque nul et le temps toujours aussi sec. J'ai décidé de changer d'ordre et de m'intéresser aux coléoptères. Se sera plus simple au vu du peu d'espèces présentes. Le grand lilas est en fleur depuis quelques jours mais n'attire que très peu d'insectes volants, mis à part une dizaine de **Cétoines dorées**, *Cetonia aurata*, qui défoncent allègrement les grappes de fleurs. Elles volent lourdement en cercle à la cime de l'arbre avant de s'abattre sur une grappe de fleurs et s'y enfouissent rapidement jusqu'à disparaître.



Le lilas a aussi eu la brève visite, en tout cas beaucoup trop brève pour les capturer avec mon appareil photo, d'une **Piéride de la rave**, *Pieris rapae*, d'un **Flambé**, *Iphiclides podalirius*, ainsi qu'un **Myrtil**, *Maniola jurtina*, bien en avance pour la saison.



Jeudi 23 avril : Aujourd'hui, j'ai fait une observation intéressante sur une espèce dont la rencontre est relativement rare alors qu'elle est probablement plus présente qu'on ne le croit. Dans mon salon, sur la baie vitrée donnant sur la terrasse, un petit coléoptère arpente la vitre à la recherche d'une sortie improbable. Il s'agit de la **Coccinelle zébrée**, *Myzia oblongoguttata* qui vit essentiellement sur les conifères avec une préférence pour les cèdres et les pins âgés où elle trouve les pucerons du genre *Cinara* dont elle se nourrit. L'espèce n'est pas répertoriée dans le département sur le site internet de l'**INPN** (Inventaire National du Patrimoine Naturel) du **MNHN** (Muséum National d'Histoire Naturelle). Il



est difficile de l'observer comme toutes les espèces qui se tiennent en hauteur dans la frondaison des arbres. La **Coccinelle zébrée** fait partie des grandes coccinelles, sa taille est d'environ 8 mm. Dans leur livre « **les coccinelles** Description, mœurs, reproduction, cohabitation, observation... » paru dans la collection Delachaux et Niestlé, Jean-Louis Hemptinne, Alexandra Magro, Michael Majerus la désignent sous le nom de *Sospita oblongoguttata*. Je n'ai retrouvé cette désignation nulle part ailleurs. Je l'ai libérée sur une plante et photographiée juste avant qu'elle ne s'envole vers le cèdre doré qui trône au fond du jardin.



Lundi 27 avril : La **Petite biche**, *Dorcus parallelipedus*, en référence à la « grande biche » qui est le nom vernaculaire de la femelle du **Lucane**, *Lucanus cervus*. Toutefois ici le nom petite biche désigne les deux sexes de l'espèce *Dorcus parallelipedus*. C'est une espèce d'insecte coléoptère de la famille des Lucanidae (le moins rare dans ce groupe qui semble en régression, à cause probablement du petit nombre de bois mort et gros bois sénescents, du recul des vergers à vieux arbres de haute-tige). Les adultes, de taille assez variable, mesurent de 20 à 32 mm et sont donc beaucoup plus petits que les **Lucanes cerfs-volants**, *Lucanus cervus*. Les antennes sont coudées et se terminent en massue (en forme de dent de peigne). Contrairement à ce qu'on observe chez la plupart des lucanidés (*Lucanus cervus* en particulier), le dimorphisme sexuel est

relativement discret : les mandibules sont légèrement plus grandes chez le mâle, et elles présentent un denticule interne plus développé. La larve, munie d'une solide paire de mandibules, se nourrit de bois (feuillus tels que saules, peupliers, tilleuls, fruitiers...) en cours de décomposition par les champignons et les bactéries. L'adulte, comme d'autres coléoptères, apprécie la sève qui s'écoule de blessures d'arbres.

L'insecte se déplace lentement. Il est crépusculaire mais on l'aperçoit parfois de jour. Il est apte au vol. Chez moi, je l'ai trouvé sous une vieille souche de paulownia, bois particulièrement tendre, probablement en train de dormir. D'après la littérature, on le voit habituellement de juin à septembre, mais beaucoup plus tôt depuis quelques années, la preuve aujourd'hui.



Mardi 28 avril : Ce matin le temps est maussade et le petit crachin qui tombe inhibe toute tentative de prospection entomologique, mais il ne suffira pas à humidifier la terre, tout juste les feuilles des arbres. En faisant un petit tour de jardin, j'ai été intrigué par le ballet d'un **Troglodyte** tenant des insectes dans le bec et qui voletait de branche en branche dans la haie. Je me suis éloigné suffisamment pour qu'il ne soit



plus dérangé par ma présence. Il a disparu rapidement de l'autre côté de la haie qui sépare mon jardin de celui du voisin. Ce voisin ayant atteint un âge avancé n'entretient plus guère sa parcelle ce qui profite à la petite faune.

Il y a quelques années, il avait planté un bigarreaulier, mais n'a jamais pu manger plus d'une douzaine de cerises, les oiseaux se servant en premier. Il a donc fabriqué un épouvantail dans une combinaison imperméable qu'il a posté sous son cerisier. Il est là depuis si longtemps, qu'il n'impressionne plus personne. Aujourd'hui, il sert de refuge au Troglodyte qui en passant par une ouverture à l'arrière de l'épouvantail, au niveau de la ceinture, y a fait son nid.

Mardi 5 mai : Sur une feuille de rosier, un tout petit coléoptère de la famille des cétoïnes, mais beaucoup plus discret par la taille (6mm) et les couleurs. C'est un

Valgus hemipterus, qui jusqu'à aujourd'hui m'était complètement inconnu. Il en est fait peu cas dans la littérature de langue française bien que ce petit coléoptère soit apparemment assez commun.



Vendredi 8 mai : Une autre petite cétoïne est venue me rendre visite sur le pyracantha en fleur, qui s'est développé dans la haie de manière spontanée et anarchique et dont les fruits sont consommés par les oiseaux en période hivernale.

De loin, je l'avais pris pour un hyménoptère tant son aspect général se rapproche d'un bourdon, d'ailleurs, les britanniques le nomment le scarabée abeille (« Bee beetle »). Chez nous, il est appelé **Trichie fasciée**,

Trichus fasciatus, plus grand que *Valgus hemipterus*, mais plus petit que la **Cétoïne dorée**, son vol est nettement plus rapide que celui de cette dernière.

Un peu plus tard dans la journée, c'est seulement la deuxième coccinelle que je vois depuis le début du confinement, la **Coccinelle à virgule**, *Exochomus quadripustulatus*, est un petit insecte, d'environ 3-6 millimètres de long, de forme ronde. Sa couleur est variable en fonction de son âge, en général noir luisant, avec quatre taches rouges, deux à l'avant des élytres, en forme de virgule, et deux plus petits, en arrière, proches de la jointure des élytres. Comme d'autres espèces de coccinelles au régime aphidiphage, cette espèce est utilisée en agriculture comme moyen de lutte biologique contre les pucerons et les cochenilles. C'est pour cette raison qu'elle a été introduite sur d'autres continents.





Une autre espèce, exogène celle-là, a été abondamment répandue dans nos cultures jusqu'à menacer nos espèces autochtones. Aujourd'hui, les **Coccinelles asiatiques**, *Harmonia axyridis*, ne sont pratiquement plus utilisées et tendent à se raréfier. En voici un spécimen sous sa forme larvaire.

L'**Anthrène du bouillon blanc**, *Anthrenus verbasci*, ou **Anthrène bigarré des tapis**, (cela dépend du lieu où s'effectue son développement) est une espèce de coléoptères de la famille des Dermestidae. D'environ 3 mm, considérée comme très nuisible à l'homme, elle se nourrit de fibres naturelles.

Le cycle de vie d'*Anthrenus verbasci* est plutôt inhabituel pour un insecte : il lui faut de un à trois ans pour passer de l'état de larve à celui d'adulte (selon les conditions environnementales).

Les œufs éclosent au printemps et au début de l'été, souvent près d'un nid d'oiseaux (dont le moineau domestique et le martinet noir) ou dans les garde-robes. Les larves se nourrissent de fibres naturelles pendant tout leur développement, jusqu'à la diapause qui précède la pupaison. La durée de cette période de dormance dépend de facteurs environnementaux, dont le plus important est probablement le photopériodisme.



L'exuviation intervient entre fin mai et début août, permettant aux adultes fraîchement ailés d'aller se nourrir du pollen des plantes fleuries. Pendant cette période les adultes s'accouplent, pondent de nouveaux œufs et le cycle recommence.

Les larves d'*Anthrenus verbasci* sont des insectes considérés très nuisibles pour l'homme et son foyer. Les adultes pondent leurs œufs dans les conduits d'aération, les placards, sous les meubles ou les plinthes⁷. Une fois écloses et jusqu'à leur âge adulte, les larves se cachent dans des lieux sombres et tranquilles se nourrissant de substances organiques. Les larves sont responsables de la destruction de nombreux biens tels que meubles, vêtements, couvertures, fourrures et tapis.

Lors de mes tours de jardin, j'ai plusieurs fois croisé un concurrent dans ma chasse aux insectes. Si pour moi ça n'a été qu'un simple passe-temps, pour lui, à travers le drôle de regard qu'il me lançait on pouvait comprendre que je le dérangeais dans sa quête vitale.



J'ai aussi aperçu plusieurs fois un promeneur occasionnel qui déambule comme s'il était chez lui, d'un jardin à l'autre, et traverse fréquemment la route pour visiter les jardins d'en face. Il n'est pas du tout farouche mais a la mauvaise habitude de se bloquer sur place dès qu'il constate le moindre mouvement dans son environnement immédiat. Comme beaucoup de ses congénères, il risque bien un jour de finir sous les roues d'un véhicule. Il est né l'année

dernière, dans un site aménagé dans mon jardin sous la terrasse où je range le bois. D'une portée de trois, c'est le seul à être encore présent dans le secteur. Deux jours après à seulement un mètre de leur nid, j'ai découvert le cadavre de trois jeunes hérissons, morts dès leur première sortie, dont seule la tête a été mangée en partie, je pense que c'est l'œuvre d'un des chats qui pullulent dans le quartier. La mère dormait encore au nid. Je ne sais pas s'il lui reste encore des petits. Le surlendemain, le quatrième petit était retrouvé mort dans les mêmes conditions à 10 mètres du nid. Celui-ci a été aussitôt abandonné par la mère.



Aujourd'hui **Dimanche 10 mai** il pleut et c'est le dernier jour du confinement. Nous allons pouvoir reprendre nos activités naturalistes dans des espaces plus étendus. Si par malheur il devait y avoir un autre épisode de confinement, je me pencherais sur les arachnides, un domaine qui m'est complètement inconnu.

Jean PINSACH

CONFINEMENT N°2

Cette seconde période d'inactivité naturaliste forcée, m'a obligé à me reconcentrer sur les observations d'insectes, vu le seul espace un peu naturel qui me soit accessible, dans un périmètre d'un kilomètre autour de chez moi : mon jardin.

L'activité entomologique en cette période automnale étant assez restreinte, les quelques diptères encore actifs ayant déjà été contactés durant le premier confinement, j'ai dû me rabattre sur des espèces plus exotiques, telles que le **frelon asiatique**, *Vespa velutina nigrathorax*.

Durant toute cette année 2020, le frelon asiatique a été présent en nombre dans mon jardin. Je l'ai observé, patrouillant à la recherche de quelques insectes volants mais le plus souvent posé sur les arbustes en prospectant à pattes si j'ose dire. J'ai trouvé cet insecte peu craintif, peu agressif, lent dans ses déplacements et plus facile à photographier que son cousin, le **frelon d'Europe**, *Vespa crabro*.



Ne se déplaçant que dans un rayon de 2 à 3 km maximum de son nid et autour de chez moi le nombre d'arbres susceptibles d'être support étant certainement inférieur à cent, je n'ai pas pu le découvrir jusqu'à ce jour du 16 novembre où les érables de mon voisin, à 5 maisons de chez moi, ont suffisamment perdu leurs feuilles, pour révéler un magnifique nid d'une cinquantaine de centimètres de diamètre à 15 mètres environ du sol. Bien que la saison soit avancée, un « coup » de jumelles m'a permis de constater que le nid était encore bien actif, même si l'activité des entrées et sorties n'était pas d'un rythme soutenu.

Alors que les Frelons d'Europe plus frileux, ont depuis longtemps pris leurs quartiers d'hiver, les frelons asiatiques continuent leur recherche de nourriture même lorsque les températures

deviennent franchement basses. Leurs victimes de prédilection se faisant rares, ils se rabattent sur des nourritures plus disponibles.

Quelques jours avant j'avais trouvé sur ma « pelouse » (si on peut appeler ça comme ça) un jeune moineau fraîchement décapité par un chat du voisinage et abandonné à quelques frelons asiatiques qui s'en régalaient alors que plusieurs autres volaient tout autour en attendant leur tour. Ils ont mis deux jours pour

dépouiller entièrement la carcasse, ne laissant que le squelette.

Le long d'un muret chez mon voisin une plante exotique dont je ne connais pas le nom est en pleine expansion et en début de floraison attire plusieurs types de pollinisateurs. En ce 18 novembre, seuls les frelons asiatiques sont en activité et en nombre à faire leurs emplettes sur des boutons floraux pourtant peu chargés en pollen.

Beaucoup de renseignements sur cette espèce sont aujourd'hui disponibles aussi

bien sur internet que dans la littérature pour qui veut bien s'y intéresser.

Si j'ai fait ce petit article c'est surtout pour informer sur la suite. Les services techniques d'Agglopolys mandatent deux sociétés prestataires pour la destruction de ces nids. Il suffit pour cela d'aller sur le site d'Agglopolys et de remplir un formulaire en ligne pour déclarer la position géographique du nid en y adjoignant éventuellement une photo du nid. On peut aussi faire cette démarche par téléphone. Cette opération de destruction est entièrement prise en charge financièrement par les services de l'Agglo. Le lendemain j'ai été joint au téléphone par les intervenants pour planifier un rendez-vous. Le secteur d'Agglopolys est partagé entre deux équipes d'intervenants, une pour le sud de la Loire et l'autre pour le nord. L'équipe nord qui est intervenue en était à sa cent-trentième destruction depuis le début de l'année.

Depuis le sol, et sans entrer dans la propriété, vêtu de vêtements de protection, l'intervenant a canardé au pistolet à air comprimé le nid de billes de perméthrine, neurotoxique, pour toucher le cœur du cocon et la zone de pontes. Cette méthode, qui permet de protéger l'intervenant est la moins coûteuse, et a l'avantage de créer un choc mécanique dans le nid avant éclatement de la bille. En un quart d'heure l'affaire était réglée.

Inconvénient de la méthode : le nid reste en place et peut faire l'objet d'un autre signalement par un autre découvreur d'où l'utilité d'observer s'il y a de l'activité avant tout signalement.



Chronique ligérienne et printanière d'un confinement privilégié



Une touffe de **fleurs de glai**, *Iris pseudoacorus*, illumine le bord du fleuve en contrebas, ce dimanche matin 19 avril un peu gris. Il m'est soudain apparu comme une évidence l'idée d'écrire un article pour le bulletin 2020 relatant mes découvertes durant le confinement.



à fleurir et où **cymbalaire**, *Cymbalaria muralis*, et **rue des murailles**, *Asplenium ruta-muraria*, occupent tous les interstices. Des hirondelles de rivage rasant le mur, à la



recherche d'insectes ? d'un éventuel trou pour nicher ? J'ai vu les premières jeudi (16 avril) sous un grand soleil. Cette semaine passée a été occupée par mon observation de sternes pierregarins, d'hirondelles rustiques, de rivage et bien sûr de fenêtre. Dès vendredi

(10 avril) ces dernières étaient trois à tourner autour du vieux nid tout cabossé chez moi, et deux ou trois autour des nichoirs, qui finalement ont été adoptés, après plusieurs années d'indifférence, même si elles ont encore un peu peur lorsque j'ouvre mes volets. Je longe le fleuve vers l'aval. Un héron guette, perché sur une pierre du pont médiéval, déjà apparente



en ce printemps tant la Loire est basse. Une aigrette garzette arpente la rive, aigrette au vent, juste dérangée par une autre qui atterrit. La distanciation sociale est-elle de mise chez elles ? Des canards cherchent provende dans l'eau peu profonde. Deux poules d'eau font des allers et retours entre le bord et une île où des cygnes lissent leurs plumes. A l'extrémité de cette île des



hirondelle rustique. Cherchaient-elles de la boue pour confectionner leur nid (j'en ai vu lors du déconfinement à la Creusille avec de la boue dans leur bec), des insectes profitant du soleil pour éclore ? Les



bergeronnette grises et les merles sont très actifs. Ces derniers sont un peu plus nombreux cette année. De grands cormorans étalent leurs ailes dans le



vent. J'oubliais le ballet incessant des mouettes – elles montent très haut certains jours et même au-dessus des habitations. Au moindre rayon de soleil, le concert des grenouilles est accompagné par celui des rousseroles.

Les grands absents sont les ragondins,

La Loire est basse, laissant beaucoup de végétation à leur disposition, et surtout mes sorties sont limitées. Où suis-je ? Vous l'aurez deviné sans doute, à Blois pas loin de la Loire sur le trottoir du quai Villerois-Mareuil entre le pont Jacques Gabriel et l'avenue de la Belle Jardinière, durant notre confinement printanier, avec la chance d'habiter à 700 m de la Loire et ainsi de pouvoir lui rendre de brèves visites en toute légalité.

Sylvette LESAINT

Annexe : Liste des espèces d'oiseaux contactés au bord de la Loire durant le confinement. J'ai opté pour l'ordre alphabétique. La date indiquée est soit celle de ma première observation (14 avril →) soit celle de ma seule observation (20 avril). Pour les autres espèces, l'observation est courante.

Aigrette garzette	Hirondelle de fenêtre 10 avril →
Grande Aigrette 20 avril	Hirondelle de rivage 14 avril →
Bergeronnette grise	Hirondelle rustique 14 avril →
Canard colvert	Martinets noirs 20 avril →
Chevalier guignette 27 avril	Merle noir
Choucas des tours	Moineau domestique
Grand cormoran	Mouette rieuse
Corneille noire	Pie bavarde
Cygne tuberculé	Pigeon ramier
Étourneau sansonnet	Rougequeue noir
Foulque macroule	Rousserolle effarvatte
Gallinule poule d'eau	Sterne pierregarin 12 avril →
Goëland leucophaée	Vanneau huppé 27 avril →
Héron cendré	



Grande Aigrette



Goëland leucophaée



Je suis retournée souvent en cet endroit durant le confinement, et plus loin après le déconfinement et ne peux résister à l'envie de vous faire partager mes découvertes de printemps.





Foulques (1/5)



Foulques (6/5)

Ces deux nids ont été emportés par la montée des eaux de mai



Poules d'eau (6/5)



Poules d'eau (6/5)



Ce jeune héron restait sur le chemin rive droite vers l'hôtel Dieu. A chaque passage de piétons il s'est envolé pour revenir aussitôt (17/5)



Vanneau huppé



Chevalier guignette (27/4)



Hirondelles de rivage accrochées au mur
rive gauche près du pont Gabriel le 17/5



Hirondelles de
fenêtre
accrochées au
mur du quai à la
Creusille le 1/6



Petit gravelot 14/6



et mouettes 22/5



et le 14/6 aux Tuileries



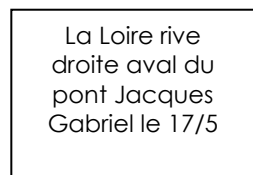
Sterne naine et sternes pierregarins le 14/6 (avant la crue du 18)



Bergeronnettes grises du mois de mai (le 17-5 et 10-5)



La Loire rive
droite amont
le 22/5



La Loire rive
droite aval du
pont Jacques
Gabriel le 17/5



En Brenne déconfinée, 18 juin 2020

Ce matin à Martizay, à l'hôtel :

- « - Vous avez vu les beaux oiseaux à Martizay ? Il y a des gens qui viennent exprès pour les voir !
- Ils sont tous beaux !
- Oui mais ceux-là sont rares, et c'est l'époque !
- Des guêpiers ?
- Oui, c'est ça, ils sont sur la route de Saint-Michel.
- Il y a une carrière ? (Le relief est plutôt absent dans le secteur).
- Oui à la sortie du village. »

Je vais chercher ma carte, et vois effectivement la carrière. Reste à savoir si les oiseaux seront au rendez-vous ; à cette époque ils ne nourrissent plus les jeunes au nid.

« - Alors ?

- Les plans sont faits pour être changés. Je vais voir ce matin.
- N'oubliez pas qu'on mange ensemble ce midi à Lingé ! »

Le temps de prendre mon sac à dos, direction la carrière. Au lieu-dit, une barrière fermée, un écriteau indiquant « chantier interdit au public » et les jours et heures d'exploitation. Il y a des tas d'argile, mais pas de front de taille. Je vois passer un oiseau, rapide, à contre-jour (hirondelle, guêpier ?). Je continue sur cette petite route, et en face d'une maison se présente un bas-côté large, avec accès dominant le site de la carrière par un champ d'herbe fauché. Il y a des traces de passage. Je m'approche à pied et découvre l'étendue de la carrière. Des coassements de grenouilles m'accueillent. Il y a de l'eau au fond de la carrière – c'est de l'argile et il a plu ces temps-ci. Loin au fond volent des oiseaux autour des trous. Avec les jumelles je constate que se sont des hirondelles de rivage, bien actives. Il fait lourd, le ciel se plombe.

Je continue ma recherche et vois, là devant moi des trous un peu plus gros et moins nombreux, deux seulement, visiblement occupés récemment. Mais d'occupants point. Je continue le tour de la carrière, et me parviennent des cris que je reconnais. Je suis en bonne voie, progresse doucement, guidée par le son. Cela vient du bouquet d'arbres là-bas !



J'approche, admire au passage une touffe de pied d'alouette d'un bleu intense, et là je regarde de nouveau dans les jumelles, cette fois vers les arbres...



Trois oiseaux y sont perchés sur les branches du haut (ce sont des chênes). Je reste pétrifiée un moment avant de me souvenir que j'ai un appareil photo à la main. Doucement, très doucement bien que je sois éloignée, je mets au point vers la cime des arbres. Deux ou trois photos des oiseaux, point dérangés par ma présence. Le ciel est de plus en plus lourd,

de plus en plus noir, je vais quitter ces lieux d'extase. C'est là qu'ils se sont envolés sur d'autres arbres proches. En rebroussant chemin, j'ai entendu passer un autre guêpier (ils sont bavards en vol ces oiseaux). La journée a bien commencé. La pluie arrive ...

Après un détour mouillé par le marché de Mézières pour chercher du miel et des cerises, j'arrive à Lingé sous le soleil.



« - Alors ?

- J'en ai vu trois. C'était superbe. Voici les photos.
- C'est vrai qu'ils sont beaux ! Et après-midi vous allez où ?
- A l'étang Cistude pour 16 h. Avant je vais peut-être, sous-entendu s'il ne pleut pas, aller aux Essarts. »



Le soleil brille toujours après ce repas. Je me dirige vers les Essarts. Le long du chemin il y a des petits, tout petits œillets rose vif. Un oiseau roux sautille au bord du chemin, pas farouche, un rossignol ? Photo. Il s'avère que c'est un rossignol juvénile.

Le ciel est de plus en plus noir, menaçant. Il tonne. Je suis plus près de l'observatoire que de la voiture. Personne dans l'observatoire d'où je vois des mouettes, des nettes rousses et de lointains grèbes. Et là se met à



tomber une pluie diluvienne chassant en partie les oiseaux vers les roseaux, puis cela devient de la grêle, provoquant un vacarme assourdissant sur le toit pas totalement étanche de l'observatoire, puis rentrant par les fenêtres, que nous avons dû fermer, avec les deux observateurs arrivés trempés entre temps. Quelques longues minutes, et le silence est revenu, laissant apparaître un étang désert surmonté d'une atmosphère lavée. Quelle belle lumière ! Je reprends alors le chemin où je revois le rossignol au même endroit cherchant des insectes refroidis, ou assommés par la grêle et je me dirige vers l'observatoire de l'étang Cistude ouvert seulement de 16h à 17h et de 17h à 18h pour huit personnes car ... la héronnière ayant annexé les bosquets juste devant l'observatoire durant le confinement, la présence continue d'observateurs nombreux

serait trop perturbatrice. Les fenêtres du dit observatoire sont ouvertes continuellement, et dès l'arrivée on

peut voir garde-boeufs, aigrettes, bihoreaux, les uns couvant encore, les autres avec des jeunes à différents stades, et couronnant le bosquet, un nid pour le moins rudimentaire avec un tas roux présentant un bec bleuté, posé dessus ... un crabier chevelu. Et c'est là



que le deuxième crabier s'est posé en majesté. J'en oublierais de faire des photos si les rafales des voisins (masqués)

n'étaient pas là pour me rappeler que c'était possible.



Un héron cendré et une grande aigrette

arpentaient le bord de l'étang, indifférents à la scène. Un absent : le héron pourpré, mais la veille j'en avais rencontré un, venu se poser sur l'arbre mort à moitié immergé de l'étang Ricot juste devant moi qui cherchais des cistudes qui n'étaient pas au rendez-vous.



Cette journée annoncée mauvaise par la météo c'est avérée pour moi paradisiaque ! Et j'ai quitté la Brenne le lendemain sur

l'image d'une huppe venue fouiller la pelouse du village du Bouchet à une dizaine de mètres de la table où les moineaux picoraient les miettes de mon pique-nique.



Sylvette LESAINT

Patience ...

Telle pourrait être la devise de l'ornitho !



d'hirondelles de fenêtre que j'avais eus à la L.P.O., occupés pour la première fois ce printemps, sans doute en raison du délabrement du vrai nid et de la difficulté à trouver de la boue, et qui à ce jour, le 11 juillet abritent tous les deux une deuxième couvée. Il avait aussi placé un nichoir à martinets, colonisé aussitôt par des moineaux.



Ce soir en montant dans la voiture pour aller voir d'éventuels castors – que je n'ai pas rencontrés – je vois un moineau sortir d'un des deux trous du nichoir, c'est courant, et apparaît une tête au bord de la deuxième sortie. Je n'ose y croire, regarde dans les jumelles pendues à mon cou, puis prend deux ou trois photos (l'appareil était dans la voiture). Les couleurs, la forme du bec ... pas de doute, c'est un jeune martinet noir. J'avais bien le pressentiment que ce nichoir était occupé pour avoir plusieurs fois été rasée par un

adulte en fermant les volets. Deux fois j'avais vu un oiseau finir de rentrer par le trou rapidement sans ressortir, oiseau n'ayant pas une forme de moineau, mais je n'y croyais plus. Pour moi ce nichoir était occupé totalement ad vitam aeternam par des moineaux – ce qui n'est déjà pas si mal ! Eh bien cette année les martinets en ont décidé autrement, qui l'été dernier avaient tournoyé plusieurs fois autour avant leur départ, comme pour mémoriser son emplacement, et j'ai donc un nichoir mixte, une entrée moineaux et une entrée martinets. Je ne sais pas s'il y a une cloison au milieu. Un échange de SMS plus tard avec Jacques et j'apprends qu'il y en a une. Assisterai-je à l'envol ? Je pars en vacances samedi 18. Combien y a-t-il de jeunes ? Mystère. Je n'aurai pas la réponse à la deuxième question car l'envol a eu lieu entre ce soir du 11 juillet vers 23h et dimanche 12 juillet vers 8h car depuis je n'ai rien revu. Les jeunes martinets envolés ne se reposent plus avant de nicher deux ou trois ans plus tard ...

Alors la vision a été fugace et les photos sont là pour attester que ce n'était pas seulement un joli rêve ...

Il y a déjà plusieurs années (le 10/3/2015), Jacques était venu poser chez moi un nichoir à mésanges bleues, occupé tous les ans, pour une ou deux nichées depuis 2017, le temps qu'elles se le soient approprié. Un an auparavant, en juin 2014, il avait fixé sous le rebord du toit, non loin du nid d'hirondelles deux nichoirs jumelés



Sylvette LESAINT

Cygnes et cygneaux citadins : Ils ont eu droit à un article dans la N.R. du 9 juin

Mais avant cela je les avais vus, et photographiés, de l'œuf à l'oiseau. Juste une précision, l'incubation dure de 34 à 38 jours.

blois

**à toute
vapeur**

Naissances

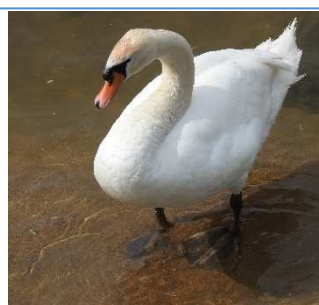
On ne sait pas si le confinement aura des impacts sur le nombre des naissances de l'année 2020 – les chiffres de l'état civil nous le diront en fin d'année – mais ce que l'on peut constater c'est que les animaux eux en ont bien profité ! Sur une île près du pont Jacques-Gabriel, les passants ont pu suivre la couvée d'un couple de cygnes au jour le jour. Installés bien confortablement dans un nid douillet construit par les deux parents, les œufs ont été bichonnés par les parents, car le mâle participe aussi. La durée d'incubation des œufs de cygne étant de quatre à cinq jours, le temps était venu de l'éclosion. Elle a eu lieu ce week-end. Dimanche matin, le couple promenait ses rejetons, dont le plumage gris se remarquait, fièrement sur l'eau. Bienvenue aux petits cygneaux !

La machine à Papin

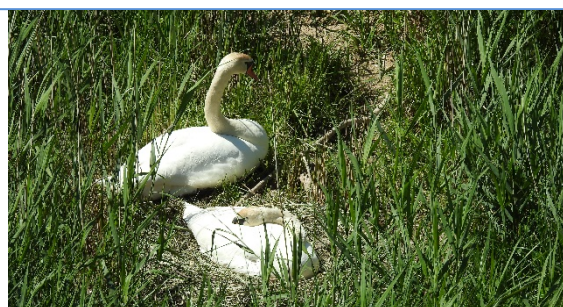
Le 10 mai :
Les œufs dans le nid.
Les parents ne sont pas loin.



Le 15 mai :
Un parent couve,
L'autre est à côté
dans l'eau.



Le 17 mai :
Les deux parents sont sur le nid.



Le 21 mai :
Soins aux œufs.



Et le 7 juin, vue du pont Jacques Gabriel toute la famille. Cinq œufs ont donné cinq jeunes.



Confinement, déconfinement, reconfinement, redéconfinement partiel ...

Ce mois de Novembre, j'ai retrouvé mes habitudes de printemps et aussi les oiseaux de Loire, même si le ciel déserté par les hirondelles, les sternes et les martinets semble vide ! Au bord de l'eau les canards cancanent, font leur toilette, nagent, s'envolent et amerrissent en compagnie des cygnes. Les poules d'eau sont cantonnées



aux mêmes endroits. Hérons cendrés, aigrettes garzettes et grandes aigrettes arpentent le bord des bancs de sable à la recherche d'une provende éventuelle. Les cormorans sont beaucoup plus nombreux à étaler leur plumage entre deux pêches. Des foulques sont toujours présentes. Un chevalier guignette court dans les graviers où il picore. De nombreux vanneaux huppés sont posés, tous orientés dans le même sens, avec les mouettes. Un goëland passe. Des grèbes castagneux plongent. Une bouscarle de Cetti se signale. Mais un jour, le 14 novembre je vois quelques canards un peu



différents, avec davantage de roux et une ligne claire sur le front, un miroir blanc bien net ... des canards siffleurs, mâles et femelles bien distincts. Je ne les ai pas revus les jours suivants. C'était la première fois que j'en voyais sur la Loire.

Ma deuxième surprise ligérienne, c'était le 30 novembre à Cour-sur-Loire (moins de 20 km). Après avoir revu et photographié « mon » platane dévoreur de pancartes – qui avait achevé son



un saule coupé en crayon au bord de la Tronne – il y a au moins un castor dans le secteur – des cygnes, des aigrettes garzettes, des poules d'eau et des canards, pas de cormorans à ma grande surprise, voilà qu'autour des bœufs



repas et où on a remis une pancarte neuve – observé des grèbes castagneux,



blancs dans le pré entre Tronne et Loire je vois des oiseaux blancs, des garde-bœufs sans aucun doute, 3 autour du premier bœuf, 2, 1, 2 près des suivants. Je savais l'oiseau présent en Loir-et-Cher mais ne l'avais pas encore vu ici et la température hivernale – bien que raisonnable – n'avait pas l'air de le déranger.

Aurai-je d'autres surprises d'ici la fin de cette année défavorable aux sorties et découvertes de groupe, aux suivis réguliers mais malgré tout propice aux observations pour les riverains du fleuve ?

Sylvette LESAINT

Qui sait ?

Je n'ai pas attendu très longtemps pour faire d'autres découvertes. Le 1^{er} décembre, rive gauche, en face de Ménars, après avoir vu rapidement (en voiture) des garde-bœufs suivant un tracteur en train de labourer un champ, puis d'autres entourant des moutons, voire sur leur dos, je me suis arrêtée en bord de Loire en contrebas de la route. De nombreux ragondins dormaient plus ou moins en tas, sans doute pour se tenir chaud. Le vent était glacial mais pas assez pour empêcher les « canards » de nager. En regardant de plus près, c'est-à-dire avec des jumelles, il s'est avéré qu'il y avait un fuligule morillon et des sarcelles d'hiver. Les ragondins ont alors commencé à s'agiter.



Et le 4 décembre, cette fois près de l'ancien lac de Loire, toujours rive gauche, il y avait un « troupeau » d'aigrettes – grandes et garzettes – de l'autre côté du fleuve, en compagnie de hérons cendrés et de cormorans, de foulques de quelques colverts et ... tout près un martin-pêcheur – Et là, plus loin sur le tronc d'arbre couché au plein milieu du fleuve, cet oiseau debout, rond, ayant l'allure d'un tadorne mais pas ses couleurs ? Après avoir bien lissé son plumage, il est parti en nageant rejoindre les cygnes. Qui est-il ?



De retour chez moi je compulse mes nombreux livres d'oiseaux. Rien à ce sujet. Je téléphone à Jean qui n'est pas plus inspiré que moi, à Jacques, qui va aller voir. Je cherche à tout hasard dans mon inventaire des oiseaux de Bretagne et lis qu'il ne faut pas confondre tadorne casarca et tadorne du Cap, parfois échappé d'élevage et qui a la tête grise. Rien de plus ! La tête est bien gris foncé mais il y a du blanc aussi, et le texte n'en dit rien. J'envoie les deux photos à Jacques, retéléphone à Jean qui cherche sur Internet. Cela semble quand même la bonne voie. Jacques me rappelle et confirme qu'il s'agit bien d'un tadorne à tête grise ou tadorne du Cap, femelle, le mâle ayant la tête toute grise et pas de blanc. D'où vient cet oiseau de l'hémisphère sud ? De chez un collectionneur ? Comme il n'était pas bagué nous ne le saurons pas ... C'était quand même un bel oiseau même s'il n'était pas sauvage. Finalement, quelles que soient la saison et les conditions, la Loire reste toujours un terrain d'observation avec son lot de surprises.



Sylvette LESAINT

Résumé ornithologique 2018 pour le Loir-et-Cher.

(FF = site Faune France ; Obs'41 = site de Perche Nature).

L'**Alouette haussecol** enrichit la liste départementale avec un oiseau (ssp. *flava*) à Mulsans le 8 février lors d'un épisode neigeux (G. Michelin).



Alouette haussecol, Mulsans © Gabriel Michelin

Le dénombrement des **Cygnés tuberculés** reproducteurs conduit à une estimation de 90-130 couples (voir bulletin annuel LCN). Premières reproductions du **Canard chipeau** en Beauce à Conan et du **Fuligule milouin** à Couture-sur-Loir (A. Perthuis). Un **Fuligule nyroca** allemand est présent le 13 janvier à Vernou-en-Sologne (M. Mabillean), deux **Macreuses brunes** le 25 décembre à Lassay-sur-Croisne (F. Pelsy), tandis qu'un **Harle huppé** séjourne du 25 novembre au 13 décembre à Saint-Viâtre (F. Pelsy).



Macreuse brune, Lassay-sur-Croisne © Frédéric Pelsy



Harle huppé, Saint-Viâtre © Frédéric Pelsy

Contacts isolés de **Butor étoilé** le 7 août à Chambord (C. Massuyes) et de **Blongios nain** le 25 mai à Marcilly-en-Gault (J-L. Delaplace-Sirff)). Deux **Bihoreaux gris** commencent leur hivernage à Couëtron-au-Perche/Le Plessis-Dorin à compter de la mi-décembre (Obs'41). Un **Ibis falcinelle** fréquente les vases d'un étang en vidange à Chémery du 27 au 30 octobre (M. Mabillean), alors que l'année enregistre un grand nombre de données de **Spatules blanches** dont un groupe de 20 le 17 mars à Fontaine-les-Coteaux (Obs'41). Un **Grèbe jougris** est présent du 23 novembre au 3 décembre sur un plan d'eau de Naveil (F. Laurenceau).



Ibis falcinelle, Chémery © Mathieu Mabillean



Grèbe jougris, Naveil © Florian Laurenceau

Côté rapaces, un **Elanion blanc** est signalé le 24 décembre à Chaon (B. Changeux *fide* P. Roger), le **Milan royal** se montre plus qu'à l'accoutumée (plus de 20 données) avec un groupe record de 6 le 1^{er} novembre à Fréteval (Th. Monchâtre). Un immature de **Pygargue à queue blanche** apparaît brièvement le 3 novembre à Marcilly-en-Gault (M. Mabillean) et deux contacts avec le **Vautour fauve** sont enregistrés à Vouzon le 28 avril (ONCFS) et une trentaine le 9 juin à Gièvres (*fide* P. Hervat). En passe de devenir annuel, un mâle de **Busard pâle** est contacté le 18 mars à Champigny-en-Beauce (H. Borde). Une **Marouette ponctuée** est vue le 5 avril, à Neung-sur-Beuvron (M. Queyrie). Brève apparition pour la 3^{ème} année consécutive d'une **Outarde canepetière** à Maves les 17 et 19 avril (J-J. Courthial). Un **Gravelot à collier interrompu** est signalé le 22 juillet à Pouillé (J-M. Rabiller-FF).

Un immature de **Labbe parasite** stationne quelques jours, le 20 juillet à Saint-Laurent-Nouan (J. Guillemart, A. Perthuis). Belle série de sternidés et laridés de passage rares avec 2 **Guifettes leucoptères** : 27 avril à Vernou-en-Sologne, A. Callet) et le 29 avril à Chémery (F. Pelsy), 2 observations de **Sterne caugek** entre mi-avril et mi-mai 5 à Blois le 17 avril (F. Pelsy) et 2 à Pruniers-en-Sologne le 25 avril (M. Mabillean). A Vernou-en-Sologne une **immature de Mouette de Sabine** (A. Callet, 2^{ème} mention départementale) séjourne du 13 au 25 avril, une adulte de **Mouette tridactyle** le 16 décembre à Marcilly-en-Gault (H. Borde), 2 observations de **Goéland argenté** : 23 septembre à Saint-Claude-de-Diray (H. Borde) et le 6 octobre à Saint-Denis-sur-Loire (H. Borde) sur la Loire ainsi qu'un **Goéland pontique H1** le 23 septembre à Blois (H. Borde) et 3 données de **Goéland marin** entre fin juin et mi-septembre (FF) : le 21 juin à Blois (J. Vion), le 26 août à Vineuil (F. Pelsy) et le 10 septembre à Candé-sur-Beuvron (J. Vion).



Labbe parasite, Saint-Laurent-Nouan © Julien Guillemart



Guifette leucoptère, Chémery © Frédéric Pelsy



Sterne caugek, Blois © Frédéric Pelsy



Mouette de Sabine, Vernou-en-Sologne © Annick Bompays



Mouette tridactyle, Marcilly-en-Gault © Henry Borde



Goéland pontique, Blois © Henry Borde



Goéland marin, Vineuil © Frédéric Pelsy

A signaler les nidifications confirmées des **Pouillots siffleurs** et **Pouillots de Bonelli** dans la ZPS Petite Beauce (A. Perthuis). Une seule mention du **Cisticole des joncs** à Saint-Viâtre fin juillet (M. Mabillean). Toujours peu noté à des dates classiques de passage, **Gorgebleue à miroir** mentionné 2 fois : le 23 août à Chambord (M. Mabillean) et le 28 août à Saint-Viâtre (M. Mabillean), de même qu'un **Pipit rousseline** le 14 octobre à Valaire (D. Hémerly). Enfin la petite invasion de **Sizerins**, principalement **cabaret** mais 2 **boréaux** le 25 janvier à Chitenay (F. Communier-Sirff), commencée en novembre 2017, se prolonge de janvier à mars avec des groupes d'une vingtaine d'oiseaux. De nombreux témoignages ont fait état d'une mortalité estivale principalement chez le **Merle noir** touché par le virus USUTU.

Informations sur la nidification des espèces de la liste rouge régionale.

CANARD CHIPEAU *Anas strepera* (EN)
Sologne, 18 nichées sur 15 sites/10 communes (M. Mabillean), 1 nichée en Beauce (A. Perthuis).

SARCELLE d'ÉTÉ *Anas querquedula* (CR)
Sologne, 1 reproduction certaine et 5 probables ou possibles/5 communes (F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

CANARD SOUCHET *Anas clypeata* (EN)
Sologne, 4 nichées sur 3 sites/3 communes (M. Mabillean), 1 nichée en Beauce (A. Perthuis).

FULIGULE MORILLON *Aythya fuligula* (VU)
Sologne, 67 nichées sur 23 sites/14 communes (M. Mabillean).

BIHOREAU GRIS *Nycticorax nycticorax* (VU)
Sologne, 35 à 41 couples sur 9 sites/7 communes (F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

HÉRON GARDE-BŒUFS *Bubulcus ibis* (VU)
Sologne, 7 à 8 couples sur 3 sites/2 communes (F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

HÉRON POURPRÉ *Ardea purpurea* (VU)
Sologne 13 à 15 couples sur 4 sites/4 communes (F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

GRÈBE à COU NOIR *Podiceps nigricollis* (VU)
Sologne, 131 à 164 couples sur 11 sites/8 communes (F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

MILAN NOIR *Milvus migrans* (VU)
Sologne, 3 couples à Chémery, Loreux et Marcilly-en-Gault (F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).
Nicheur à Couffy

- CIRCAËTE JEAN-le-BLANC** *Circaetus gallicus* (VU)
Loir-et-Cher, 21 sites contrôlés dont au moins 17 occupés. 11 nids découverts produisent autant de jeunes dont 10 en Sologne et 1 en forêt de Fréteval. En Beauce, les recherches autour de la réserve de Grand-Pierre et de Vitain ont confirmé la présence d'un couple sans reproduction (coord. A. Perthuis/mission rapaces LPO).
- BUSARD des ROSEAUX** *Circus aeruginosus* (EN)
0 en Sologne (F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales), ZPS Petite Beauce, 13 couples suivis, 24 jeunes à l'envol (coord. G. Michelin/CDPNE), Pontlevoy, couple en mars (FF).
- BUSARD CENDRÉ** *Circus pygargus* (VU)
ZPSPB, 15 couples suivis, 42 jeunes à l'envol (coord. G. Michelin/CDPNE).
- AUTOUR des PALOMBES** *Accipiter gentilis* (VU)
En forêt domaniale de Boulogne, 3 couples élèvent au moins 6 jeunes (D. Hacquemand).
La partie au nord de la Loire du département héberge un minimum de 31 territoires, l'inventaire se poursuit (A. Perthuis).
- AIGLE BOTTÉ** *Aquila pennata* (EN)
8 territoires sur le massif Boulogne/Chambord avec 8 jeunes envolés au moins. Un couple en Sologne viticole produit 1 jeune (coord. A. Perthuis/mission rapaces LPO).
- BALBUZARD PÊCHEUR** *Pandion haliaetus* (EN)
Sologne (18-41-45), 27 sites contrôlés, 22 occupés, au moins 18 (19 ?) se sont reproduits dont 12 produisent 22 jeunes (1 prélevé à Chambord pour programme d'introduction en Aquitaine). Les recherches sur le massif de Sudais demeurent toujours vaines. (coord. A. Perthuis/mission rapaces LPO).
- RÂLE d'EAU** *Rallus aquaticus* (VU)
Données de 05 à 07 (nidification certaine en gras) à Chambord, Champigny-en-Beauce, Conan, **Dhuizon**, Millançay, Neung-sur-Beuvron.
- VANNEAU HUPPÉ** *Vanellus vanellus* (VU)
En Beauce, Conan/couple, Oucques/3 sites = 7-9 couples (A. Perthuis), La Chapelle-Vendômoise/3 couples (FF).
- COURLIS CENDRÉ** *Numenius arquata* (EN)
Cantonnements à Fougères-sur-Bièvre, Meusnes, Monthou-sur-Bièvre, Oisly, Pierrefitte-sur-Sauldre, Romorantin-Lanthenay, Saint-Julien-sur-Cher, Sambin. *Cette espèce mériterait un recensement précis !*
- GUIFETTE MOUSTAC** *Chlidonias hybrida* (EN)
Sologne, 267 à 291 couples sur 6 sites/5 communes (F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).
- MOUETTE RIEUSE** *Chroicocephalus ridibundus* (EN)
Sologne, 1200 couples sur 12 sites /11 communes (F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales), Loire, 1 couple aux Tuileries/Blois (83 couveuses avant la première crue), 0 à la Saulas/Blois (37 couveuses avant la deuxième crue) et 300 couples (évaluation) à Chaumont-sur-Loire (J. Vion/LCN),
Beauce à Conan/15-20 couples, vallée du Loir à Saint-Jean-Froidmentel/54 couples (A. Perthuis).
- GOÉLAND LEUCOPHÉE** *Larus michahellis* (VU)
En vallée de la Loire, ne niche plus sur les îlots mais 2 couples sur les piles de l'ancien pont SNCF à Vineuil (2+1 jeunes) et sur des bâtiments à Blois : un couple sur l'Hôtel des Impôts, un sur immeuble Avenue de France, un avenue Jean Laigret et un sur le bâtiment Hôtel-Dieu (J. Vion/LCN).
- GUÊPIER D'EUROPE** *Merops apiaster* (VU)
18 couples : 8 à Sassay, 5 à Selles-sur-Cher, 5 à Soings-en-Sologne (coord. A. Pollet/LCN).
- TORCOL FOURMILIER** *Jynx torquilla* (VU)
Noté (toutes données, reproduction certaine en gras) à Chambon-sur-Cisse, Chambord, Courmemin, Houssay, La Ferté-Imbault, La Ferté-Saint-Cyr, Marcilly-en-Gault, Orçay, Romorantin-Lanthenay, Saint-Laurent-Nouan, Saint-Viâtre, Salbris, **Selles-sur-Cher**, Theillay, Thoury, Vernou-en-Sologne.
La majorité des contacts sont actuellement solognots !
- PIC CENDRÉ** *Picus canus* (EN)
Hors forêts domaniales à Chaon, Lassay-sur-Croisne, Marcilly-en-Gault, Saint-Viâtre.
L'inventaire en FD de Montrichard est resté négatif (D. Hacquemand/ONF).
- FAUCON PÉLERIN** *Falco peregrinus* (EN)
Saint-Laurent-Nouan, nichée le 7 juin (J. Vion, A. Pollet). La femelle célibataire présente à Blois toute l'année.

COCHEVIS HUPPÉ *Galerida cristata* (VU)
Données de 05 à 07 à Binas, Blois, Controis-en-Sologne, Fréteval, Mer, Oucques-la-Nouvelle, Prunay-Cassereau, Saint-Amand-Longpré, Soings-en-Sologne, Thenay, Villerable.

POUILLOT SIFFLEUR *Phylloscopus sibilatrix* (VU)
Données de 05-06 (nidification certaine en gras) à Bauzy, Busloup, Chambord, **Champigny-en-Beauce**, La Ferté-Imbault, Fontaine-Raoul, **Landes-le-Gaulois**, Marcilly-en-Gault, Millançay, Mont-près-Chambord, Neuvy, Pontlevoy, Saint-Hilaire-la-Gravelle, Saint-Jean-Froidmentel, Saint-Viâtre, Salbris, Souesmes, Theillay, **Tour-en-Sologne**, Vernou-en-Sologne, Viévy-le-Rayé, Yvoy-le-Marron. Confirmation de la reproduction sur 2 sites de la ZPSPB.

FAUVETTE PITCHOU *Sylvia undata* (VU)
Signalée uniquement en forêt de Gros Bois (A. Pollet).
Espèce bien négligée ; La forêt de Grosbois n'est sans doute pas le seul site occupé ?

PHRAGMITE des JONCS *Acrocephalus schoenobaenus* (VU)
En Sologne, 33 chanteurs sur 19 sites/11 communes (M. Mabilieu, F. Pelsy).

GOBEMOUCHE NOIR *Ficedula hypoleuca* (EN)
6 nioirs occupés en FD de Boulogne/ Neuvy et Tour-en-Sologne (J. Vion), Salbris le 4 juin ? (FF).

MOINEAU FRIQUET *Passer montanus* (EN)
Données 05 à 07 à Marchenoir, Oucques-la-Nouvelle, Saint-Cyr-du-Gault, Sassay.

BOUVREUIL PIVOINE *Pyrrhula pyrrhula* (VU)
Données de 05 à 07 à Busloup, Chambord, Fréteval, Gy-en-Sologne, La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, La Ferté-Imbault, Lassay-sur-Croisne, Marcilly-en-Gault, Maves, Millançay, Molineuf, Montoire-sur-le-Loir, Neung-sur-Beuvron, Pezou, Pierrefitte-sur-Sauldre, Renay, Saint-Viâtre, Salbris, Sargé-sur-Braye, Selles-Saint-Denis, Souesmes, Thoury, Valencisse, Viévy-le-Rayé, Villeherviers, Vouzon .
Il apparaît encore répandu en Sologne.

BRUANT des ROSEAUX *Emberiza schoeniclus* (VU)
Données de 05 à 07 à Averdon, Blois, Chailles, Conan, Champigny-en-Beauce, Chaumont-sur-Loire, Concriers, La Chaussée-Saint-Victor, Neung-sur-Beuvron, Pontlevoy, Oucques-la-Nouvelle, Rhodon, Saint-Claude-de-Diray, Selommes, Tourailles, Valloire-sur-Cisse, Veuzain-sur-Loire, Villemardy, Villeromain, Villetrun, Vineuil .
Régulièrement présent le long de la Loire. Des couples disséminés existent en cultures en Beauce et sa rareté se confirme auprès des étangs solognots !

Alain Perthuis, le 16 juin 2019.



Mouette de Sabine, Vernou-en-Sologne ©Frédéric Pelsy

CALENDRIER MIGRATOIRE DEPARTEMENTAL 2018

ESPECES NICHEUSES :

	1 ^{ère} obs.	Dern.obs
Grèbe à cou noir	24-févr	20-nov
Bihoreau gris	31-mars	03-oct
Héron pourpré	08-avr	06-oct
Sarcelle d'été	28-févr	10-nov
Bondrée apivore	05-mai	27-août
Milan noir	07-mars	15-août
Circaète-Jean-le Blanc	15-mars	05-oct
Busard cendré	03-avr	23-sept
Balbusard pêcheur	27-févr	30-oct
Faucon hobereau	04-avr	01-oct
Caille des blés	20-avr	20-nov
Outarde canepetière	22-avr	
Oedicnème criard	10-févr	05-nov
Petit gravelot	09-mars	12-oct
Sterne pierregarin	12-mars	29-oct
Sterne naine	22-avr	01-sept
Guifette moustac	01-avr	07-sept
Guifette noire	09-avr	30-sept
Tourterelle des bois	08-avr	29-sept
Coucou gris	26-mars	31-juil
Engoulevent d'Europe	06-avr	13-août
Martinet noir	09-avr	22-août
Huppe fasciée	30-mars	12-sept

	1 ^{ère} obs.	Dern.obs
Hirondelle de rivage	04-mars	08-sept
Hirondelle rustique	05-mars	29-oct
Hirondelle de fenêtre	19-mars	28-sept
Pipit des arbres	01-avr	29-sept
Bergeronnette printanière	01-avr	27-sept
Rossignol philomèle	05-avr	24-août
Rougequeue à front blanc	03-avr	25-sept
Tarier des prés	21-avr	21-oct
Locustelle tachetée	24-mars	12-juil
Phragmite des joncs	07-avr	14-août
Rousserolle effarvatte	19-avr	23-sept
Hypolaïs polyglotte	22-avr	15-août
Fauvette grisette	01-avr	24-août
Fauvette des jardins	21-avr	31-juil
Pouillot de Bonelli	07-avr	23-juil
Pouillot siffleur	11-avr	18-juil
Pouillot fitis	02-avr	24-sept
Gobemouche gris	13-mai	14-sept
Gobemouche noir	15-avr	
Pie-grièche écorcheur	28-avr	21-août
Loriot d'Europe	22-avr	25-août
Serin cini	27-févr	15-août

ESPECES DE PASSAGE :

	pré-nuptial	
	1 ^{ère} obs.	Dern.obs
Oie cendrée	22-janv	02-mars
Bécasseau variable	21-mars	08-mai
Combattant varié	10-mars	21-mai
Chevalier gambette	09-mars	12-juin
Chevalier aboyeur	15-avr	21-mai
Traquet motteux	24-mars	20-mai

	post-nuptial	
	1 ^{ère} obs.	Dern.obs
Oie cendrée	20-août	04-déc
Bécasseau variable	11-août	02-déc
Combattant varié	04-juil	07-nov
Chevalier gambette	30-juil	26-août
Chevalier aboyeur	08-juil	04-nov
Traquet motteux	26-août	27-sept

ESPECES HIVERNANTES :

	Dern.obs hiver précéd	1 ^{ère} obs. cet hiver
Canard siffleur	19-mai	06-août
Canard pilet	15-avr	15-sept
Faucon émerillon		13-nov
Pluvier doré	01-avr	16-oct
Grive litorne	03-avr	26-oct
Grive mauvis	22-mars	21-oct
Pinson du nord	01-avr	23-oct
Tarin des aulnes	03-avr	13-oct
Pipit farlouse	22-avr	24-sept
Pipit spioncelle	24-avr	07-oct

Migrateur (ne pas prendre les hivernants) :

	1 ^{ère} obs. pré-nupt	Dern.obs post-nupt
Busard des roseaux	27-févr	06-nov
Rougequeue noir	15-mars	11-nov
Tarier pâtre	10-févr	09-nov
Fauvette à tête noire	24-mars	04-nov
Pouillot véloce	13-févr	09-déc
Chevalier guignette	10-avr	06-nov

Observateurs : Sites Faune-France, obs 41, Sirff + J.Freulon, M. Mabilieu, F. Pelsy, A. Perthuis, A. Pollet.

INFO ORNITHO 41

Notes 2019

Synthèse réalisée à partir des sites (Faune-France, Obs'41, Sirff), des observations de la garderie de l'Onafs et de celles envoyées par quelques personnes.

Les espèces nicheuses de la liste rouge régionale sont surlignées en gris. L'effectif est égal à un, si non précisé.

Abréviations citées : ad. = adulte, cht. = chant, 1A, 2A... = 1ère année, 2ème année..., CR = en danger critique, EN = en danger, E1 = 1^{er} été, F.D. = Forêt domaniale, étg. = étang, H1 = 1^{er} hiver, imm. = immature, juv. = juvénile, LCN = Loir-et-Cher Nature, ONCFS = Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, SNE = Sologne Nature Environnement, VU = vulnérable, ♂♀ = couple, ♂/♀ = mâle et femelle.

Nouvelle espèce

CHEVALIER À PATTES JAUNES

-Saint-Jean-Froidmentel : du 05 au 19 octobre (A. Perthuis & al.).

Dans un contexte d'afflux de l'espèce, avec au moins 6 individus observés au niveau national à l'automne 2019.



Saint-Jean-Froidmentel © Alain Perthuis

Précisions nouvelles

COMPTAGE WETLANDS 13 janvier 2019 (grèbes, anatidés et foulques). Sologne = sites de référence (27) plus étang de Sudais. (coord. F. Pelsy /SNE).

118 Grèbes castagneux, 168 Grèbes huppés, 641 Grands cormorans, 290 Hérons cendrés, 176 Grandes aigrettes, 60 Aigrettes garzettes, 7 Hérons gardeboeufs, 271 Cygnes tuberculés, 24 Oies cendrées, 4 oies (origine non naturelle), 90 Bernaches du Canada, 237 Canards siffleurs, 109 Canards chipecaux, 440 Sarcelles d'hiver, 3 336 Canards colverts, 28 Canards pilets, 288 Canards souchets, 779 Fuligules milouins, 270 Fuligules morillons, 1 Râle d'eau, 15 Gallinules poules-d'eau, 1 279 Foulques macroules, 1 Chevaliers guignette, 4 946 Vanneaux huppés, 3 500 Pluviers dorés, 36 Goélands leucophées, 2 Goélands bruns, 581 Mouettes rieuses, 1 Pygargue à queue blanche, 3 Busards des roseaux.

OIE CENDRÉE *Anser anser*

Reproduction : Un couple d'origine probablement captive, s'est reproduit avec succès sur la Loire au niveau de Montlivault. Installation d'une petite population ?

BERNACHE CRAVANT *Branta bernicla*

-Blois : 1A le 06 novembre (H. Borde).

TADORNE DE BELON *Tadorna tadorna*

-Vernou-en-Sologne : ♀ad. le 03 janvier (A. Bompays, M. Mabillean).

-Chémery : 2 le 12 mars (F. Pelsy).

-Saint-Avit : ♂/♀ le 23 mars (F. Pelletier).

-Pontlevoy : 1A le 28 juillet (C. Jouve).

-Saint-Viâtre : ♀ du 09 au 21 août (M. Mabillean).

-Loreux : ♀ imm. du 24 au 26 août (M. Mabillean).

-Valloire-sur-Cisse : 8 le 28 octobre (F. Pelsy).

-Noyers-sur-Cher : 8 le 20 novembre (A. Pollet).

-Naveil : ♀ le 30 novembre (F. Laurenceau).

-Nouan-le-Fuzelier : 6 le 01 décembre (M. Morin).

-Marcilly-en-Gault : ♂ad., ♀ad. du 06 au 17 décembre (F. Pelsy, M. Mabillean, M. Morin), 4 ad. le 21 décembre (M. Mabillean), ad. du 22 au 31 décembre (F. Pelsy, M. Mabillean).



Chouzy-sur-Cisse © Frédéric Pelsy

CANARD CHIPEAU *Anas strepera*

(EN)

16 nichées sur 8 étangs de Sologne = 3/3 sites à Saint-Viâtre, 3 à Vernou-en-Sologne, 3 à Millançay, 1 à Neung-sur-Beuvron, 5 à Fontaines-en-Sologne et 1 à Chémery (M. Mabillean).

SARCELLE D'ÉTÉ *Anas querquedula*

(CR)

Reproduction : Bonne année avec 1 ♂♀ qui élève 10 jeunes, et 4 ♂♀ avec nidification possible ou probable (contre 6 ♂♀ en 2018, 1 ♂♀ certain et 5 ♂♀ possibles) : 1 ♂♀ certain à Marcilly-en-Gault (10 jeunes), 1 ♂♀ à Vernou-en-Sologne, 1 à Neung-sur-Beuvron et 2 ♂♀ à Marcilly-en-Gault. En limite de Sologne, un couple élève 3 ♂♀ jeunes à Pontlevoy (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

CANARD SOUCHET *Anas clypeata*

(EN)

Reproduction : 0 nichée comme en 2017 (les années sèches semblent défavorables à la nidification de cette espèce) (M. Mabillean).

NETTE ROUSSE *Netta rufina*

-Marcilly-en-Gault : ♂ le 05 janvier (M. Mabilletau).
 -Landes-le-Gaulois : ♂ ad. le 07 février (H. Borde).
 -Chémery : 3 le 17 février (F. Pelsy).
 -Conan : ♂ ad. / ♀ ad. le 18 février (C. Miot).
 -Chémery : ♂/♀ du 22 au 24 février (F. Pelsy, M. Mabilletau, A. Pollet).
 -Valloire-sur-Cisse : ♂ ad. le 24 février (J. Vion).
 -Cheverny : 6 le 25 février (A. Baretje).
 -Conan : ♂ ad. le 25 février (A. Perthuis).
 -Chémery : ♂/♀ du 17 au 18 mars (A. Bompays, H. Borde, F. Pelsy).
 -Conan : ♂ ad. le 21 mars (H. Borde).
 -Fontaines-en-Sologne : ♂ le 11 mai, ♂/♀ le 8 juin, ♀ le 29 juin, ♂ le 20 juillet (M. Mabilletau).
 -Lassay-sur-Croisne : ♀ le 30 juillet (M. Mabilletau).
 -Vineuil, ♂ du 24 septembre au 09 octobre (H. Borde, M. Morin, F. Pelsy, A. Pollet).
 -Millançay : ♂ le 11 novembre (A. Callet).
 -Suèvres : 2 ♂ le 20 novembre (H. Borde).
 -Millançay : ♂ le 24 novembre (M. Mabilletau).
 -Neung-sur-Beuvron : ♀ le 15 décembre (F. Pelsy), ♀ le 29 décembre (M. Mabilletau).
 Les observations de mai et juin sont à surveiller pour la reproduction de l'espèce.

FULIGULE MILOUIN *Aythya ferina*

Reproduction : 47 nichées sur 23 étangs de Sologne = 2/2 sites à Marcilly-en-Gault, 3/2 sites à Saint-Viâtre, 7/4 sites à Neung-sur-Beuvron, 3 à Millançay, 4 à Vernou-en-Sologne, 2 à la Ferté-Saint-Cyr, 8/2 sites à Fontaines-en-Sologne, 1 à Bauzy, 2 à Loreux, 3/2 sites à Romorantin, 2 à Pruniers-en-Sologne, 3/2 sites à Mur-de-Sologne, 4 à Soings-en-Sologne, 3/2 sites à Chémery (M. Mabilletau).

FULIGULE MILOUIN x NYROCA *Aythya ferina x nyroca*

-Chémery : ♂ le 11 avril (M. Mabilletau), ♀ le 22 avril (H. Borde, F. Pelsy), ♀ le 28 avril (F. Pelsy).
 -Saint-Viâtre : ♂ le 28 décembre (F. Pelsy).
 -Millançay : du 25 au 26 décembre (M. Mabilletau).

FULIGULE MORILLON *Aythya fuligula* (VU)

34 nichées sur 19 étangs de Sologne = 2/2 sites à Marcilly-en-Gault, 9/4 sites à Saint-Viâtre, 6/2 sites à Neung-sur-Beuvron, 3 à Millançay, 2 à Vernou-en-Sologne, 1 à la Ferté-Saint-Cyr, 2/2 sites à Fontaines-en-Sologne, 3/2 sites à Mur-de-Sologne, 1 à Romorantin, 1 à Lassay-sur-Croisne, 1 à Soings-en-Sologne et 3 à Chémery (M. Mabilletau).

FULIGULE MILOUINIAN *Aythya marila*

-Naveil : ♂/♀ du 27 janvier au 03 février (F. Laurenceau).

GARROT À ŒIL D'OR *Bucephala clangula*

-Naveil : ♀ le 27 janvier (F. Laurenceau).
 -Lassay-sur-Croisne : ♂ le 22 février (M. Mabilletau).

HARLE PIETTE *Mergellus albellus*

-Millançay : ♀ le 05 janvier, 3 types ♀ du 06 au 12 janvier (M. Mabilletau, M. Nony, F. Pelsy).
 -Marcilly-en-Gault : ♂ le 18 janvier (A. Callet).
 -Millançay : 2 types ♀ le 27 janvier (L. Fleytoux), 3 types ♀ du 28 janvier au 04 février (H. Borde, A. Callet).
 -Marcilly-en-Gault : ♂ le 13 février (M. Mabilletau).
 -Millançay : 2 ♀ le 16 février, ♀ les 17, 22 et 24 février, ♀ le 28 décembre (M. Mabilletau, F. Pelsy).

HARLE HUPPÉ *Mergus serrator*

-Chémery : le 05 mai (F. Pelsy, A. Pollet).
 -Naveil : le 04 novembre (F. Laurenceau).
 -Fréteval : 3 le 16 novembre (A. Perthuis).



Chémery © Frédéric Pelsy.

GRAND CORMORAN *Phalacrocorax carbo*

Reproduction : Effectifs très nettement en baisse cette année avec 76 ♂/♀ sur 1 site (contre 134 ♂/♀ sur 3 sites en 2018) : 76 ♂/♀ à Marcilly. La colonie de Vernou-en-Sologne a été abandonnée cette année car les niveaux d'eau étaient trop bas et le site de nidification n'était pas inondé. Quelques colonies n'ont pas été visitées (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).
Hivernage : 995 à la mi-janvier/ 12 dortoirs fluviaux (Loire, Loir, Cher) (coord. J. Vion/LCN).

PÉLICAN BLANC *Pelecanus onocrotalus*

-Méhers : 3 le 23 avril (F. Pelsy). Origine ?? Zoo de Beauval ?

BUTOR ÉTOILÉ *Botaurus stellaris* (CR)

-Saint-Viâtre : le 12 juin (A. Callet).
 Nicheur discret ?

BIHOREAU GRIS *Nycticorax nycticorax* (VU)

Reproduction : Très mauvaise année avec 16 à 17 ♂/♀ (contre 35 à 41 ♂/♀ sur 9 sites en 2018). Il faut remonter à 2008 pour avoir des effectifs plus bas. La grosse colonie de Saint-Viâtre n'a pas été dénombrée. Les niveaux d'eau très bas n'ont pas favorisé l'installation de nombreux couples, et même certains sites ont été purement abandonnés en cours de nidification alors que les oiseaux s'y étaient installés (c'est le cas de la colonie habituelle de Marcilly-en-Gault où 3 ♂/♀ couvaient) : 14 ♂/♀ à Saint-Viâtre, 1 ♂/♀ à Lassay-sur-Croisne, 1 ♂/♀ à Contres et 1 ♂/♀ probable à Millançay (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

Données hivernales :

-Couëtron-au-Perche : 2 du 02 janvier du au 11 mars (F. Pelletier & al.).
 -Valloire-sur-Cisse : 22 du 04 au 06 janvier (F. Pelsy, J. Vion), 19 le 08 janvier (H. Borde), 16 le 13 janvier (J. Vion), 28 le 03 février (J. Vion), 22 le 07 février (H. Borde), 26 le 24 février (J. Vion), 17 le 01 décembre (H. Borde), 35 le 03 décembre (J. Vion), 30 du 15 au 21 décembre (C. Jouve, F. Pelsy).
 -Couëtron-au-Perche : 2 le 06 septembre (F. Pelletier).
 -Nouan-le-Fuzelier : le 31 décembre (A. Salmon).

HÉRON GARDE-BŒUFS *Bubulcus ibis* (VU)

Reproduction : Mauvaise année comme pour les autres ardéidés avec 2 ♂ sur un site (contre 7 à 8 ♂ sur 3 sites en 2018) : 2 ♂ à Saint-Viâtre. La colonie de Marcilly-en-Gault a été abandonnée alors que 8 individus couvaient (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales). L'espèce est maintenant présente sur l'ensemble du département durant l'année avec une raréfaction, le secteur de la Grande Beauce. A noter un dortoir de plus de 250 individus à La Chartre-sur-le-Loir à seulement 1,4 km de notre département.



Mehers © Frédéric Pelsy.

AIGRETTE GARZETTE *Egretta garzetta*

Reproduction : Mauvaise année pour l'espèce avec 8 couples sur 2 sites (18 à 26 ♂ sur 6 sites en 2018) : 4 couples à Lassay-sur-Croisne, 4 ♂ à Saint-Viâtre. La colonie de Marcilly-en-Gault a été abandonnée en cours de nidification alors que 8 ♂ couvaient Millançay (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

HÉRON POURPRÉ *Ardea purpurea* (VU)

Reproduction : Année catastrophique pour l'espèce avec 4 ♂ (contre 13 à 15 ♂ sur 4 sites en 2018, qui était déjà une mauvaise année) : 1 à Marcilly-en-Gault (en échec), 2 ♂ probables à Saint-Viâtre et 1 ♂ probable à Lassay-sur-Croisne. C'est l'année la pire jamais enregistrée depuis 1995 (début du suivi). Les niveaux d'eau très bas ont exondé les roselières favorables, empêchant les hérons de nicher (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

CIGOGNE NOIRE *Ciconia nigra* (CR)

-Marcilly-en-Gault : du 03 au 05 janvier (15^{ème} hivernage consécutif), (M. Mabillean).
-Chémery : 2 le 07 avril (ad. + imm.) (L. Boussac), 14 avril (E. Hardouin).
-Neung-sur-Beuvron : 20 avril (M. Mabillean).
-Nouan-le-Fuzelier : le 21 avril, 1 imm. 1^{er} été baguée (Belgique ou Luxembourg ?) (M. Mabillean).
-Crouy-sur-Cosson : le 03 mai (P. Le Bras).
-Marcilly-en-Gault : 2 le 16 mai (O. Souche).
-Couëtron-au-Perche : le 17 mai, le 09 juin (F. Beauchamp).
-Saint-Viâtre : 2 ad. et 1A le 18 mai (M. Mabillean), ad. le 09 juin (M. Mabillean).
-Salbris : 2 ad. le 19 mai (A. Callet).
-Châtres-sur-Cher : le 02 juin (K. Toms).
-Cour-Cheverny : 1A le 29 juin (M. Mabillean).
-Vernou-en-Sologne : le 02 juillet (P. Le Bras).
-Noyers-sur-Cher : le 03 juillet (F. Pelsy).
-Méhers : 2 le 15 juillet (L. Boussac).

-Souesmes : 5 le 16 juillet (G. D'Autichamp).
-Chaon : ad. le 22 juillet (M. Mabillean).
-Pruniers-en-Sologne : 4 le 26 juillet (B. Starck).
-Crouy-sur-Cosson : le 12 août (Y. Gentils).
-Gy-en-Sologne : 2 le 16 août (J. Enfru).
-Chaon : le 18 août (P. Roger).
-Cheverny : 2 le 19 août (F. Pelsy).
-Neung-sur-Beuvron : 5 le 22 août (A. Callet).
-Chambord : du 22 au 24 août (D. Barraud, fide D. Didier Sitaud), le 07 septembre (T. Hurtrel).
-Chémery : le 24 août (Y. Gentils).
-Vallée-de-Ronsard : 2 le 26 août (A. Perthuis).
-Neung-sur-Beuvron : 3 le 01 septembre (T. Hespel).
-Pruniers-en-Sologne : le 01 septembre (B. Riotton-Roux).
-Méhers : le 03 septembre (F. Pelsy).
-Pierrefitte-sur-Saône : 2 le 02 septembre (H. Borde).
-Chambord : le 07 septembre (T. Hurtrel).
-Méhers : 8 (1 ad.) le 08 septembre (A. Pollet).
-Feings : le 10 septembre (D. Hémery).
-Ferté-Saint-Cyr (La) : le 11 septembre (P. Mauchien).
-Neuvy : le 14 septembre (A. Callet).
-Méhers : 11 le 17 septembre (L. Boussac), 4 le 22 septembre (L. Boussac).
-Chémery : imm. le 22 septembre (F. Pelsy).
-Millançay : le 17 octobre (A. Callet).
-Marcilly-en-Gault : ad. le 21, 22 et 23 octobre, le 01 et 23 novembre (16^{ème} hivernage consécutif) (M. Mabillean).

CIGOGNE BLANCHE *Ciconia ciconia*

Migration pré-nuptiale : du 13 février au 03 juin, pour un total de 312 oiseaux.

Migration post-nuptiale : du 03 août au 12 novembre pour un total de 369 oiseaux, un groupe de 62 et un autre de 65.

Donnée hivernale : 3 le 23 décembre à Pray (A. Maurice).

SPATULE BLANCHE *Platalea leucorodia*

-Saint-Viâtre : imm. du 02 au 14 janvier (H. Borde, A. Callet, M. Mabillean, F. Pelsy).
-Millançay : 1 imm. le 27 janvier (individu différent de celui de Saint-Viâtre en janvier).
-Saint-Viâtre : le 23 février (M. Mabillean).
-Marcilly-en-Gault : imm. le 23 février (même individu que celui de Millançay le 27 janvier).
-Saint-Viâtre : le 18 mai (M. Mabillean).
-Marcilly-en-Gault : 3 le 18 mai (S. Fanny), 1 le 21 mai (J-Y. Vadé).
-Fontaines-en-Sologne : 3ad. le 14 juillet (M. Mabillean).
-Saint-Viâtre : 2 ad. les 27 et 28 juillet (M. Mabillean).
-Saint-Viâtre : ad. du 29 au 30 juillet (M. Mabillean).
-Vernou-en-Sologne : ad. le 02 août (M. Mabillean).
-Saint-Viâtre : ad. du 04 au 19 août (M. Mabillean).
-Vernou-en-Sologne : ad. du 14 au 16 août (M. Mabillean).
-Chémery : imm. le 05 août (F. Pelsy).
-Vernou-en-Sologne : imm. le 09 août (M. Mabillean).
-Chaon : 5 imm. le 13 août (1 individu bagué en Brière) (M. Mabillean).
-Saint-Viâtre : imm. du 01 au 17 septembre (A. Callet, M. Mabillean, F. Pelsy).
-Saint-Viâtre : imm. du 12 au 19 octobre (différente de celle de septembre) (A. Bompays, M. Mabillean, F. Pelsy).
-Chémery : 3 du 12 au 15 octobre (A. Pollet).
-Saint-Laurent-Nouan : 1A du 29 octobre au 03 novembre (H. Borde, L. Fleytou).

-Marcilly-en-Gault : 2 imm. les 09 et 11 novembre (M. Mabillean).
 -Saint-Viâtre : du 11 au 12 novembre (A. Callet, M. Mabillean).
 Installation d'un couple en Sologne avec construction d'un nid, mais échec de la reproduction.

GRÈBE ESCLAVON *Podiceps auritus*

-Marcilly-en-Gault : le 23 novembre (E. Sempé)

GRÈBE À COU NOIR *Podiceps nigricollis* (VU)

Reproduction : Très mauvaise année avec 38 ♂ sur 8 sites (contre 131 à 164 ♂ sur 11 sites en 2018). C'est la pire année depuis 2002 où il y avait également 38 ♂ recensés. L'étang de l'Arche ayant un niveau d'eau bien trop bas, aucun couple ne s'y est reproduit, alors que c'est le site majeur pour cette espèce. Nous avons donc observé : 1 ♂ à Saint-Viâtre, 5 ♂ à Lassay-sur-Croisne, 12 ♂ à Marcilly-en-Gault, 3 ♂ à Neung-sur-Beuvron, 3 ♂ à Vernou-en-Sologne, 1 ♂ à Loreux et 13 ♂ à Millançay (2 sites) (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

Données hivernales :

-Saint-Viâtre : du 27 au 28 décembre (A. Callet, F. Pelsy).
 -Millançay : le 28 décembre (F. Pelsy).

SUIVI ÉCHANTILLONS RAPACES DIURNES NICHEURS

Nombre de couples par espèces/2500ha	Carte 1919-E		Carte 2120 O	
	certain	possibles	certain	possibles
Bondrée apivore	1			
Busard Saint-Martin	2	1	4	3
Busard cendré			1	
Busard des roseaux			1	
Autour des palombes	1	1		
Epervier d'Europe	3	1		1
Buse variable	21	1		1
Faucon crécerelle	3	1	3	1
Faucon hobereau				
Observateurs	Perche Nature		LPO-41 +LCN	

ÉLANION BLANC *Elanus caeruleus*

-Fougères-sur-Bièvre : le 21 avril (S. Fièvre).
 -Chapelle-Montmartin (La) : le 29 avril (O. Tournillon).
 -Monthou-sur-Bièvre : le 05 et 09 décembre (M. Liaigre).

MILAN NOIR *Milvus migrans* (VU)

Reproduction : Sologne 5 couples : 1 jeune à Marcilly-en-Gault, Soings-en-Sologne, Fontaines-en-Sologne, Chémery et Loreux Millançay (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

-Couffy : couple nicheur (A. Pollet).

MILAN ROYAL *Milvus milvus*

-Champigny-en-Beauce : le 06 janvier (H. Borde).
 -Millançay : le 13 janvier (Oncfs-41).
 -Ville-aux-Clercs (La) : le 14 janvier (C. Miot).
 -Lancôme : le 20 janvier (M. Huchon).
 -Romorantin-Lanthenay : le 06 avril (S. Fanny).
 -Pezou : le 3 mai (M-C. et M. Gervais).
 -Mont-près-Chambord : le 11 mai (A. Callet).

-Villerable : le 23 mai (A. Maurice).

-Marcilly-en-Gault : le 13 octobre (M. Mabillean).

-Millançay : le 3 le 19 octobre (M. Mabillean).

-Saint-Julien-sur-Cher : 3 le 23 octobre (A. Bompays).

-Salbris : 4 le 25 octobre (A. Callet).

-Maves : le 27 octobre (J-J. Courthial).

-Boursay : 2 le 31 octobre (L. Fernandez).

-Valaire : le 06 novembre (M. Liaigre).

-Beauchêne : le 12 novembre (F. Laurenceau).

-Villiers-sur-Loir : le 17 novembre (J. Niel).

-Epiais : le 24 novembre (T. Hurtrel).

-Chauvigny-du-Perche : le 29 novembre (Y. Gentils).

-La Chapelle-Vendômoise : le 15 décembre (H. Borde).

PYGARGUE À QUEUE BLANCHE *Haliaeetus albicilla*

-Marcilly-en-Gault : 2A du 13 janvier au 27 janvier (L. Fleytou, A. Callet, P. Marin, M. Mabillean, M. Roubalay).

Même individu que celui du 03 novembre 2018.

-Naveil : le 27 janvier (F. Laurenceau).



Marcilly-en-Gault © Mathieu Mabillean.

CIRCAËTE JEAN-LE-BLANC *Circaetus gallicus* (VU)

Reproduction : 21 sites de reproduction contrôlés dont au moins 16 occupés (Sologne + Fréteval). 9 nids découverts produisent autant de jeunes plus un 10^{ème} volant sans qu'on ait découvert le nid. Rien de neuf en Beauce où un minimum de 4 oiseaux sont présents cet été. L'espèce fréquente toujours la région d'Herbault... (coord. A. Perthuis, Suivi des espèces patrimoniales forestières).

BUSARD DES ROSEAUX *Circus aeruginosus* (EN)

Reproduction : ZPS Petite Beauce :

14 couples certains, 6 couples probables et 5 couples possibles, 17 jeunes à l'envol, taux de reproduction : 1.2 jeune/couple (G. Michelin, Cdpne).

En dehors de la ZPS Petite Beauce : 10 couples certains (F. Bourdin).

Rien en Sologne, couple en échec à Pontlevoy (F. Pelsy).

BUSARD SAINT-MARTIN *Circus cyaneus*

Reproduction : ZPS Petite Beauce : 62 couples certains, 12 couples probables et 14 couples possibles, 85 jeunes à l'envol, taux de reproduction : 1.4 jeune/couple (G. Michelin, Cdpne).

En dehors de la ZPS Petite Beauce : 40 couples certains (F. Bourdin).

Dortoir hivernal : Selommes ♂/♀/2 imm. (H. Borde).

BUSARD PÂLE *Circus macrourus*

-Herbault : ♂ le 12 avril (Y. Brouillard et C. Lera).

-Feings : ♂ le 21 octobre (D. Hémerly).

Suivi par balise d'une femelle finlandaise (nommée "Selja") :

Le 31 mars, en migration prénuptiale dans le Perche et du 06 novembre au 08 novembre, elle traverse notre département (de Beauce-la-Romaine à Pouillé) en y dormant 2 nuits. La femelle est décédée au Maroc en janvier 2020. Site <https://satelliitti.laji.fi/JX.57208>

BUSARD CENDRÉ *Circus pygargus* (VU)

Reproduction : ZPS Petite Beauce : 17 couples certains, 1 couple probable et 4 couples possibles, 43 jeunes à l'envol (3 jeunes morts quelques jours après l'envol), taux de reproduction : 2.4 jeunes/couple (G. Michelin, Cdpne).

En dehors de la ZPS de Petite Beauce : 4 couples certains (F. Bourdin).

AUTOUR DES PALOMBES *Accipiter gentilis* (VU)

Noté en période de reproduction (début mars à mi-juillet) :

Brévainville (A. Perthuis), Busloup (A. Perthuis), Chauvigny-du-Perche (A. Perthuis), Chémery (F. Pelsy, L. Boussac), Dhuizon (H. Borde), Fontaine-Raoul (A. Perthuis), La Chapelle-Enchérie (A. Perthuis), La Ville-aux-Clercs (A. Perthuis), Loreux (S. Fanny), Mehers (L. Boussac), Montoire-sur-le-Loir (A. Perthuis), Muides (C. Strack), Noyers-sur-Cher (A. Pollet), Nouan-le-Fuzelier (M. Mabilieu), Orchaie (D. Hémerly), Saint-Jean-Froidmentel (A. Perthuis), Saint-Viâtre (M. Mabilieu), Salbris (A. Callet), Souesmes (G. D'Autichamp), Thenay (F. Pelsy), Vernou-en-Sologne (A. Callet), Viévy-le-Rayé (A. Perthuis), Villebout (A. Perthuis),

AIGLE BOTTÉ *Aquila pennata* (EN)

Reproduction : 5 couples reproducteurs produisent au moins 6 jeunes à Chambord et un couple en FD de Boulogne produit 2 jeunes... (coord. A. Perthuis, Suivi des espèces patrimoniales forestières).

- ♂♀ dans les Bois de Saint-Lomer produit 1 jeune (F. Pelsy).

- Cheverny : ♂♀ produit 2 jeunes (morphe clair) (H. Borde, F. Pelsy).

-Marcilly-en-Gault : ad. le 09 juin, morphe clair (M. Mabilieu).



Cheverny © Henry Borde.

Les prospections sur la forêt de Gros-Bois n'ont pas permis de contacter l'espèce. Les effectifs départementaux sont très probablement sous-évalués (en comparaison de la cinquantaine de sites sur la forêt d'Orléans). Pour

rappel l'espèce se repère facilement (et de loin !) en période de reproduction, avec un peu d'expérience, à partir d'avril pendant l'installation des couples puis en juillet et août avec l'envol des jeunes.

BALBUZARD PÊCHEUR *Pandion haliaetus* (EN)

Reproduction : Sur 18 sites (19^{ème} probable ?) de reproduction connus hors Chambord (3 (4 ?), sont nouveaux en 2019), 17 ont été contrôlés dont 3 inoccupés, 4 sans reproduction et 10 (11 ?) élèvent 19 (21 ?) jeunes. A Chambord 4 couples (+ 2 autres en échec ?) donnent 7 jeunes dont 2 sont prélevés pour le programme de réintroduction aquitain, 1 couple à Souesmes, 1 couple dans le Controis élève 2 jeunes. Bilan incomplet ... (coord. A. Perthuis, Suivi des espèces patrimoniales forestières).

Un couple à Gy-en-Sologne) mais échec de la reproduction (L. Boussac).



Chémery © Landry Boussac.

RÂLE d'EAU *Rallus aquaticus* (VU)

Reproduction : Chambord, Landes-le-Gaulois, Marcilly-en-Gault, Millançay, Molineuf, Neung-sur-Beuvron, Saint-Viâtre, Vernou-en-Sologne.

GRUE CENDRÉE *Grus grus*

migration prénuptiale : La migration a débuté le 01 janvier. Gros passages le 22 février (4 400 grues) et le 27 février avec 3040 grues. Le total est de 21 912 grues entre le 01 janvier et le 31 mars 2019.

Chémery, 9 posées du 30 mars au 07 avril (dont une blessée), encore 2 du 12 au 22 avril (dont la blessée).

migration postnuptiale : 1 160 grues ont été observées entre le 29 août et le 07 décembre au-dessus du Loir-et-Cher.

Données hivernales :

-Loreux : le 08 janvier (A. Callet).

-Chémery : 2 le 07 décembre (L. Boussac).

ÉCHASSE BLANCHE *Himantopus himantopus*

-Chémery : ♀ ad. Du 08 au 16 avril (F. Pelsy, M. Mabilieu), ♂/♀ les 20 et 21 avril (M. Mabilieu).

-Neung-sur-Beuvron : 3 ♂/2 ♀ le 24 avril (A. Callet, M. Piette).

-Marcilly-en-Gault : ♂/♀ le 27 avril (M. Mabilieu).

-Chémery : ♂/♀ du 04 au 08 mai (A. Bompays, F. Pelsy, M. Mabilieu).

-Chaussée-Saint-Victor (La) : le 10 mai (F. Pelsy).

-Blois : 3 le 18 mai (H. Borde, M. Morin, J-M. Feuillet).

-Saint-Viâtre : ♂ le 9 juin (M. Mabilieu).

-Saint-Claude-de-Diray : 3 le 15 juin (N. Le Scor).

-Saint-Jean-Froidmentel : 2 ♂/♀ le 15 juin (A. Perthuis).

-Vernou-en-Sologne : le 18 juillet (A. Callet), 2 ♂/2 ♀ le 20 juillet, 2 ♂/♀ le 22 juillet, 2 ♂/2 ♀ les 25 et 26 juillet, 4 ♂/4 ♀ le 27 juillet, 2 ♂/2 ♀ les 28 et 29 juillet, ♂/♀ le 30 juillet, 2 ♂/2 ♀ du 31 juillet au 12 août, ♀ du 13 au 19 août (M. Mabillean).

-Chémery : ♂/♀ et 1A du 17 au 26 août (L. Boussac, M. Mabillean, F. Pelsy), imm. du 01 et 13 septembre (A. Bompays, M. Morin, F. Pelsy, A. Pollet).

Les faibles niveaux d'eau des étangs ont été favorables à l'espèce.

PLUVIER ARGENTÉ *Pluvialis squatarola*

-Nouan-le-Fuzelier : le 11 mai (M. Mabillean).

-Montlivault : le 15 octobre (F. Pelsy).

-Saint-Jean-Froidmentel : le 19 octobre (A. Perthuis).

GUIGNARD d'EURASIE *Charadrius morinellus*

-Chapelle-Vendômoise (La) : 6 le 26 août (H. Borde).

-Villefrancœur : 2 le 07 septembre (F. Pelsy).

GRAND GRAVELOT *Charadrius hiaticula*

-Valloire-sur-Cisse : 5 le 07 avril (M. Liaigre).

-Blois : 4 le 07 avril (M. Liaigre).

-Saint-Claude-de-Diray : 29 et 30 avril (H. Borde, F. Pelsy).

-Saint-Claude-de-Diray : 2 le 07 mai (F. Pelsy).

-Chaussée-Saint-Victor (La) : le 08 mai (F. Pelsy).

-Saint-Claude-de-Diray : le 08 mai (F. Pelsy).

-Chaussée-Saint-Victor (La) : 3 le 10 mai (H. Borde).

-Saint-Claude-de-Diray : 2 le 10 mai (H. Borde).

-Valloire-sur-Cisse : 2 le 10 mai (H. Borde, F. Pelsy).

-Vernou-en-Sologne : ad. le 11 mai (M. Mabillean).

-Saint-Viâtre : ad. le 11 mai (M. Mabillean).

-Nouan-le-Fuzelier : 13 ad. le 11 mai (M. Mabillean).

-Nouan-le-Fuzelier : 9 ad. le 12 mai (M. Mabillean).

-Cour-Cheverny : ad. le 12 mai (M. Mabillean).

-Vineuil : le 14 mai (L. Fleytou, F. Pelsy).

-Saint-Claude-de-Diray : le 14 mai (F. Pelsy).

-Chaussée-Saint-Victor (La) : le 15 mai (H. Borde, M. Liaigre).

-Blois : le 18 mai (M. Morin).

-Valloire-sur-Cisse : 2 le 18 mai (H. Borde).

-Saint-Viâtre : ad. le 19 mai (M. Mabillean).

-Chaussée-Saint-Victor (La) : le 20 mai (L. Fleytou).

-Chaussée-Saint-Victor (La) : le 25 mai (H. Borde).

-Saint-Viâtre : 8 ad. le 29 mai.

-Saint-Claude-de-Diray : le 02 juin (F. Pelsy).

-Nouan-le-Fuzelier : 2 ad. les 08 et 10 juin (M. Mabillean).

-Vernou-en-Sologne : du 29 au 31 juillet, le 2 août, 2 le 3 août, le 4 août, 2 le 5 août, le 6 août (M. Mabillean).

-Saint-Viâtre : ad. du 14 au 17 septembre (M. Mabillean, F. Pelsy).

-Soings-en-Sologne : le 30 septembre (F. Pelsy).

-Vineuil : 2 le 30 septembre (F. Pelsy).

-Marcilly-en-Gault : le 03 octobre (A. Callet).

-Mur-de-Sologne : le 08 octobre (F. Pelsy).

-Saint-Jean-Froidmentel : du 13 au 17 octobre (A. Perthuis).

-Chémery, 15 octobre (A. Pollet), 20 octobre (M. Mabillean).

VANNEAU HUPPÉ *Vanellus vanellus* (VU)

Reproduction : Chapelle-Montmartin (La), Châtillon-sur-Cher, Chaussée-Saint-Victor (La), Chémery, Valloire-sur-Cisse, Conan, Crouy-sur-Cosson, Dhuizon, Huisseau-sur-Cosson, Lassay-sur-Croisne, Marcilly-en-Gault, Monthou-sur-Bièvre, Nourray, Saint-Claude-de-Diray, Sassay, Soings-en-Sologne, Vernou-en-Sologne, Villermain.

COURLIS CORLIEU *Numenius phaeopus*

-Saint-Bohaire : le 16 avril (H. Borde).

-Chaussée-Saint-Victor (La) : le 05 mai (H. Borde, F. Pelsy).



La Chaussée-Saint-Victor © Frédéric Pelsy.

COURLIS CENDRÉ *Numenius arquata* (EN)

Reproduction : Mennetou-sur-Cher, Monthou-sur-Bièvre, Pierrefitte-sur-Sauldre, Saint-Julien-sur-Cher, Theillay.

BARGE À QUEUE NOIRE *Limosa limosa*

-Chémery : 7 le 13 avril (A. Pollet).

-Lassay-sur-Croisne : ♂ du 15 au 16 avril (F. Pelsy).

-Chémery : ad. le 15 août (M. Mabillean).

-Vernou-en-Sologne : 2 juv. le 25 juillet, 4 juv. le 26 juillet, juv. le 27 juillet, 2 juv. le 28 juillet (M. Mabillean).

-Chémery : 22 le 30 juillet (F. Pelsy).

-Vernou-en-Sologne : 2 juv. du 3 au 8 août, 3 juv. les 9 et 10 août, 6 juv. le 12 août, juv. le 14 août (M. Mabillean).

-Chémery : le 13 et 15 août (F. Pelsy).

-Vernou-en-Sologne : 2 juv. le 15 août, 1 juv. le 16 août, 5 juv. du 17 au 20 août, 3 juv. du 21 au 26 août (M. Mabillean & al.).



Chémery © Frédéric Pelsy.

BARGE ROUSSE *Limosa lapponica*

-Chaussée-Saint-Victor (La) : ♂ ad. du 20 au 21 mai (H. Borde, L. Fleytou).

TOURNEPIERRE À COLLIER *Arenaria interpres*

-Chémery : ad. du 11 au 12 mai (M. Mabillean, F. Pelsy).

-Blois : le 14 mai (F. Pelsy).

BÉCASSEAU MAUBÈCHE *Calidris canutus*

-Blois : ad. le 10 mai (H. Borde).

BÉCASSEAU COCORLI *Calidris ferruginea*

-Chémery : ad. le 11 mai (M. Mabillean).
 -Montlivault : ad. le 01 septembre (F. Pelsy).
 -Saint-Viâtre : imm. le 08 septembre (F. Pelsy).

BÉCASSEAU DE TEMMINCK *Calidris temminckii*

-Vineuil : du 10 au 14 mai (H. Borde, L. Fleytou, F. Pelsy), le 21 mai (H. Borde).

BÉCASSEAU SANDERLING *Calidris alba*

-Saint-Viâtre : le 11 mai, juv. le 18 août (M. Mabillean).
 -Cour-Cheverny : 4 ad. du 11 au 12 mai (M. Mabillean).

BÉCASSEAU MINUTE *Calidris minuta*

-Saint-Viâtre : le 14 août (M. Mabillean).
 -Marcilly-en-Gault : juv. le 17 août (M. Mabillean).

GLARÉOLE À COLLIER *Glareola pratincola*

-Noyers-sur-Cher : le 29 juin, (D. Rene et al.). Seconde mention départementale.



Noyers-sur-Cher © Daniel Rene.

STERNE NAINE *Sternula albifrons*

Reproduction : 0 ♂♀ à Chouzy-sur-Cisse, 7 ♂♀ à Menars, 55 ♂♀ à La-Chaussée-Saint-Victor, 12 ♂♀ aux Tuileries, 9 puis 0 ♂♀ à La Saulas (tempête Miguel) et 9 ♂♀ à Chaumont-sur-Loire (coord. J. Vion, Suivi des Laridés sur la Loire).

GUIFETTE MOUSTAC *Chlidonias hybrida* (EN)

Reproduction : Mauvaise année avec 205 ♂♀ sur 7 sites (contre 267 à 291 ♂♀ sur 6 sites en 2018) : 30 ♂♀ à Mur-de-Sologne, 36 ♂♀ à Vernou-en-Sologne, 5 ♂♀ à Villeherviers, 47 ♂♀ à Marcilly-en-Gault (2 sites) et 87 ♂♀ à Millançay (2 sites). Il est à remarquer que 2 belles colonies de 54 ♂♀ couples en tout, à Neung-sur-Beuvron et à Marcilly-en-Gault ont été abandonnées à cause des faibles niveaux d'eau (coord. F.Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

GUIFETTE LEUCOPTÈRE *Chlidonias leucopterus*

-Chémery : ad. le 22 avril (F. Pelsy, H. Borde).
 -Blois : ad. le 23 avril (F. Pelsy), le 25 avril (L. Fleytou).
 -Neung-sur-Beuvron : ad. le 27 avril (M. Mabillean).

**STERNE CAUGEK** *Sterna sandvicensis*

-Fontaines-en-Sologne : le 16 avril (M. Mabillean).
 -Saint-Laurent-Nouan : le 12 octobre (O. Tournailon).

**STERNE PIERREGARIN** *Sterna hirundo*

Reproduction : 101 ♂♀ en amont de l'ancien barrage du Lac de Loire, 70 ♂♀ aux Tuileries, 40 couples à la Saulas (qui disparaîtront après la tempête Miguel donc 0) et 20 couples à Chaumont-sur-Loire (coord. J. Vion, Suivi des Laridés sur la Loire).

MOUETTE RIEUSE *Chroicocephalus ridibundus* (EN)

Reproduction : Sologne : Mauvaise année avec environ 850 couples sur 8 sites (contre environ 1200 ♂♀ sur 11 sites en 2018) : 0 (!) à Chémery, 141 à 142 ♂♀ à Neung-sur-Beuvron, 226 ♂♀ à Saint-Viâtre (2 sites), 9 ♂♀ à Marcilly-en-Gault, 255 ♂♀ à Vernou-en-Sologne, 121 à 122 ♂♀ à Millançay, 58 à 59 ♂♀ à Pruniers, 38 à 39 ♂♀ à Romorantin (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales). Loire : 72 ♂♀ à La-Chaussée-Saint-Victor, 188 ♂♀ aux Tuileries, 200 ♂♀ (estimation) à la Saulas et 0 ♂♀ à Chaumont-sur-Loire (coord. J. Vion, Suivi des Laridés sur la Loire).



Mouette rieuse leucique, Blois © Frédéric Pelsy.

MOUETTE PYGMÉE *Hydrocoloeus minutus*

- Valloire-sur-Cisse : 3 ad. le 08 janvier (H. Borde).
 - Chémery : ad. du 03 au 19 mars (F. Pelsy & al.).
 - Pontlevoy : 2 le 23 mars (F. Pelsy).
 - Chémery : 8 le 02 avril (P. Defontaines).
 - Pontlevoy : ad. le 02 avril (F. Pelsy).
 - Vernou-en-Sologne : ad. le 09 avril (M. Mabillean, F. Pelsy).
 - Millançay : 2 ad. le 09 avril, 3 ad. du 15 au 17 avril (M. Mabillean).
 - Chémery : 1A le 18 avril, 5 ad. et 2A le 19 avril, 3 ad. et 2A le 20 avril, 2A le 21 avril (M. Mabillean).
 - Saint-Viâtre : 6 ad. du 19 au 20 avril (M. Mabillean).
 - Vernou-en-Sologne : 3 ad. le 20 avril (M. Mabillean).
 - Millançay : 7 ad. le 20 avril, 2 ad. du 21 au 22 avril (M. Mabillean).
 - Blois : 2A le 07 mai (F. Pelsy).
 - Millançay : 2A le 07 octobre (A. Callet).
 - Blois : ad. le 29 octobre (P. Defontaines, M. Morin).
 - Saint-Laurent-Nouan : ad. du 29 au 30 octobre (H. Borde).
 - Saint-Viâtre : 1 ad. et 1A le 30 octobre, 1A le 01 novembre, ad., 1A le 02 novembre (M. Mabillean).
 - Chémery : 2A le 01 novembre (L. Fleytou, M. Mabillean).
 - Chaumont-sur-Loire : ad. le 02 novembre (C. Jouve).
 - Saint-Viâtre : 2 1A du 03 au 05 novembre (A. Callet).
 - Blois : 2 ad. et 1A le 04 novembre, ad. et 1A le 05, 1A du 06 au 08 (H. Borde).
 - Chémery : imm. le 10 novembre (F. Pelsy).
 - Saint-Laurent-Nouan : 1A le 11 novembre (H. Borde).
 - Blois : 1A le 26 novembre (H. Borde).
- Aucune donnée sur la vallée du Loir ?

MOUETTE MÉLANOCÉPHALE *Larus melanocephalus*

Reproduction : Sologne : 1 ♂♀ à Millançay (en échec) (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).
Loire : 180 ♂♀ à La Saulas et 0 ♂♀ à Chaumont-sur-Loire (coord. J. Vion, Suivi des Laridés sur la Loire).

GOÉLAND BRUN *Larus fuscus*

L'espèce a niché sur des îles de la Loire en 2017 et 2018 dans le Loiret, en 2019 dans l'Indre-et-Loire (données Faune-France). À surveiller donc pour une reproduction dans le Loir-et-Cher.

GOÉLAND ARGENTÉ *Larus argentatus*

- Villefrancœur : 1A et 2A le 30 septembre (H. Borde).
- Saint-Laurent-Nouan : ad. et 2 1A le 30 octobre (H. Borde).

- Blois : 3A le 1 décembre, (H. Borde), 3A le 15 décembre (H. Borde).

GOÉLAND LEUCOPHÉE *Larus michahellis* (VU)

Reproduction :

- Blois : un ♂♀ sur un immeuble, Avenue de France, un ♂♀ au lycée Augustin Thierry.
- Vineuil : 2 ♂♀ sur les piles de l'ancien pont Sncf (2+2 jeunes) (coord. J. Vion, Suivi des Laridés sur la Loire).

GOÉLAND MARIN *Larus marinus*

- Noyers-sur-Cher : 2A le 05 mars (Y. Dubois).
- Vineuil : le 21 septembre (F. Pelsy).

HIBOU DES MARAIS *Asio flammeus* (CR)

- Rhodon : 2 le 01 janvier (H. Borde).
- Conan : le 27 janvier (A. Perthuis), le 19 mars (A. Perthuis), 6 le 21 mars (H. Borde), le 15 avril (H. Borde).
- Coulommiers-la-Tour : le 06 février (P. Volant).
- Crucheray : le 12 février (P. Volant).
- Villerable : le 16 février, 2 et 24 mars (I. et P. Volant), 23 mars (C. Miot).
- Selommes : le 23 mars (H. Borde).
- Fréteval : le 31 mars (A. Perthuis).

GUÉPIER D'EUROPE *Merops apiaster* (VU)

Reproduction :

- Contres 3 ♂♀ (2 sites) (F. Pelsy).
- Sassay : 2 ♂♀ (F. Pelsy).
- Soings-en-Sologne : 2 ♂♀ (F. Pelsy).
- Selles-sur-Cher : 8 ♂♀ (P. Hervat, A. Pollet).
- Noyers-sur-Cher : 3 ♂♀, envol du dernier jeune le 16 août (A. Pollet).

ROLIER D'EUROPE *Coracias garrulus*

- Fontaines-en-Sologne : le 02 mai (O. Tournillon).

TORCOL FOURMILIER *Jynx torquilla* (VU)

- Vernou-en-Sologne : le 07 avril (A. Callet, F. Pelsy).
- Lassay-sur-Croisne : le 17 avril (M. Mabillean).
- Chambord : le 18 avril (M. Mabillean).
- Vernou-en-Sologne : le 21 avril (M. Mabillean).
- Thoury : 2 le 26 avril (O. Tournillon).
- Fresnes : le 28 avril (F. Pelsy).
- Vernou-en-Sologne : le 28 avril (F. Pelsy).
- Saint-Laurent-Nouan : le 29 avril (E. Vilesky).
- Saint-Dyé-sur-Loire : le 30 avril (O. Tournillon).
- Oisly : le 01 mai, trouvé mort (F. Pelsy).
- Vernou-en-Sologne : du 02 au 03 mai (A. Callet).
- Thoury : le 03 mai (D. Hacquemand).
- Vernou-en-Sologne : le 05 et 11 mai (M. Mabillean).
- Fresnes : 11 mai (F. Pelsy).
- Thoury : le 31 mai (H. Borde).
- Lassay-sur-Croisne : le 8 juin (M. Mabillean).
- Romorantin : le 23 juin (M. Mabillean).
- Millançay : le 29 juin (M. Mabillean).
- Romorantin : 8 jeunes volants le 01 juillet (SNE).

PIC CENDRÉ *Picus canus* (EN)

- Marcilly-en-Gault : 18 janvier (A. Callet), 9 février (M. Mabillean), 2 octobre et 17 décembre (A. Callet), 22 décembre (M. Mabillean).
- Millançay : 16 février (M. Mabillean).
- Chaon : 17 février et 18 avril (P. Roger).
- Tour-en-Sologne : 18 mars (F. Pelsy).
- Loreux : 30 mars (M. Mabillean).

-Thoury : 7 avril, 2 le 14 avril, 2 le 21 avril, 22, 26, 30 avril, 1 et 5 mai, 2 le 11 mai (O. Tournaillon), 24 juin, jeunes au nid (F. Pelsy).
 -Neuvy : 3 le 8 avril (J. Vion), 30 octobre (M. Mabillean).
 -Chambord : 12 et 18 avril (M. Mabillean).
 -Vernou-en-Sologne : 14 avril (F. Pelsy).
 -Cheverny : 23 avril (O. Tournaillon).
 -Saint-Laurent-Nouan : 26 avril (E. Vilesky).
 -Orcaï : 23 avril (A. Callet).
 -Salbris : 29 avril (A. Callet).
 -Lassay-sur-Croisne, 1 novembre (M. Mabillean).



Thoury © Frédéric Pelsy.

FAUCON KOBEZ *Falco vespertinus*
 -Marcilly-en-Gault : ♂ le 12 mai (A. Callet).

FAUCON PÈLERIN *Falco peregrinus* (EN)

Le couple de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-Nouan a élevé 3 jeunes cette année. En 10 ans (2010 à 2019) ce couple a produit 30 jeunes.

A Maves, une femelle a été observée en mai et en juin à l'entrée du nichoir.

A Blois, la femelle stationne toujours sur le site d'Axérel avec parfois des absences de 2 semaines, le 06 janvier (J. Vion), le 10 janvier (A. Pollet), le 02 février (H. Borde), le 17 février (J. Vion), le 10 avril, le 22 juin, le 11 et 21 octobre (H. Borde), le 28 novembre (M. Morin), le 01 décembre (J. Vion).

-Landes-le-Gaulois : le 06 janvier (A. Maurice), du 22 septembre au 02 novembre (H. Borde, D. Hémerly, A. Maurice, P. Volant).

-Rhodon : le 01 janvier (H. Borde).

-Saint-Viâtre : le 02 janvier (M. Mabillean).

-Champigny-en-Beauce : le 06 et 14 janvier (H. Borde).

-Vernou-en-Sologne : ad. le 12 janvier (M. Mabillean).

-Villerbon : le 01 février (J. Vion).

-Marcilly-en-Gault, 11 février, 1 imm. (M. Mabillean).

-Hayes (Les) : 15 février (A. Perthuis).

-Villerbon : 18 février (J. Vion).

-Saint-Viâtre : ♂ imm. le 24 février (F. Pelsy).

-Ouzouer-le-Doyen : le 08 avril (E. Guéret).

-Blois : ♂ le 11 avril, chasse dans la colonie de mouettes de la Saulas (H. Borde).

-Nouan-le-Fuzelier : imm. le 04 mai (M. Mabillean).

-Maves : le 12 mai (J. Vion).

-Chaumont-sur-Loire : le 09 juin (N. Le Scor).

-Millancay : le 17 juin (T. Dubois).

-Chémery : juv le 07 juillet (F. Pelsy).

-Selles-sur-Cher : 2 le 03 septembre (Lpo Auvergne).

-Villefrancœur : le 07 septembre (F. Pelsy).

-Autainville : ad. le 08 septembre (T. Cense).

-Oucques-la-Nouvelle : le 11 septembre (A. Perthuis).

-Fréteval : le 12 octobre (A. Perthuis).

-Villermard : le 10 novembre (A. Perthuis).

-Champigny-en-Beauce : le 11 novembre (H. Borde).

-Villerbon : le 24 novembre (G. Vion).

-Chémery : le 09 décembre (A. Pollet).

-Vendôme : le 17 décembre (M. Pedrono).

-Verdes : le 29 décembre (E. Cormieux).

PIE-GRÈCHE ÉCORCHEUR *Lanius collurio*

Notée en période de reproduction à : Artins, Bauzy, La Chapelle-Montmartin, Châtillon-sur-Cher, Chambord, Conan, Contres, Couddes, Couffy, Feings, Fontaines-en-Sologne, Huisseau-sur-Cosson, Marcilly-en-Gault, Mer, Millancay, Monthou-sur-Bièvre, Montlivault, Montrieux-en-Sologne, Orcaï, Oucques-la-Nouvelle, Pierrefite-sur-Sauldre, Renay, Romorantin-Lanthenay, Saint-Gourgon, Saint-Laurent-Nouan, Saint-Julien-de Chédon, Saint-Viâtre, Sassay, Selles-Saint-Denis, Sougé, Suèvres, Theillay, Thoury, Valloire-sur-Cisse, Vernou-en-Sologne.

(A. Callet, I. Beaudoin, A. Bompays, L. Boussac, H. Borde, S. Branchereau, J-M. Feuillet, F. Laurenceau, M. Liaigre, M. Mabillean, A. Maurice, F. Pelsy, A. Perthuis, C. Poiriel, A. Pollet, P. Roger, F. Schneider, O. Tournaillon, C. Treyvaud, J. Vion, P. Volant).

PIE-GRÈCHE GRISE *Lanius excubitor* (CR)

-Savigny-sur-Braye : le 16 février (A. Perthuis).

PIE-GRÈCHE À TÊTE ROUSSE *Lanius senator* (VU)

-Vineuil : ♂ ad. le 28 avril (M. Morin).

-Veuzain-sur-Loire : le 14 juillet (P. Gosselin).

CHOUCAS DES TOURS *Corvus monedula*

Reproduction : Champigny-en-Beauce (H. Borde), Châtres-sur-Cher (A. Spagnuolo), La Chapelle-Vendômoise (H. Borde), La Ferté-Imbault (A. Callet), Lamotte-Beuvron (N. Gendre), Saint-Aignan (A. Pollet), Salbris (A. Callet), Sassay (H. Borde), Theillay (A. Callet), Vendôme (T. Hurtrel), Verdes (H. Jame), Vernou-en-Sologne (A. Callet).

CORBEAU FREUX *Corvus frugilegus*

Reproduction : Blois 12 + 90 nids (H. Borde, J. Vion), Châtres-sur-Cher 44 nids (A. Spagnuolo), Contres 60 nids (A. Pollet), Fresnes 48 nids (H. Borde), Fréteval 96 nids (A. Perthuis), La Chapelle-Vendômoise 21 (H. Borde), Huisseau-en-Beauce 25 nids (P. Volant), Morée 54 nids (A. Perthuis), Neung-sur-Beuvron (P. Legrand), Noyers-sur-Cher 10 nids (A. Pollet), Saint-Amand-Longpré 48 nids (P. Volant), Salbris (A. Callet et A. Trompat), Sargé-sur-Braye 16 nids (F. Laurenceau), Thenay 90 nids (A. Pollet), Vendôme 49 nids (F. Florenceau), Vernou-en-Sologne 2 nids (A. Callet), Villebarou 25 nids (J. Vion).

COCHEVIS HUPPÉ *Galerida cristata* (VU)

-Fossé : le 23 avril et 25 septembre (H. Borde).

-Herbault : le 04 février (P. Volant), le 09 avril (H. Borde), le 29 mai (P. Volant).

-Chapelle-Vendômoise (La) : 2 le 03 avril (J. Vion), du 4 avril au 25 juin (H. Borde), le 18 juillet (A. Maurice), du 06 au 25 octobre (H. Borde).

-Naveil : le 17 mars (P. Volant, M. Caron), le 16 mai (A. Maurice), le 03 juin (G. Sauvée), le 23 juin (J. Niel).

-Oucques-la-Nouvelle : le 22 février, le 16 mars et 21 avril (A. Perthuis), le 09 et 15 juin, le 27 août, le 03 et 11 octobre (A. Perthuis).

-Saint-Amand-Longpré : le 16 et 24 février (P. Volant), le 24 mai (P. Volant), le 7 juin (H. Borde), le 30 juin (P. Volant).

-Selommès : le 22 mars (H. Borde).

-Verdes : le 09 mai (H. Jame).

-Villeromain : le 11 mai et 12 mai (A. Maurice).

-Villiersfaux : 2 le 05 mai (P. Volant).

-Azé : le 30 mai (P. Volant, A. Maurice).

-Villefrancœur : le 21 juillet (J. Vion).

-Huisseau-sur-Cosson : le 27 juillet (O. Tournillon).

-Landes-le-Gaulois : le 09 octobre (H. Borde).

HIRONDELLE DE RIVAGE *Riparia riparia*

Reproduction : Blois (M. Morin, V. Bawedin), Chambord (A. Callet, O. Souche, O. Noël), Chaumont-sur-Loire (C. Jouve), Saint-Claude-de-Diray (M. Morin, L. Fleytou), Muides-sur-Loire (J. Vion), Noyers-sur-Cher (A. Pollet), Saint-Jean-Froidmentel (A. Perthuis), Sassay (A. Callet, L. Fleytou).

POUILLOT SIFFLEUR *Phylloscopus sibilatrix* (VU)

Noté en période de nidification (mai, juin) à :

Busloup (A. Perthuis), Chambord (O. Souche, M. Mabilieu), Cour-Cheverny (M. Mabilieu), La Ferté-Imbault (A. Spagnuolo), Marcilly-en-Gault (A. Callet, F. Pelsy, O. Tournillon), Neung-sur-Beuvron (E. Sempé), Neuville (D. Hacquemand, J. Vion), Nouan-le-Fuzelier (M. Mabilieu), Saint-Jean-Froidmentel (A. Perthuis), Saint-Hilaire-la-Gravelle (A. Perthuis), Saint-Viâtre (M. Mabilieu), Sasnières (P. Volant), Souesmes (A. Callet), Theillay (I. Beaudoin), Tour-en-Sologne (D. Hémerly, L. Fleytou), Vouzon (N. Gendre, E. Sempé).

FAUVETTE BABILLARDE *Sylvia curruca* (VU)

-Fréteval : du 30 mai au 29 juin (A. Perthuis).

-Vallée-de-Ronsard : le 18 juin (A. Perthuis).

-Maves : 1A le 02 septembre, baguage (H. Borde).

Le secteur du Perche mérite attention, une petite population niche dans l'est de la Sarthe proche de la limite départementale avec le 41.

FAUVETTE PITCHOU *Sylvia undata* (VU)

-Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine (La) : le 05 mars (J. Vion).

-Saint-Aignan (Forêt de Brouard) : le 09 avril (A. Pollet).

-Mehers (Forêt de Gros-Bois) : le 30 avril (A. Pollet).

-Choussy (Forêt de Choussy) : le 30 avril (A. Pollet).

-Thoury : le 05 et 19 mai, le 09 juin (O. Tournillon), le 17 mai (D. Hacquemand).

-Neuville : le 11 mai, 2 (J. Vion), 23 mai et 9 juin, 2 sites (D. Hacquemand).

-Chambord : le 19 mai (D. Hémerly).

-Pontlevoy (Forêt de Montrichard) : le 22 mai (A. Pollet, P. Tetu).

-Candé-sur-Beuvron : le 26 juillet (O. Souche).

-Valloire-sur-Cisse : le 24 novembre (J. Vion).

PHRAGMITE DES JONCS *Acrocephalus schoenobaenus* (VU)

Reproduction : 43 chanteurs/24 sites = 6/4 sites à Marcilly-en-Gault, 5/4 sites à Saint-Viâtre, 8/4 sites à Neung-sur-Beuvron, 3/2 sites à Millançay, 4/2 sites à Vernou-en-Sologne, 3 à Bauzy, 1 à Fontaines-en-Sologne, 1 à Mur-de-Sologne, 1 à Soings-en-Sologne, 3/2 sites à Chémery

et 8/2 sites à Chambord (Frédéric Pelsy et Mathieu Mabilieu).

Egalement noté en période de nidification à : Valloire-sur-Cisse (J. Vion), Villiers-sur-Loir (F. Laurenceau).

ROUSSEROLLE VERDEROLLE *Acrocephalus palustris*

-Maves : 1A le 27 août, baguage (H. Borde).

CISTICOLE DES JONCS *Cisticola juncidis*

Reproduction : L'espèce continue sa progression : 4 chanteurs ont été contactés (après un chanteur en 2018, premier depuis 2010 !) : 1 à Vernou-en-Sologne, 2 à Chambord, 1 à Loreux (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

-Chémery : le 15 août (M. Mabilieu).

MERLE À PLASTRON *Turdus torquatus*

-Fortan : le 06 avril (N. Bidaux).

-Thoury : le 21 avril (O. Tournillon).

-Vineuil : le 18 octobre (M. Morin).

-Neung-sur-Beuvron : 2 le 30 octobre, 2 le 04 novembre, le 05 (J. Delvert).



Fortan © Nicole Bidaux.

GORGEBLEUE À MIROIR *Luscinia svecica*

-Marcilly-en-Gault : ♀ ad. le 15 septembre (M. Mabilieu).

-Pontlevoy : le 24 septembre (H. Borde).

GOBEMOUCHE NOIR *Ficedula hypoleuca* (EN)

Forêt de Boulogne : 6 niochirs occupés sur les 20 (Neuville), **Forêt de Russy** : 0 niochir occupé sur les 20 (Suivi de J. Vion).

TARIER DES PRÉS *Saxicola rubetra* (CR)

Noté en période de nidification (mai, juin) à :

-Sassay : le 01 mai (F. Pelsy).

-Villiersfaux : le 08 mai (P. Volant, A. Maurice).

-Verdes : ♂ le 09 mai (H. Jame).

-Monthou-sur-Bièvre : le 17 mai (M. Liaigre).

-Mazangé : le 20 juin (A. Maurice, J. Niel).



Villiersfaux © Pascal Volant.

MOINEAU FRIQUET *Passer montanus* (EN)

-Rilly-sur-Loire : le 03 janvier (D. Genoud).
 -Marchenoir : 4 le 16 janvier (H. Borde).
 -Oucques-la-Nouvelle : 2 le 03 février, 3 le 19 février, 2 le 19 mars (A. Perthuis).
 -Nourray : 7 le 30 mars, 3 le 28 avril (H. Borde), 4 le 01 mai (P. Volant).
 -Ouzouer-le-Doyen : le 19 mai (E. Gueret).
 -Neung-sur-Beuvron : 5 le 25 juin (F. Pelsy).
 -Oucques-la-Nouvelle : 2 le 28 juin (F. Laurenceau), 3 dont 2 juv. le 01 juillet (H. Borde), 4 le 06 juillet (A. Perthuis).

BERGERONNETTE NORDIQUE *M. flava. thunbergi*

-Saint-Claude-de-Diray : le 07 mai, (F. Pelsy).

BERGERONNETTE FLAVÉOLE *M. flava. flavissima*

-Chouzy-sur-Cisse : le 16 avril, (F. Pelsy).

BERGERONNETTE DE YARRELL *M. alba. yarrellii*

-Blois : le 25 février (H. Borde).
 -Villiers-sur-Loir : le 19 avril (F. Salmon).
 -Blois : le 13 juillet (E. Cornieux).
 -Blois : 2 le 15 décembre (H. Borde).
 L'observation de juillet est remarquable pour cette sous-espèce nordique.

PIPIPIT ROUSSELIN *Anthus campestris*

-Landes-le-Gaulois : 3 du 27 au 28 août (A. Perthuis et al.).

BOUVREUIL PIVOINE *Pyrrhula pyrrhula* (VU)

Noté en période de nidification (mai, juin) à :
 Chaon (P. Roger), Crouy-sur-Cosson (D. Hacquemand), Huisseau-sur-Cosson (D. Hacquemand), Marcilly-en-Gault (M. Mabillean), Mur-de-Sologne (A. Callet), Neung-sur-Beuvron (M. Mabillean), Nourray (P. Volant), Orcay (A. Callet), Romorantin-Lanthenay (M. Mabillean), Saint-Gervais-la-Forêt (J. Vion), Salbris (A. Callet), Souesmes (A. Callet), Theillay (I. Beaudoin), Thoury (D. Hacquemand, H. Borde), Vernou-en-Sologne (A. Callet), Veilleins (F. Pelsy).

BEC-CROISÉ DES SAPINS *Loxia curvirostra*

-Chambord : le 23 septembre (H. Borde).
 -Chailles : 2 le 28 septembre (H. Borde).
 -Saint-Viâtre : le 14 octobre (A. Callet).
 -Salbris : le 27 octobre (H. Meek).
 -Neung-sur-Beuvron : 4 le 22 novembre (J-M. Feuillet), 2 le 26 novembre (H. Borde, M. Morin).
 -Saint-Viâtre : le 26 novembre (H. Borde).
 -Prunay-Cassereau : 2 le 07 décembre (M. Beltramo).

BRUANT DES ROSEAUX *Emberiza schoeniclus* (VU)

Noté en période de nidification (mai, juin) à :

Blois (J-M. Feuillet, H. Borde, V. Bawedin, J. Vion), Chambord (M. Mabillean), Champigny-en-Beauce (H. Borde), Chouzy-sur-Cisse (H. Borde), Conan (H. Borde), Crucheray (H. Borde, A. Maurice), Herbault (H. Borde), La Chaussée-Saint-Victor (H. Borde), Landes-le-Gaulois (H. Borde, D. Hémerly), Mazangé (A. Maurice, J. Niel), Millancay (M. Mabillean), Neung-sur-Beuvron (E. Sempé), Onzain (P. Lorenzetti), Oucques-la-Nouvelle (A. Perthuis), Périgny (H. Borde), Saint-Claude-de-Diray (F. Pelsy), Saint-Dyé-sur-Loire (O. Tournailon), Saint-Gourgon (P. Volant), Saint-Léonard-en-Beauce (H. Borde), Saint-Lubin-en-Vergonnois (H. Borde), Saint-Viâtre (E. Sempé), Selommes (H. Borde), Tourailles (H. Borde), Valloire-sur-Cisse (J. Vion), Villefrancoeur (H. Borde), Villemardy (H. Borde), Villermain (H. Borde), Villetrun (H. Borde), Vineuil (J. Vion).

Henry BORDE et Alain POLLET



Poussins d'Engoulevent d'Europe, Mehers © Frédéric Pelsy

CALENDRIER MIGRATOIRE DEPARTEMENTAL 2019

ESPECES NICHEUSES :

	1 ^{ère} obs.	Dern.obs
Grèbe à cou noir	08-févr	23-nov
Bihoreau gris	08-mars	19-nov
Héron pourpré	31-mars	25-sept
Sarcelle d'été	16-mars	18-oct
Bondrée apivore	02-mai	06-sept
Milan noir	18-mars	18-août
Circaète Jean-le-blanc	30-mars	23-sept
Busard cendré	26-mars	01-sept
Balbusard pêcheur	02-mars	29-sept
Faucon hobereau	17-avr	01-oct
Caille des blés	19-avr	22-sept
Outarde canepetière		
Oedicnème criard	02-mars	30-oct
Petit gravelot	16-mars	13-oct
Sterne pierregarin	20-mars	29-oct
Sterne naine	29-avr	29-août
Guifette moustac	29-mars	15-sept
Guifette noire	16-avr	15-sept
Tourterelle des bois	19-avr	28-sept
Coucou gris	17-mars	23-sept
Engoulevent d'Europe	30-avr	23-sept
Martinet noir	07-avr	03-sept
Huppe fasciée	17-mars	22-sept

	1 ^{ère} obs.	Dern.obs
Guêpier d'Europe	01-mai	02-sept
Hirondelle de rivage	14-mars	05-oct
Hirondelle rustique	08-mars	11-nov
Hirondelle de fenêtre	27-mars	20-oct
Pipit des arbres	31-mars	14-oct
Bergeronnette printanière	19-mars	07-oct
Rosignol philomèle	31-mars	02-sept
Rougequeue à front blanc	01-avr	10-sept
Traquet tairier	25-avr	02-oct
Locustelle tachetée	07-avr	02-sept
Phragmite des joncs	24-mars	09-sept
Rousserolle effarvatte	21-avr	11-sept
Hypolaïs polyglotte	18-avr	01-sept
Fauvette grisette	02-avr	09-sept
Fauvette des jardins	21-avr	02-sept
Pouillot de Bonelli	31-mars	29-juil
Pouillot siffleur	07-avr	16-juil
Pouillot fitis	30-mars	21-sept
Gobemouche gris	19-mai	15-sept
Gobemouche noir	08-avr	27-sept
Pie-grièche écorcheur	12-mai	01-sept
Loriot d'europe	20-avr	09-sept
Serin cini	26-févr	22-oct

ESPECES DE PASSAGE :

	pré-nuptial	pré-nuptial
	1 ^{ère} obs.	Dern.obs
Oie cendrée	05-févr	27-avr
Bécasseau variable	29-mars	21-mai
Combattant varié	16-mars	27-avr
Chevalier gambette	10-mars	15-juin
Chevalier aboyeur	13-avr	21-mai
Traquet motteux	03-mars	15-mai

	post-nuptial	post-nuptial
	1 ^{ère} obs.	Dern.obs
Oie cendrée	27-juil	01-déc
Bécasseau variable	27-juil	24-nov
Combattant varié	20-juil	15-oct
Chevalier gambette	20-juil	02-oct
Chevalier aboyeur	13-juil	03-nov
Traquet motteux	13-août	11-oct

ESPECES HIVERNANTES :

	Dern.obs hiver précéd	1 ^{ère} obs. cet hiver
Canard siffleur	29-juin	18-juil
Canard pilet	16-avr	27-août
Faucon émerillon	16-avr	28-sept
Pluvier doré	23-mars	15-oct
Grive litorne	17-avr	13-oct
Grive mauvis	07-avr	13-oct
Pinson du nord	07-avr	06-oct
Tarin des aulnes	10-avr	06-oct
Pipit farlouse	18-avr	08-sept
Pipit spioncelle	16-avr	12-oct

Migrateur (ne pas prendre les hivernants) :

	1 ^{ère} obs. pré-nupt	Dern.obs post-nupt
Busard des roseaux	12-mars	02-nov
Rougequeue noir	25-févr	21-nov
Traquet pâle	03-mars	23-nov
Fauvette à tête noire	22-févr	16-nov
Pouillot véloce	14-févr	17-nov
Chevalier guignette	25-févr	07-nov

Observateurs : ceux des sites Faune-France, Obs' 41, Sirff + J. Freulon, A. Perthuis, A. Pollet.

Le Petit Rhinolophe, un chiroptère fidèle à « Bout »

Le Petit Rhinolophe est en nette régression dans le nord et le centre de l'Europe. Il est absent du nord de la France. En Région Centre Val de Loire, il est assez commun avec des variations selon les départements. Les effectifs semblent stables où les milieux sont les moins dégradés. Au nez caractéristique en fer à cheval, de la taille d'une petite boîte d'allumettes, suspendu au repos dans le vide, le Petit Rhinolophe s'enveloppe hermétiquement dans ses ailes.



Les accouplements ont lieu à la fin de l'été. Le sperme est stocké par la femelle jusqu'au printemps suivant, où la fécondation aura lieu. Après, les mâles se dispersent et vivent isolés.

Mâles et femelles hibernent séparément dans des cavités souterraines mais se déplacent fréquemment. Au mois d'avril, ils quittent leurs gîtes d'hiver pour rejoindre les sites de reproduction. À partir de fin mai, les femelles se regroupent pour la fin de la gestation et la mise-bas. Les colonies s'installent dans des combles, des pièces d'habitation, ou toutes sortes de cavités souterraines. Très sensibles aux dérangements, elles rassemblent de 10 à 100 femelles.

Sédentaire, ce chiroptère parcourt généralement moins de dix kilomètres entre les sites d'été et ceux d'hiver. Souvent, Le petit Rhinolophe se déplace simplement de la cave au grenier du bâtiment qui l'héberge. Il capture principalement des petits insectes volants, dans un rayon de 2 à 3 km autour du gîte. Les réseaux d'alignements d'arbres ou de grandes haies proches du gîte, sont indispensables pour la chasse et les déplacements de l'espèce.

A Vallières-les-Grandes, dans le hameau de « Bout », il est présent depuis toujours. C'est tout récemment que je m'y suis intéressé ne serait-ce que pour lui donner un nom. Là, il y trouve son biotope idéal avec

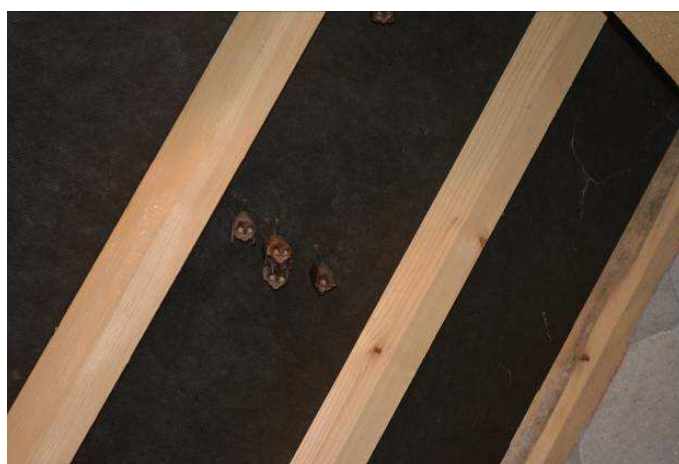
- La magnifique bâtisse de Claude Dubois et son annexe avec vieux four à pain et grenier. Sa présence à année complète atteste que le site est un lieu de reproduction et d'hivernage, ce qui reste assez rare.



- Les haies et grands arbres de mon terrain tout proches.



Avec une quarantaine de femelles en 2020 chez Claude, la colonie s'est aussi étendue de l'autre côté du chemin, chez moi, avec 9 individus observés plus ou moins régulièrement dans le grenier de mon garage.



Avec quelques conséquences.



Oui, mais tout cela n'est pas bien grave. Ici comme partout, la biodiversité est un patrimoine naturel hérité de nos anciens, le devoir de chacun est de le respecter et de le protéger et cela malgré la mauvaise presse dont les chauves-souris font encore l'objet et qui peuple depuis toujours les esprits.

Sources : Wikipédia, Plan régional d'action chiroptères, Fiche ONF 2007, DREAL Région Centre Val de Loire (fiche Natura 2000/1303).

Photographies locales à « Bout » : François BOURDIN et Claude DUBOIS

Ornithologie 2020 à Loir-et-Cher Nature

Voici le bilan d'une année d'activité du groupe ornithologique :

Nous avons compté en janvier !

Tout d'abord les **Grands cormorans** hivernants le samedi 11 janvier 2020 (coordinateur J.Vion) : Perche : coordination Jean Niel, Loire : coordination Jacques Vion, Cher : coordination Alain Pollet.

Vallée du Cher		Vallée de la Loire		Perche	
St-Julien-sur-Cher :	18	Avaray :	87	Fréteval :	0
Châtillon-sur-Cher :	65	Cour-sur-Loire :	49	Naveil :	181
Noyers-sur-Cher :	250	Montlivault :	82	Lavardin :	41
Pouillé :	0	Blois :	101	Couture-sur-Loir	28
Saint-Julien-de-Chédon :	61	Chouzy-sur-Cisse :	85	Le Plessis-Dorin :	18
		Veuves :	134		
Total :	394	Total :	538	Total :	268

Et 39 à l'étang Gonvin à Landes-le-Gaulois.

Le total (Sologne non comptée) est donc de 1239.

Rappel des résultats précédents (hors Sologne) : 995 en 2019, 917 en 2018, 1082 en 2017, 926 en 2016, 817 en 2015, 620 en 2014, 845 en 2013, 1223 en 2012, 1242 en 2011, 1747 en 2010, 848 en 2009.

L'arrêté du 27 août 2019 autorise le tir de 2125 Grands cormorans en pisciculture et 375 sur les eaux libres, soit un total de 2500 pour le Loir-et-Cher.

Et le lendemain ce fut le **Comptage Wetlands** (coordination F. Pelsy) /SNE).

Bilan du 19 janvier 2020 sur les 27 sites de référence + la Loire + Sudais :

95 Grèbes castagneux, 86 Grèbes huppés, 158 Grands cormorans, 105 Hérons cendrés, 85 Grandes aigrettes, 58 Aigrettes garzettes, 189 Cygnes tuberculés, 9 Oies cendrées, 4 oies sp, 1 Bernache nonnette, 1 Bernache du Canada, 12 Canards siffleurs, 127 Canards chipeaux, 61 Sarcelles d'hiver, 1 360 Canards colverts, 2 Canards pilets, 161 Canards souchets, 979 Fuligules milouins, 105 Fuligules morillons, 2 Garrots à œil d'or, 1 Fuligule nyroca, 1 Râle d'eau, 24 Gallinules poule-d'eau, 607 Foulques macroules, 6 Chevaliers guignettes, 2 Chevalier culblancs, 2 394 Vanneaux huppés, 149 Pluviers dorés, 20 Goélands leucophées, 281 Mouettes rieuses.

La troisième activité a été le suivi de la migration de la **Grue cendrée** (réseau national, coord. A. Pollet).

Migration pré-nuptiale : Un petit groupe posé à Nouan-le-Fuzelier fin janvier. Puis la migration commence le 3 février avec en tout 1410 grues observées en 36 vols. Dernier vol le 15 mars.

Migration post-nuptiale : Une grue les 13 et 14 septembre à La Chaussée-Saint-Victor. Le total est de 170 grues en 9 vols entre le 13-9 et le 11 décembre (un vol non compté le 14 novembre et un vol de nuit le 10 décembre).

D'autre part un petit groupe de Grues cendrées est encore observé à Nouan-le-Fuzelier (comme en janvier 2020) : 14 le 24 décembre : hivernage local ?

Rappel : vous pouvez rentrer en ligne vos observations de Grues cendrées sur le site de la Lpo Champagne-Ardenne :

<http://champagne-ardenne.lpo.fr/grue-cendree/migration-et-hivernage/transmettre-vos-observations-de-grues-cendrees/saisir-vos-observations-de-grues-cendrees>

Depuis 2004, nous participons à l'**Observatoire Rapaces** (LPO, coord. A. Pollet). Nous devons recenser tous les couples de rapaces diurnes dans le carré central de 5 km de côté d'une carte au 1/25 000 de notre département.

Le suivi sur le carré central de la carte 2023-E (Saint-Aignan) n'a pas été réalisé à cause des mesures de confinement.

Le suivi sur le carré central de la carte 2021-O (Herbault) sous la coordination de D. Hémerly a donné les résultats suivants :

Espèce :	Nb de couples certainsou probables	Nb de couples possibles
Bondrée apivore	1	1
Epervier d'Europe	1	
Autour des palombes	1	1
Busard-Saint-Martin	2	1
Buse variable	1	13
Faucon crécerelle	4	
Faucon hobereau		2

Observateurs : H. Borde, G. Fauvet, P. Hervat, D. Hémerly, A. Pollet, G. Vion, J. Vion.

L'Enquête Busards-Milans 2019-2020, Groupe d'Etude pour les Busards-GEPB (coord. H. Borde).

Cette enquête vise à produire une nouvelle estimation des effectifs et la tendance nationale sur les 20 dernières années des populations pour les 5 espèces de busards et milans nicheuses en France (Busard cendré, Busard Saint-Martin, Busard des roseaux, Milan noir, Milan royal). Le protocole est le même que celui de l'Observatoire Rapaces. Il y avait 8 carrés à faire.

Fait en 2019 :

2121-E de Dhuizon (0 busard et 0 milan).

2020-E d'Oucques (2 couples de BSM, 3 couples de Busard cendré, 1 couple de Busard des roseaux).

2223-O de Mennetou-sur-Cher mais résultats non parvenus.

Fait en 2020 :

2023-E de Saint-Aignan (0 busard et 0 milan).

2020-O de Selommès) a été fait par Henry Borde et d'autres observateurs notamment lors de la matinée collective du 30 juin : Busard cendré : un couple certain, Busard-Saint-Martin : 3 couples certains et un probable.

Le carré 1921-E (Château-Renault) a été fait par la LPO-37 mais résultats non parvenus.

Il restera donc 2 carrés à faire en 2021, cette enquête ayant été prolongée.

Le Suivi des busards

Dans la ZPS de Petite Beauce (coord. Gabriel Michelin-CDPNE et F. Bourdin-LCN) :

- o Busard cendré : 18 couples certains, plus 2 probables et 2 possibles. 58 jeunes à l'envol (tous sur intervention humaine).
- o Busard-Saint-Martin : 65 couples certains, plus 17 probables et 16 possibles. 94 jeunes à l'envol (dont 56 sur intervention humaine).
- o Busard des roseaux : 20 couples certains, plus 4 probables et 4 possibles. 19 jeunes à l'envol.

En dehors de la ZPS de Petite Beauce (coordination F. Bourdin-LCN) :

- o Busard cendré : 5 couples certains, plus 2 possibles. 14 jeunes à l'envol (tous sur intervention humaine).
- o Busard-Saint-Martin : 8 couples certains, plus 6 probables et 8 possibles. 17 jeunes à l'envol (dont 9 sur intervention humaine).
- o Busard des roseaux : 2 couples certains, plus 2 probables et 1 possible. 0 jeune à l'envol.

Merci à l'OFB (Office Français de la Biodiversité), à la LPO et à tous les bénévoles ayant participé à la préservation des busards beaucerons.

Suivi du Faucon pèlerin (coord. A. Pollet).

Site de Saint-Laurent-Nouan : quatre jeunes observés le 16 mai par O. Tournillon.

Rien à Maves et à Saint-Romain-sur-Cher.

6^{ème} Recensement national des oiseaux marins de France métropolitaine (Gisom, relais A. Pollet).

Période 2020-2022. Nous sommes concernés pour les espèces suivantes : Grand cormoran, Mouette mélanocéphale, Mouette rieuse, Goéland leucophaée, Sterne pierregarin, Sterne naine, Guifette moustac et Guifette noire.

La Loire monte de près de 1,60 m le 17 juin. Tous les sites sont noyés.

Sterne pierregarin :

Ilot de l'ancien barrage du Lac de Loire : évaluation de 80 couples en comptant les premiers couples qui s'étaient reproduits et ceux qui se sont réinstallés après la crue, 33 couples aux Tuileries (34 avant la crue), 0 couple à la Saulas (67 couples avant la crue) et 0 couple à Chaumont-sur-Loire (20 couples avant la crue)

Sterne naine : 2 couples à Muides (14 avant la crue), 8 couples à Ménars (17 avant la crue), 12 couples à La-Chaussée-Saint-Victor (62 avant la crue), 24 couples aux Tuileries, 0 couple à La Saulas (7 avant la crue) et 0 couple à Chaumont-sur-Loire (12 avant la crue).

Mouette rieuse : près de 500 couveuses installées aux Tuileries puis noyade le 17 juin.

Ilot de l'ancien barrage du lac de Loire (Vineuil) : 85 couveuses en mai, noyade ; succès partiel de la reproduction.

Mouette mélanocéphale :

Tuileries : 30 couveuses, puis noyade du site ;

Ancien barrage Lac de Loire : 4 couveuses.

Goéland leucophaée : 1 couple à La Chaussée-Saint-Victor (pile ancien barrage) mais en échec.

3 couples à Vineuil (piles ancien pont SNCF) donnant 8 jeunes.

La demande de l'Arrêté de protection de biotope pour l'île de l'ancien barrage du Lac de Loire suit son cours : elle serait à la signature du préfet.

Dans le Perche (F. Laurenceau, A. Perthuis) :

Naveil : 10 couples de Sterne pierregarin, 21 jeunes.

Montoire-sur-le-Loir : 1 couple de Sterne pierregarin, 2 jeunes.

Pezou ; 1 couple de Sterne pierregarin, 3 jeunes.

Les résultats du Perche ont été envoyés au Gisom par Perche Nature. Pour les autres sites le comptage aura lieu en 2021.

Nous avons participé au comptage des mâles d'**Outarde canepetière dans le cadre du recensement national** (coord. J-P. Jollivet) :

La recherche collective sur la commune de Chabris (36) le 29 mai nous a permis de compter 4 mâles d'Outarde canepetière. (Rappel : 4 mâles en 2019, 5 mâles en 2016, 9 ou 10 en 2015, 11 en 2014).

Pas de nouvelle d'Indre Nature au sujet de la réunion de travail sur l'avenir de l'Outarde canepetière dans la ZPS "Chabris - La Chapelle Montmartin".

11^{ème} Recensement national des Hérons nicheurs de France métropolitaine (coord. F. Pelsy) :

Ce recensement qui aurait dû se faire en 2021 (périodicité de sept années, 2007, 2014) a été avancé à 2020 par la LPO car en 2021 il y aura le recensement des colonies de Grand cormoran.

Il fait état de 54 colonies occupées (dont 12 nouvelles par rapport à 2014) et de 12 colonies non occupées, soit un total de 66 colonies suivies. 4 colonies connues n'ont pas pu être visitées (3 dans le Perche et une en Sologne).

Espèce :	Recensement 2007	Recensement 2014	Recensement 2020
Héron cendré	540	572 à 583	475 à 495
Aigrette garzette	7	90 à 91	111 à 114
Bihoreau gris	6	76 à 78	90 à 92
Héron garde-boeufs	0	6 à 7	170
Héron pourpré	9	23 à 25	19 à 22

L'espèce la plus en déclin est donc le héron cendré avec une perte d'une centaine de couples (probablement moins si on essaye de tenir compte des colonies non recensées qui comptaient à elles seules 41 couples de hérons cendrés en 2014) en 6 ans ! Le héron pourpré se maintient difficilement à une vingtaine de couples et devient donc l'espèce nicheuse la plus rare des 5 espèces suivies (la grande aigrette ne niche plus dans notre département depuis 2 ans).

Les trois plus petites espèces sont en pleine expansion et continuent leur progression notée depuis de nombreuses années, avec un très gros bond pour le héron garde-boeufs qui devient l'espèce la plus abondante après le héron cendré.

Relevés STOC, EPOC et SHOC (coord. D. Hémery) :

STOC-EPS : Suivi Temporel des Oiseaux Communs-Echantillonnages Ponctuels Simples. La méthode consiste en un dénombrement de l'avifaune par un observateur qui reste stationnaire pendant 5 minutes exactement. Il réalise dix points d'écoute également répartis dans un carré de 2 km de côté. Trois passages doivent être réalisés, le 1^{er} courant mars, le second courant avril, le troisième un mois plus tard.

Dans le département 7 relevés seront faits : 2 par PN, 3 par LCN (premier passage non fait à cause du confinement) et 2 par l'ONF.

Enquête Bécassines des marais nicheuses (coord. F. Pelsy/SNE).

Cette enquête n'a pu avoir lieu à cause du confinement.

Le Suivi des espèces patrimoniales des étangs de Sologne (coord. F.Pelsy/SNE) a donné les résultats suivants :

Grèbe à cou noir : Année plutôt mauvaise à moyenne avec 64 à 65 couples sur 8 sites (contre 38 couples sur 8 sites en 2019). C'est la deuxième année consécutive où aucun couple ne se reproduit à l'étang de l'Arche, alors que c'est le site majeur pour cette espèce. Nous avons donc observé : 10 couples à Lassay-sur-Croisne, 5 couples à Neung-sur-Beuvron, 7 couples à Vernou-en-Sologne, 32 couples à Nouan-le-Fuzelier, 2 à Saint-Romain-sur-Cher, 6 à 7 à Romorantin-Lanthenay, 1 à Marcilly-en-Gault, 1 à Soings-en-Sologne.

Grand Cormoran : Effectifs classiques avec 178 couples sur 3 sites (contre 76 couples sur 1 site en 2019) : 80 à Marcilly-en-Gault, 64 à Vernou-en-Sologne et 34 à Saint-Viâtre.

Spatule blanche : Pas de preuve de nidification.

Butor étoilé : Un chanteur entendu juste avant le confinement à Saint-Viâtre.

Blongios nain : Plusieurs observations sans nidification certaine sont à noter : 1 individu à Chémery et surtout 3 individus ensemble à Saint-Romain-sur-Cher. Tout près dans le Loiret : 1 à 2 couples étaient présents à Cerdon (2 couples à Cerdon en 2019).

Grande Aigrette : Aucune preuve de reproduction.

Héron pourpré : Enfin une année avec de bons effectifs : 19 à 22 couples sur 12 sites (contre 4 couples en 2019, qui était une année catastrophique) : 9 à Saint-Viâtre (2 sites), 3 et 1 possible à Neung-sur-Beuvron (2 sites), 2 à Chémery (2 sites), 1 à 2 à Lassay-sur-Croisne, 1 à Fontaines-en-Sologne, 1 à Vernou-en-Sologne, 1 à Nouan-le-Fuzelier, 1 probable à Pruniers en Sologne et 1 à Veilleins.

Bihoreau gris : Année avec des effectifs habituels : 90 à 92 couples sur 13 sites (contre 16 à 17 couples sur 4 sites en 2019) : 18 à 19 à Saint-Viâtre (4 sites), 9 à Lassay-sur-Croisne (3 sites), 2 à Loreux, 2 à Contres, 1 à 2 à Neung-sur-Beuvron, 2 à Nouan-le-Fuzelier, 50 à Veilleins et 6 à Fontaines-en-Sologne. La grosse colonie de Saint-Viâtre n'a pas été dénombrée.

Aigrette garzette : Meilleure année jamais enregistrée pour l'espèce avec 62 à 65 couples sur 11 sites (contre 8 couples sur 2 sites en 2019) : 2 à Marcilly-en-Gault, 10 à Lassay-sur-Croisne (2 sites), 15 à 18 à Saint-Viâtre (2 sites), 3 à Contres, 4 à Vouzon, 1 à Neung-sur-Beuvron, 2 à Nouan-le-Fuzelier, 8 à Veilleins et 2 à Fontaines-en-Sologne.

Héron gardeboeuf : Année exceptionnelle pour l'espèce : 158 couples sur 7 sites alors que le maximum noté jusqu'à présent était de 20 à 21 couples en 2016 (2 couples sur un site en 2019) : 2 couples à Marcilly-en-Gault, 4 couples à Saint-Viâtre (2 sites), 128 (!) à Veilleins, 14 à Contres, 9 à Vernou-en-Sologne et un à Vouzon. Il est probable que de nombreux individus aient quitté leurs sites asséchés en Espagne pour trouver de meilleures possibilités de nidification dans notre région.

Sarcelle d'été : Année assez moyenne avec 2 couples installés sur 2 sites mais sans preuve de reproduction (contre 6 couples en 2019) : 1 couple à Marcilly-en-Gault et 1 à Neung-sur-Beuvron.

Nette rousse : Aucune donnée de reproduction.

Busard des Roseaux : Aucune donnée de reproduction, comme tous les ans depuis 2013. En limite de Sologne, le couple de Pontlevoy est présent mais ne semble pas avoir réussi sa nidification.

Milan noir : 4 à 5 couples élèvent au moins 5 jeunes (contre 5 couples en 2019) : 1 à Marcilly-en-Gault. L'espèce est en progression lente depuis plusieurs années.

Elanion blanc : Pour la première fois en Sologne (et dans le département), un couple à Thenay élève tardivement 3 jeunes. Cette nidification était attendue tant l'espèce est en progression rapide en France.

Echasse blanche : 1 mâle et 2 femelles ont construit 2 nids à Billy. Les deux femelles ont pondu et n'ont produit qu'un seul jeune à l'envol. Les dernières nidifications remontent à 2005 et 2015. Il est possible que cette nidification soit aussi à mettre en relation avec une remontée d'oiseaux espagnols.

Mouette rieuse : Espèce mal recensée cette année à cause du confinement printanier. 240 couples ont été recensés, mais plusieurs colonies importantes n'ont pas été dénombrées précisément (850 couples sur 8 sites en 2019) : 49 à Neung-sur-Beuvron, 24 à Saint-Viâtre, 124 à Vernou-en-Sologne, 33 à Lassay-sur-Croisne, 2 à Cour-Cheverny, 8 à Romorantin-Lanthenay. Les colonies non recensées ont été notées à Chémery, Millançay et Saint-Viâtre.

Mouette mélanocéphale : aucun nicheur.

Guifette moustac : Bonne année avec 228 à 328 couples sur 6 sites (contre 205 couples sur 7 sites en 2019) : 20 à Soings-en-Sologne, 36 à 40 à Chémery, 32 à 98 à Neung-sur-Beuvron (la pousse de la végétation nous a créé des difficultés pour suivre cette colonie précisément, d'où cette fourchette assez large), 85 à Nouan-le-Fuzelier, 35 à 65 à Millançay, 20 à Romorantin-Lanthenay. La colonie de 43 couples à Vernou-en-Sologne a été abandonnée (nidification sur jussie).

Guifette noire : Aucun indice de reproduction.

Sterne pierregarin : Aucun nicheur.

Cisticole des joncs : L'espèce continue sa progression : 10 à 11 chanteurs ont été contactés (contre 4 en 2019) : 1 à Marcilly-en-Gault, 1 à Vernou-en-Sologne, 3 à 4 à Saint-Viâtre, 1 à Millançay, 1 à Veilleins, 1 à Chambord, 1 à la Ferté-Saint-Aubin et 1 à Romorantin-Lanthenay.

Bouscarle de Cetti : L'espèce continue probablement sa progression même si le nombre de chanteurs est en baisse avec 17 (contre 25 chanteurs en 2019). Il est bien possible que l'absence d'observateurs pendant les mois de confinement soit responsable de cette baisse apparente.

Rousserolle turdoïde : Belle année pour l'espèce avec 1 couple qui produit 3 jeunes à Cerdon (Loiret) sur le site habituel depuis 2016, et surtout une nouvelle installation avec 2 chanteurs à Chémery.

Observateurs : Christian Gambier, Didier Hacquemand, Mathieu Mabilieu, OFB, Frédéric Pelsy, Alain Pollet, Alexandre Roubalay, Maurice et Eva Sempé.

Voici les résultats du **suivi du Guêpier d'Europe** (coord. A. Pollet) :

Secteur de Contres-Sassay-Soings-en-Sologne (F. Pelsy) : année avec des effectifs classiques avec 16 à 20 couples (contre 7 couples en 2019) : au moins 3 à Soings-en-Sologne, 12 à 14 à Sassay (2 sites), 1 à 3 à Contres (3 sites).

Selles-sur-Cher : reproduction de 13 couples (5 en 2018, 8 en 2019).

Noyers-sur-Cher : 1 couple (3 en 2019).

Muides-sur-Loire : 3 couples (première reproduction sur la Loire depuis 30ans !).

Le suivi des espèces patrimoniales forestières a concerné 4 espèces : l'Aigle botté, le Balbuzard pêcheur, le Circaète Jean-le-Blanc et la Cigogne noire.

Aigle botté : Année classique avec 8 aires connues et suivies (contre 8 en 2019) : 4 couples à Chambord produisent 5 jeunes, 2 couples à Boulogne produisent 1 jeune (1 couple en échec), 1 couple dans les Bois de St Lomer produit 2 jeunes et 1 couple dans le Controis produit 2 jeunes. L'espèce est en progression lente depuis quelques années (D. Hacquemand).

Balbuzard pêcheur : Chambord : 1 couple non reproducteur et 6 couples reproducteurs dont un en échec. 11 jeunes produits dont 2 sont prélevés pour le programme de réintroduction aquitain.

Reste de la Sologne : 16 sites dont 3 non occupés, 3 couples non reproducteurs, 10 couples reproducteurs (6 sur pylônes), 19 jeunes envolés. (D. Hacquemand).

Circaète Jean-le-Blanc : 20 sites de reproduction contrôlés en 41. Au moins 16 occupés en Sologne dont 3 nouveaux sites. Le couple du massif de Fréteval est noté absent cette année. 12 nids découverts produisent autant de jeunes. Rien de neuf en Beauce où plusieurs oiseaux sont présents cet été sans indices de reproduction. (coord. A. Perthuis, Mission rapaces LPO).

Cigogne noire : toujours des observations autour de la forêt de Brouard.

La sortie de recherche d'indices de cantonnement de la Cigogne noire sur la forêt de Brouard du 31 mars n'a pu se faire à cause du confinement.

Suivi du Gobemouche noir. (coordination J. Vion).

Forêt de Boulogne : 5 nichoirs occupés dont 2 en échec, sur 20 posés (6/20 en 2019).

Forêt de Russy : 0 nichoir occupé sur 20 posés (0/20 en 2019).

Forêt de Blois : 0 nichoir occupé sur 12 posés au début du printemps (6 ont été posés le 18/05/2020 et les 6 autres le 10/06/2020, donc tardivement à cause du confinement).

Suivi de la migration du Guignard d'Eurasie. (coord. A. Pollet).

Aucun Guignard ne fut observé lors de la recherche collective du dimanche 6 septembre à Landes-le-Gaulois.

Alain Pollet (LCN)

Confiné

Fin Mars 2020, nous sommes confinés depuis plusieurs jours.
Il fait beau et je ne peux pas aller retrouver notre fleuve royal que j'aime tant.
Alors dans mon petit jardin.

Le 20 mars : Je fais quelques photos autour de moi, j'observe un chardonneret et des tourterelles turques posés dans le cerisier de la voisine.

Les mangeoires bien que toujours utilisées sont retirées, les oiseaux trouvant désormais de succulents bourgeons et les insectes commencent à se faire plus nombreux.

J'ai installé une drink-station l'été dernier, cette petite mare d'1.5 mètre de large, profonde de quelques centimètres devrait attirer des oiseaux, mais je n'ai pas eu l'occasion de voir qui la fréquente. Calé dans mon siège, le soir aux environs de 17h00, quand le soleil décline, 2-3 heures d'affût.



Le 27 mars : J'aperçois une **Linotte mélodieuse** dans le cerisier. Va-t-elle venir boire ? Peut être intriguée par ma discrète présence, elle ne fit qu'une brève halte.

Le 28 mars : Un premier oiseau au bain, un **Chardonneret élégant**, puis une **Mésange charbonnière** et un **Moineau domestique**.

Le 01 avril : La **Linotte** vient boire en compagnie d'une femelle et un **Pinson des arbres** se mouille les pattes, un **Merle noir** se désaltère, un **Pigeon ramier** se rassure en observant longuement depuis une



branche du cerisier, mais n'insiste pas. Les **Chardonnerets** se baignent et les **Linottes** aussi. J'ai le plaisir d'avoir une première visite d'un mâle de **Serin cini**.

Le 04 avril : La méfiante **Tourterelle turque**, après une longue pose dans l'arbre fleuri, descend s'abreuver, deux gorgées et hop la voilà repartie. Un **Étourneau sansonnet** s'ébat joyeusement et prend son bain.

Le 05 avril : Tous les jours les oiseaux se font de plus en plus nombreux, c'est un ballet incessant **Merles, Moineaux, Tourterelles, Pigeons, Étourneaux, Linottes et Chardonnerets**.



Le 08 avril : Ce soir deux nouvelles espèces à l'abreuvoir, le **Pic épeiche** et la **Fauvette à tête noire**.



Le 09 avril : Quelques belles images mais pas de nouvelles espèces. Dans le ciel j'entends des **Choucas des tours** qui nichent sur les cheminées des immeubles voisins, des **Mouettes mélanocéphales** qui passent très haut dans le ciel et le cri du **Pic-vert** habitué du voisinage. Les jours passent et le cerisier commence à perdre ses fleurs.

Le 10 avril : Le **Pic épeiche** est là, je l'entends et le vois sur le côté de ma cache, il fouine, cherche et trouve quelques noisettes oubliées, puis vient se désaltérer.

Le 11 avril : Une **Tourterelle** daigne se baigner ainsi que les oiseaux habitués des lieux.

Le 12 avril : Le couple de **Linottes** s'approche et vient se nourrir de graines de pissenlit. Elles viennent si près qu'elles prennent toute la surface de l'image et je suis obligé de dézoomer rapidement. Un **chat** vient troubler tout ce petit monde, heureusement il ne fait que passer.

Le 13 avril : Un oiseau que je ne vois plus depuis que j'ai arrêté de nourrir, le **Verdier d'Europe**.

Le 15 avril : Bien qu'elle vienne tous les jours, pour la première fois je photographie la **Pie**

bavarde qui vient boire. La **Mésange bleue** se décide à venir au bain.

Le 16 avril : Les 2 couples de **Linottes** reviennent dévorer les graines de pissenlit et 2 nouveaux venus profitent de la mare artificielle, le **Rougegorge familier** et le **Rougequeue à front blanc**.



Le 18 avril : Il y a eu de l'orage aujourd'hui, seules les **Linottes** et les **Chardonnerets** viennent boire régulièrement dans la journée. En soirée quelques **Moineaux** et les **Étourneaux** se baignent. Ils se font de plus en plus nombreux.

Le 22 avril : Quelques insectes me font patienter, en attendant les heures propices aux images avec la lumière du soir. Des



Polistes français s'abreuvent, une **Libellule déprimée** se pose sur un bouton d'iris et chasse à l'affût. Le moment venu, le couple de **Fauvettes à tête noire** se baigne, l'une après l'autre.

Le 23 avril : Les **Linottes** sont toujours autour de moi, attirées par les graines de pissenlit. J'entends dans le lointain, pour la 1ère fois la **Huppe fasciée**, un groupe de **Mouettes rieuses** vole vers la Loire et une **Corneille noire** passe juste au-dessus du toit.

Le 24 avril : Un **Accenteur mouchet** se baigne à midi.

Le 25 avril : La **Pie bavarde** vient boire, cherche son repas et trouve une **Cétoine dorée**.

Le 26 avril : Une petite **Nymphé au corps de feu** fait son apparition sur le bassin ainsi qu'un **Frelon européen**.

De jolies fleurs ont poussé, elles attirent les insectes pollinisateurs, **Abeilles domestiques** et **Bourdons**.



Le 05 mai : Le temps est plus gris et les températures ont chuté ces derniers jours. Je ne vois plus les **Linottes**. Un petit nouveau aujourd'hui, le **Gobemouche gris**. Plus haut dans le ciel j'aperçois une dizaine de **Martinets noirs** criant et virevoltant et entends le cri grinçant d'un **Héron cendré**.



Le 06 mai : Les **Moineaux** sont toujours aussi assidus et la **Fauvette à tête noire** est là, comme tous les jours.

Le 08 mai : Je m'amuse avec le va- et- vient des **Moineaux** et du mâle de **Fauvette**. Un oiseau de plus au bain, le **Rougequeue noir**.

Le 09 mai : Surprise ! un volatile inattendu dans mon jardin, la **Fauvette grisette**. Et le retour du **Rougequeue à front blanc**.

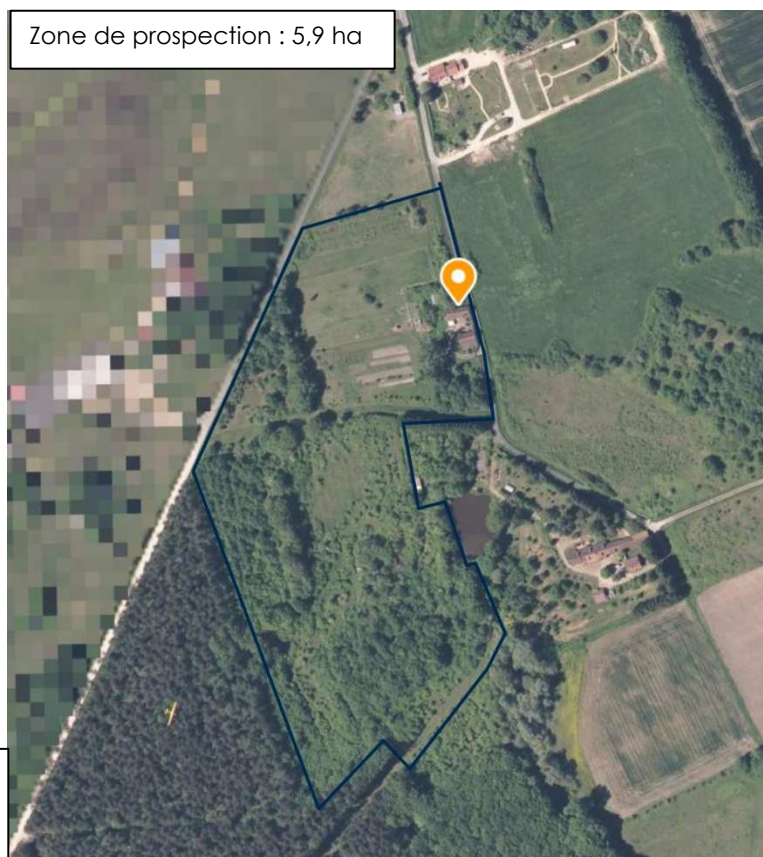
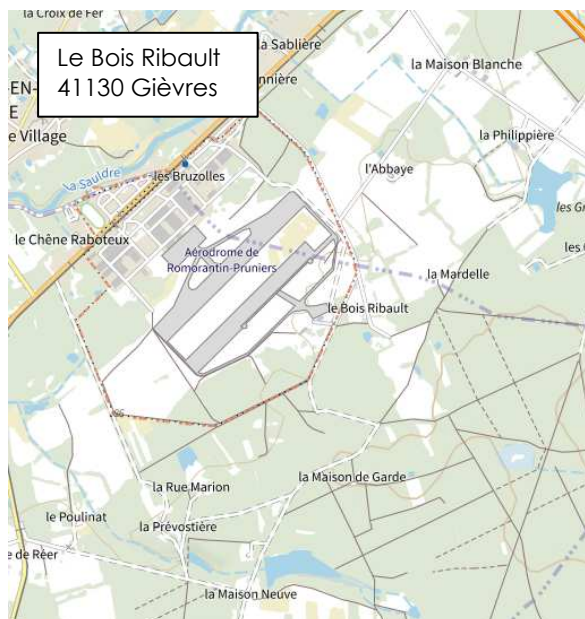
Le 11 mai : C'était la fin du 1^{er} confinement et l'espoir de retour à une vie normale.

Pendant cette période, j'ai ainsi pu observer une trentaine d'espèces d'oiseaux, de nombreux insectes et même un lézard des murailles dans mon tout petit jardin de 150 m². En ville à Blois ! On ne sait jamais ce que nous réserve la Nature.



Textes et photos Gérard FAUVET

Recensement 2020 des Papillons diurnes au lieu-dit le Bois Ribault 41 130 Gièvres



Maison d'habitation
GPS : Lat. 47,31520
Long. 1,70025

Famille	Sous-famille	Espèce	Nom commun	Nb de jours d'observation
<i>Hesperiidae</i>	<i>Pyrginae</i>	<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie	11
		<i>Carcharodus alceae</i>	Grisette	6
		<i>Pyrgus armoricanus</i>	H. des potentilles	12
		<i>Pyrgus malvae</i>	H. de la mauve - Tachetée	13
	<i>Hesperiinae</i>	<i>Thymelicus lineolus</i>	H. du dactyle	16
		<i>Thymelicus sylvestris</i>	H. de la houque	17
		<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	18
<i>Papilionidae</i>	<i>Papilioninae</i>	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	16
		<i>Papilio machaon</i>	Machaon	5
<i>Pieridae</i>	<i>Disphorphinae</i>	<i>Leptidea sinapis</i>	P. du lotier	71
	<i>Pierinae</i>	<i>Aporia crataegi</i>	Gazé	7
		<i>Pieris brassicae</i>	P. du chou	7
		<i>Pieris napi</i>	P. du navet	54
		<i>Pieris rapae</i>	P. de la rave	12
		<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	5
	<i>Coliadinae</i>	<i>Colias crocea</i>	Souci	44
		<i>Colias crocea f. helice</i>	Souci forme blanche	1
		<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	21

Lycaenidae	Riodininae	<i>Hamearis lucina</i>	Lucine	9
	Theclinae	<i>Callophrys rubi</i>	T. de la ronce	10
		<i>Satyrrium pruni</i>	T. du prunier	1
	Lycaeninae	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	79
		<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux	66
	Polyommatainae	<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte queue	8
		<i>Cupido alcetas</i>	Azuré de la faucille	31
		<i>Cupido argiades</i>	Azuré du trèfle	21
		<i>Cupido minimus</i>	Argus frêle	10
		<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	42
		<i>Glaucopsyche alexis</i>	Azuré des cytises	1
		<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	67
		<i>Lysandra bellargus</i>	Argus bleu céleste	28
		<i>Lysandra coridon</i>	Bleu-nacré	26
		<i>Lysandra coridon f. syngrapha</i>	Bleu-nacré forme syngrapha	10
		<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail	76
Nymphalidae	Limenitinae	<i>Limenitis camilia</i>	Petit Sylvain	2
		<i>Limenitis reducta</i>	Sylvain Azuré	27
	Apaturinae	<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars Changeant	2
	Nymphalinae	<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue	12
		<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	3
		<i>Inachis io</i>	Paon du jour	7
		<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	14
		<i>Polygonia c-album</i>	Robert le Diable	42
		<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du plantain	3
		<i>Melitaea phoebe</i>	Méritée des centaurées	6
		<i>Melicta athalia</i>	Méritées des mélampyres	7
	Heliciniinae	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	44
		<i>Isoria lathonia</i>	Petit Nacré	16
		<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la ronce	1
		<i>Boloria dia</i>	Petite Violette	90
	Satyrinae	<i>Pararge aegeria f. tircis</i>	Tircis	57
		<i>Lasiommata megera</i>	Satyre	76
		<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	20
		<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procis - Fadet commun	78
		<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	63
		<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan	12
		<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	106
		<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	14
		<i>Brintesia circe</i>	Silène	28
		<i>Arethusana arethusa</i>	Mercure	2

Monique et Pierre HERVAT

SUIVI DE LA POPULATION DES STERNES ET AUTRES LARIDES SUR LA LOIRE EN LOIR-ET-CHER

2020 a été une fois de plus une année de noyade pour les oiseaux nicheurs du milieu ligérien, une montée d'eau (+ 0,42m) après la mi-juin a anéanti presque toute la reproduction des sternes sur la Loire. Seulement un peu plus d'une trentaine de jeunes sternes pierregarins ont échappé à la noyade. La réinstallation après une noyade est toujours inférieure à l'installation initiale pour les deux espèces de sternes.

Site de MUIDES. Installation de quelques sternes naines emportées par la montée d'eau.

Site de MENARS. Installation intéressante de sternes naines sans doute en partie protégées par la pose de panneaux mais emportées là aussi par la montée d'eau, suivie d'une petite réinstallation avec quelques jeunes.

Site de VINEUIL/LA CHAUSSEE ST VICTOR (îlot en amont de l'ancien barrage). Toujours pas d'arrêté de biotope pour ce site en cette fin d'année 2020 mais ne perdons pas espoir pour la prochaine saison*.

Bonne installation des 2 espèces de sternes, avec une augmentation des mouettes rieuses, et installation des premières mouettes mélanocéphales. Suite à la montée d'eau seulement une bonne trentaine de jeunes non volants de sternes pierregarins et quelques dizaines de mouettes ont échappé à la noyade en se réfugiant sur une petite partie émergée de la gravière.

La réinstallation des sternes pierregarins a été assez bonne mais reste faible pour les sternes naines.

Depuis 2019 un semis naturel de peupliers et de saules a colonisé une grande partie de l'île en amont. Après l'été, nous avons essayé d'organiser un chantier bénévole d'entretien sur cette île, mais nous n'avons pas été aidés, ni par les services de l'Etat auxquels il faut maintenant faire une demande de travaux avec un certain délai de réponse, ni par l'observatoire Loire qui n'a pas adhéré à notre demande, pour nous aider à transporter avec leurs bateaux, les bénévoles vers cette île. Ce projet de chantier de suppression de ligneux maintenant bien enracinés, sans doute difficiles à arracher, et assez grand en superficie a finalement été abandonné par LCN.

Site de BLOIS (TUILERIES). L'installation des sternes sur ce site diminue régulièrement au fil des années, avec au contraire une installation record des mouettes rieuses en 2020.

Après la montée d'eau qui a noyé complètement la reproduction des sternes, et laissé la possibilité aux jeunes mouettes volantes d'échapper à la noyade, la réinstallation des sternes qui a suivi a été convenable et a permis l'envol de quelques dizaines de jeunes.

Le chantier d'entretien de ce site par le CEN 41 prévu au mois de septembre n'a pas été réalisé en raison d'une petite montée d'eau ne permettant plus le franchissement du chenal par les engins.

Site de BLOIS (SAULAS). Pour la quatrième fois en six ans l'accessibilité à ce site devient très facile dès que la veine d'eau cesse de couler dans le chenal qui le sépare de la berge et provoque la disparition totale de tous les oiseaux nicheurs en seulement quelques jours.

L'installation pourtant prometteuse du début de saison pour les deux espèces de sternes a totalement disparu avant même la montée d'eau.

Je pense qu'à l'avenir ce site redeviendra naturellement une partie de Loire non favorable à l'installation des sternes.

Pour information, et suite à une interrogation, lors de la réunion annuelle de suivi de février 2020, les services de l'Etat en charge de la Loire, nous ont confirmé, au regard de la configuration du site, qu'il n'était pas envisageable de réaliser des travaux ou de simples aménagements pouvant faire que cet endroit reste une île durant l'été.

Site de CHAUMONT/LOIRE. Comme l'année dernière aucune installation de sternes ou de mouettes sur le site en APB malgré notre intervention manuelle de déboisement du mois de septembre 2019.

Les sternes pierregarins et naines se sont installées sur la gravière en amont (hors APPB) proche de la rive gauche comme en 2019 où tout a été emporté par la montée d'eau de la mi-juin.

Des travaux de suppression de ligneux ont été réalisés cet automne par la DDT service Loire, espérons que les oiseaux reviendront sur cette île la saison prochaine !

Jacques VION

* L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope N° 41-2020-12-16.007 a été signé le 16 décembre 2020 par le Préfet et diffusé par les services de la Préfecture du Loir-et-Cher dans la première quinzaine du mois de janvier 2021.

Muides - suivi J. VION

Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
12/06/2020		14 couveuses
17/06/2020	Noyade complète de la gravière	
14/07/2020		2 couveuses
Totaux*		14 (réussite 2 ?)

*total: maximum d'oiseaux nicheurs au plus fort de la reproduction

Ménars – suivi J. VION

Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
18/05/2020		21 adultes présents (obs. L. FLEYTOU)
21/05/2020		6 couveuses (obs. F. PELSY)
24-mai		8 couveuses
24-mai	Pose panneaux	
30-mai		15 couveuses (obs. F. PELSY)
2-juin		16 couveuses (obs. F. PELSY)
12-juin		17 couveuses
14-juin		2 couveuses (obs. L. FLEYTOU)
17-juin	Noyade complète de la gravière	
14-juil.		8 couveuses
14-juil.	Repose de panneaux	
4-août		2 jeunes non volants visibles, 6 adultes présents
30-août	Enlèvement des panneaux	
Totaux*		17 (réussite 8 ?)

La Chaussée-st-Victor/Vineuil îlot ancien barrage - suivi J. VION

Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
12-mai	20 ois. sur le nid ou en cours d'installation	9 oiseaux présents
21-mai	52 couveuses, 2 accouplements	7 couveuses
24-mai	Pose panneaux	
01-juin	78 couveuses + au moins 2 nids avec pss	54 couveuses
11-juin	72 couveuses + 5 nids avec pss + jeunes	62 couveuses
17-juin	Montée d'eau (cote +0,42m) laissant hors d'eau une gravière d'environ 15m par 5m	
17-juin	33 jeunes échappent à la crue (obs.L. FLEYTOU)	Noyade complète de la reproduction
24-juin	5 ois. de nouveau sur le nid + nbx adultes, accpmts	15 adultes présents
01-juil	65 couveuses ou sur le nid	10 oiseaux sur le nid
09-juil	Repose des panneaux	
15-juil	29 couveuses	7 couveuses
24-juil	22 couveuses + 6 nids avec pss	2 couveuses + 2 nids avec pss
26-juil		5 couveuses (en partie amont)
28-juil		Au moins 2 nids avec pss (en partie amont)
04-août	Poussins + jeunes se font nourrir	Poussins + jeunes (en partie amont et aval)
16-août	15 jeunes volants se font nourrir	Qlqs jeunes volants se font nourrir
28-août	Enlèvement des panneaux	
Totaux*	78 (réussite env. 80)	62 (réussite env. 12)

Blois Tuileries - suivi J. VION

Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
13-avr	36 oiseaux présents (obs. L. FLEYTOU)	
12-mai	5 ois. sur le nid + qlqs cpls cantonnés	2 oiseaux présents
22-mai	3 couveuses + 5 couples présents	
25-mai	Pose panneaux	
31-mai	6 couveuses + 20 couples présents	
03-juin	10 couveuses (installation en partie amont)	
08-juin	34 couveuses	

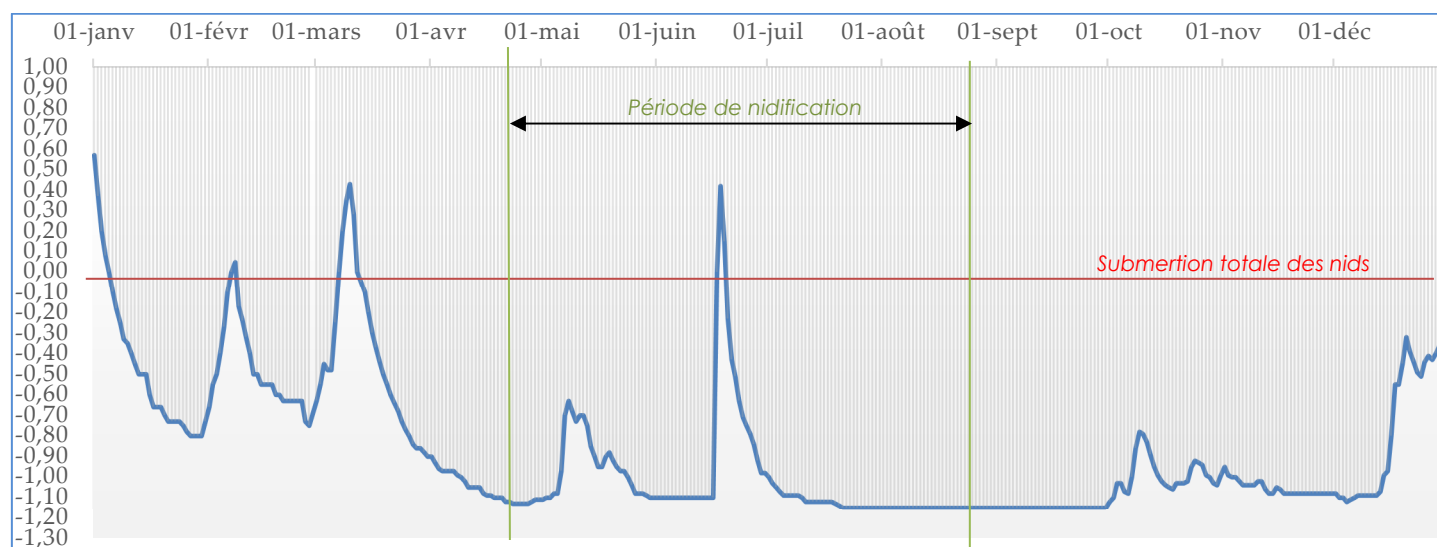
17-juin	Noyade complète du site	
26-juin	19 couveuses ou sur le nid	31 oiseaux présents dont 10 sur le nid
01-juil	33 couveuses ou sur le nid	20 couveuses ou sur le nid
08-juil	25 couveuses	25 couveuses
11-juil	Repose panneaux	
15-juil	23 couveuses	24 couveuses
26-juil	1 couveuse + nombreux poussins	7 nids avec poussins visibles
02-août	Pss et jeunes (nourrissage)	Pss et jeunes (nourrissage)
16-août	8 jeunes volants visibles se font nourrir	Jeunes presque tous volants se font nourrir
28-août	Enlèvement des s panneaux	
Totaux*	34 (réussite env. 33)	25

Blois Saulas - suivi Jacques VION

Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
11-mai	34 couveuses (obs. L. FLEYTOU)	
12-mai	39 couveuses (obs. G. VION)	4 oiseaux présents (obs. G. VION)
14-mai	42 couveuses	5 couveuses
17-mai	61 couveuses (obs. L. FLEYTOU)	
23-mai	67 couveuses	3 couveuses + 12 oiseaux présents
25-mai	Pose panneaux	
02-juin	La Loire ayant bien descendu, l'eau ne coule plus entre la berge et l'îlot	
02-juin	Disparition des oiseaux, 5 couveuses restantes	Encore 7 couveuses
08-juin	Disparition complète des oiseaux	Disparition complète des oiseaux
17-juin	Noyade complète du site	
11-juil	Enlèvement des panneaux	
Totaux*	67 (réussite = 0)	7 (réussite = 0)

Chaumont-sur-Loire (gravière amont rive gauche hors APB) - suivi Jacques VION

Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
12-mai	8 couveuses ou sur le nid (obs. G. VION)	1 couveuse (obs. G. VION)
24-mai	4 couv. visibles, estim. de 20 nids sur envol du site	12 couveuses visibles
mai	Pose panneaux par Millière et Raboton	
17-juin	Noyade complète du site	
juillet/août	Pas de réinstallation sur le site	
sept.	Enlèvement des panneaux par Millière et Raboton	
Totaux*	20 (estim, réussite = 0)	12 (réussite = 0)



Hauteur des niveaux de la Loire relevés par Vigicrues à la station de Blois en 2020

Nord département Vallée du Loir (suivi Perche Nature F. LAURENCEAU, A. PERTHUIS)
 NAVEIL plan d'eau des Riottes: 10 couples de sternes pierregarins, 21 jeunes.
 MONTOIRE étg la Grande Maitairie: 1 couples de sternes pierregarins, 2 jeunes.
 PEZOU étg communal : 1 couples de sternes pierregarins, 3 jeunes.

Première obs. de pierregarin le 03/04/20 BLOIS Loire (obs. M. LIAIGRE)
 Première obs. de naine le 23/04/20 BLOIS Loire (obs. L. FLEYTOU)
 Dernière obs. de pierregarin le 06/10/20 VINEUIL (obs. F. PELSY)
 Dernière obs. de naine le 01/09/20 St DENIS/LOIRE (obs. G. FAUVET)

INSTALLATION ET REPRODUCTION DU GOELAND LEUCOPHE

BLOIS Terrasse bâtiment hôtel des impôts/archives
 Non suivi

BLOIS Résidence Anne de Bretagne
 Non suivi

BLOIS Terrasse immeuble Av de France
 Non suivi

BLOIS Bâtiment lycée A. THIERRY
 Non suivi

LA CHAUSSEE ST VICTOR pile ancien barrage
 Le 14/05/20 1 couveuse
 Le 01/06/20 1 couveuse + présence du mâle
 Le 11/06/20 pas de jeune, plus d'adultes, nid visiblement en échec

VINEUIL pile ancien pont SNCF (obs. G. VION)
 Juin 20 2 couples nicheurs pile rive gauche (5 jeunes visibles)
 Juin 20 1 couple nicheur pile centrale (3 jeunes visibles)

INSTALLATION ET REPRODUCTION DE LA MOUETTE RIEUSE (OBS. J. VION)

BLOIS Saulas

Le 12/05/20 4 couveuses (obs. G. VION)
 Le 14/05/20 5 oiseaux sur le nid
 Le 23/05/20 15 couveuses
 Le 02/06/20 plus d'oiseaux sur le site, disparition de la reproduction

BLOIS Tuileries

Le 12/05/20 550/600 couveuses, 15 nids avec pss
 Le 22/05/20 496 couveuses visibles + nbrx pss
 Le 31/05/20 env. 300 couveuses + pss et jeunes (plusieurs centaines)
 Le 17/06/20 noyade complète du site (qlqs jeunes volants ont sans doute échappé à la crue)

VINEUIL Barrage

Le 12/05/20 env. 50 couveuses ou sur le nid
 Le 21/05/20 65 couveuses visibles
 Le 01/06/20 85 couveuses + nbrx pss visibles
 Le 11/06/20 52 couveuses + nbrx pss et jeunes
 Le 17/06/20 noyade d'une partie de la reproduction, pss et jeunes trouvent refuge sur la gravière restante
 Le 24/06/20 15 couveuses + nbrx pss et jeunes et jeunes volants
 Le 01/07/20 nbrx jeunes et jeunes volants

CHAUMONT/LOIRE

Aucune installation sur le site pour 2020



Sterne naine

INSTALLATION ET REPRODUCTION DE LA MOUETTE MELANOCEPHALE (OBS. J. VION)

BLOIS Saulas

Aucune installation sur le site pour 2020

BLOIS Tuileries

Le 12/05/20 env. 100 adultes présents dont 30 sur le nid
Le 22/05/20 30 couveuses
Le 31/05/20 25 couveuses + 2 nids avec pss
Le 08/06/20 10 couveuses visibles + 12 nids avec jeunes, env. 300 adultes au dortoir
Le 17/06/20 noyade complète du site (qlqs jeunes volants ont peut-être échappé à la crue)
Le 26/06/20 5 jeunes volants, env. 50 adultes présents

VINEUIL Ancien Barrage

Le 12/05/20 env. 20 adultes présents, dont 5 sur le nid
Le 21/05/20 3 couveuses visibles, adultes présents
Le 01/06/20 3 couveuses visibles
Le 11/06/20 4 couveuses
Le 17/06/20 montée d'eau sans noyade des couveuses
Le 24/06/20 env. 200 adultes présents et 3 couveuses + 2 jeunes volants
Le 01/07/20 8 jeunes volants

CHAUMONT/LOIRE

Pas d'oiseau pour 2020

REPRODUCTION DU PETIT GRAVELOT (OBS. J. VION)

BLOIS Saulas

Le 23/05/20 1 couveuse + 5 oiseaux présents
Le 08/06/20 disparition des oiseaux

BLOIS Tuileries

Le 12/05/20 4 oiseaux présents
Le 17/06/20 noyade du site
Le 15/07/20 2 couveuses

VINEUIL Barrage

Le 12/05/20 8 adultes présents
Le 21/05/20 5 adultes présents dont 1 couveuse
Le 01/06/20 12 cpls visibles
Le 31/05/19 8 adultes présents
Le 04/08/20 qlqs pss

MENARS

Le 24/05/20 5 adultes présents
Le 12/06/20 5 couveuses
Le 17/06/20 noyade du site
Le 04/08/20 qlqs pss

MUIDES

Le 14/07/20 2 couveuses



Sterne pierregarin

Jacques VION



L'atout Castor fiber

Nous le savons tous, notre association a proposé, organisé, réalisé et durant des décennies au niveau départemental, assuré seule le suivi de la réintroduction du castor d'Europe. Cela fera bientôt cinquante ans que l'idée est apparue au sein de l'association, pour se concrétiser entre 1974 et 1976 par le lâcher en Loire de 13 individus en provenance du bassin du Rhône.

Nous le savons tous également, l'opération est un extraordinaire succès. Complétée une bonne dizaine d'années plus tard par une réintroduction à l'écopôle du Forez, à l'amont d'un barrage infranchissable sur le haut cours de la Loire, elle aboutit aujourd'hui à une population de plusieurs milliers d'individus à l'échelle du bassin ligérien. Cinq mille ? Bien plus ? Peu importe, tel n'est pas l'objet de cet article, pas plus que de retracer un historique de la progressive recolonisation puis densification des populations sur maintenant une grande partie du chevelu hydrographique. Depuis la Loire jusqu'à nos discrets ruisseaux, en passant par les gravières, l'espèce est maintenant assez régulièrement distribuée.

L'opération de Loir-et-Cher Nature s'inscrivait à l'époque dans une démarche beaucoup plus globale de réintroductions tant au niveau national qu'europpéen et même mondial puisque c'est l'histoire hors du commun d'une réintroduction au Canada, en Colombie britannique, dans les années 1920 et à l'initiative d'un avisé trappeur, qui fut à l'origine de notre démarche. Parmi les pays voisins engagés dans cette voie, la Suisse faisait figure de précurseur, en particulier avec Maurice Blanchet et Robert Hainard qui contribuèrent à réintroduire dès 1956 de l'espèce dans le bassin rhodanien de leur pays avec des animaux en provenance de France.

Depuis, la Suisse reste très active dans la préservation de cette espèce qui avait disparu de son territoire. Sur des initiatives privées ou publiques, des réintroductions conséquentes ont eu lieu dans le bassin rhénan à partir d'animaux d'origine française (*Castor fiber galliae*), mais aussi norvégienne (sous-espèce *fiber*) et plus à la marge, russe (sous-espèce *orientoeuropaeus*) et allemande (sous-espèce *alicus*). Le pays compterait aujourd'hui près de 3 000 individus. En 2016, sous la signature de Christof Angst, les autorités suisses ont fait paraître une intéressante étude qui met notamment en lumière l'impact écologique de l'espèce sur son biotope avec des données et des notions jusqu'alors peu vulgarisées.

Cet article se propose de les évoquer puis d'analyser les déclinaisons régionales et départementales que l'on peut commencer à observer localement en présentant deux sites distincts. Le premier sur l'Arceau à Parçay/Vienne en Indre-et-Loire et le second sur l'Ardoux à Saint-Laurent-Nouan en Loir-et-Cher. Ces deux sites ont en commun la particularité d'avoir vu un conservatoire d'espaces naturels s'y établir, le régional à Parçay et le départemental à St Laurent. Ils bénéficient donc l'un comme l'autre d'un plan de gestion dont la rédaction a été l'occasion d'étudier finement l'impact qu'avaient les castors. Leur lecture est un moyen privilégié pour tenter d'appréhender ce que pourront être les conséquences morphodynamiques, biologiques, paysagères de cette présence à l'échelle de notre réseau hydrographique dans l'avenir. En tenant bien sûr compte de facteurs limitants que nous ne maîtriserons que fort mal.

1- L'étude suisse

En reprenant le document très simple de six pages, conçu par notre association en 1973 pour présenter le projet de réintroduction et obtenir l'aval des autorités administratives et politiques, on reste confondu de ne retrouver au chapitre « Buts de la réintroduction » aucune allusion à un éventuel bénéfice écologique. Intérêt culturel certes, pédagogique et humain également, et même scientifique, mais au sens où on offrirait un espace supplémentaire à une espèce à l'époque très menacée. La fantastique démonstration d'Eric Collier, le trappeur du grand nord canadien ne paraît pas transposable en France. Elle est même inimaginable dans cet univers où la technologie écrase progressivement les équilibres séculaires et où la volonté des politiques et des groupes socio-professionnels est de poursuivre sur la lancée. C'est l'époque où on est obligé de « rectifier » les rivières tant elles sont mauvaises à l'origine. On vient de voir le Beuvron, éthymologiquement la « rivière des castors », une si superbe rivière, devenir un émissaire rectiligne calibré, surcreusé, plus ou moins endigué, équipé de « pelles » anti-étiages, séparé de ses annexes humides... Alors on espérait le castor, on le voulait, mais plus comme un témoin d'une époque révolue que comme un élément d'avenir capable de redonner vie à son royaume anéanti.

Nous sommes cinquante ans plus tard. Le royaume des castors du Beuvron ne s'est pas reconstitué mais voilà que l'on peut se mettre à rêver que c'est possible. Non pas sur des chimères mais sur des réalités scientifiques et aussi politiques. La situation en Suisse est certes différente de la nôtre par le relief et plus encore probablement par le fait que les castors présents sont issus de populations diverses. Ce sont cependant tous des castors d'Europe et l'analyse rigoureuse de la place qu'ils occupent dans leur écosystème est pleine de surprises.

Par les capacités qu'il possède à modifier son cadre de vie, le castor modèle très fortement le paysage et crée d'innombrables nouvelles niches écologiques aussitôt mises à profit par des espèces de la micro, de la macrofaune et de la flore. Les barrages sont les éléments les plus spectaculaires des territoires à castors. Ils régulent le niveau des eaux et sont invariablement synonymes de gain en milieux naturels. Les retenues d'eau qu'ils créent vont de quelques dizaines de mètres carrés à plusieurs hectares, offrent une diversité au niveau des profondeurs et induisent une mosaïque d'eaux courantes et d'eaux stagnantes. En ennoyant des espaces riverains boisés et faisant dépérir les arbres qui s'y trouvent, elles

sont à l'origine de clairières dans le couvert arboré et permettent à la lumière de parvenir à la rivière pour y favoriser de nouvelles espèces.

Les arbres riverains ainsi dépérissants puis morts sont à leur tour le siège d'une intense vie microscopique visant à recycler leur bois. D'autres niches vont se créer au niveau du bois avec les troncs abattus, sur terre ou dans l'eau, les réfectoires, les parties immergées ou émergées des barrages, terriers-huttes, réserves hivernales, zones de coupes régulières et d'abrouissement.

Le creusement de canaux est également à l'origine de micromilieus nouveaux, ainsi que les talus de boue qui en découlent et même les sorties d'eau, si fréquemment utilisées qu'elles entaillent profondément les rives. Il faut mentionner également la déviation des cours d'eau qui, empêchés par un barrage, se fraient un chemin au travers des terrains riverains, modelant progressivement de nouveaux milieux.

Le castor donc, qui marque si profondément son paysage, est à l'origine d'une grande diversité de petites niches écologiques. Plus remarquable encore est le fait que cette diversité dans l'espace se perpétue dans le temps. A l'inverse d'un barrage humain par exemple, dont les caractéristiques de fonctionnement sont immuables et qui fige le paysage, les réalisations des castors sont en permanence et indéfiniment évolutives. Leurs barrages avec le temps vont s'affaïsser, être endommagés par les crues, se voir réparés ou pas, avec des délais de quelques jours à quelques mois, être durablement délaissés et disparaître pour être remplacés un peu plus loin par un autre... Ces successions d'événements ont un caractère tout à fait aléatoire et en fonction des niveaux, les milieux, la flore et la faune évoluent en permanence.

Cette diversité est à l'origine d'une augmentation spectaculaire des organismes vivants, dans les rivières façonnées par les castors. Les insectes voient le nombre de taxons augmenter et la biomasse qu'ils représentent est multipliée par trois par rapport à une rivière dépourvue de castors, par cinq par rapport à un plan d'eau. D'autres études confirment ces chiffres et les étendent, dans des proportions comparables, aux autres groupes d'invertébrés, crustacés ou mollusques par exemple.

Avec une telle augmentation de l'offre à la base des chaînes trophiques, les prédateurs ne peuvent qu'en profiter, au premier rang desquels les poissons. Étonnamment, leur nombre est multiplié jusqu'à 80 devant les huttes ! D'une façon plus générale, les densités sont notablement renforcées du fait de la masse de bois mort présent dans l'eau, et d'offres élevées en sites de ponte, caches et zones d'alimentation. Leur distribution elle-même évolue au gré des aménagements des castors qui créent des zones de calme dans des secteurs autrefois plus rapides et inversement des zones plus vives dans des secteurs à courant lent. Les zones piscicoles ne sont plus linéaires et statiques mais deviennent mobiles et les espèces voient leurs zones préférentielles s'étendre sinon en surface, du moins sur le linéaire de la rivière. La biodiversité ichthyologique, en termes de nombre d'espèces, peut aller jusqu'à doubler !

Sur de telles bases, il n'est pas étonnant de constater une augmentation, tant en nombre d'individus qu'en nombre d'espèces, de populations animales appartenant à d'autres groupes très liés au milieu aquatique. Les batraciens profitent ainsi de petites et temporaires zones en eau, créées par imbibition et déconnectées du cours de la rivière tandis que les possibilités de cache sont notablement accrues. Le cas d'une retenue de 4 hectares, ayant accueilli en peu d'années 3 500 pontes de grenouilles rousses est par ailleurs cité. Les odonates de leur côté semblent particulièrement bénéficiaires de la présence des castors puisque la diversité en espèces augmente en fonction directe de l'intensité de leur activité. Des exemples sont donnés de cours d'eau forestiers qui passent de 3 à 29 espèces présentes suite au retour du castor tandis que 23 des 34 espèces de Bavière profitent de la présence du rongeur. Les oiseaux pour leur part sont nombreux à tirer profit de la productivité des rivières et des retenues de castors en exploitant tant la microfaune que les poissons. Ils voient par ailleurs les possibilités de nidification augmenter par diversification des milieux. On peut bien sûr penser aux hérons et au martin-pêcheur, mais dans les Pays baltes, ce sont les populations de cigognes noires qui ont largement bénéficié du retour du castor.

Et point d'orgue de la démonstration, une page qui titre sur des « revenants », où l'on voit une photographie nocturne de trois loutres sur un barrage de castors... Cette si lente revenante pourrait en effet particulièrement apprécier les rivières poissonneuses...

2- L'Arceau à Parçay/Vienne et Rilly/Vienne (37)



Arceau Janvier 2015

L'Arceau est un ruisseau en rive gauche de la Vienne, constamment alimenté par quelques fontaines et un débordement de la Vienne lors des hautes eaux. Historiquement occupée par des prairies, la vallée a été profondément remodelée lors de l'avènement de la populiculture à la fin des années 60. Le lit fut rectifié, chenalisé et déplacé en bordure de vallée, les prairies drainées et l'espace majoritairement planté en peupliers. C'est dans ce contexte que Castor fiber, installé sur la Vienne toute proche, prend contact avec le site et s'y fait remarquer en 2005 lorsque des individus s'y installent et édifient plusieurs barrages. Leurs

dimensions et la topographie des lieux font que la zone ennoyée est conséquente. D'une largeur de 50 à 100 mètres, très dépendante de l'état des barrages bien sûr, elle s'échelonne en quelques kilomètres de vallée sur une surface globale de l'ordre de la vingtaine d'hectares au sein d'une zone humide d'une centaine d'hectares.



Arceau Janvier 2021

Le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) régional décide de s'y investir au début des années 2010, en compagnie de nombreux partenaires publics et privés, dans le cadre très particulier des mesures compensatoires environnementales mises en œuvre à l'occasion de la construction de la ligne à grande vitesse (LGV) entre Tours et Bordeaux. Il deviendra attributaire de près de 11 hectares tandis que d'autres surfaces seront conventionnées par la Chambre d'agriculture. Il réalise un plan de gestion adopté en 2019 qui fait un état des lieux plus de dix ans après l'arrivée des castors et propose des mesures de gestion pour favoriser les espèces dites « à compenser ».

Le ton est donné dès le préambule de ce travail. « Malgré les forts remaniements subis, la vallée de l'Arceau a retrouvé une grande diversité et une forte dynamique naturelle depuis le retour du castor. Au gré des variations du niveau d'eau, les berges voient se développer des myriades d'herbiers aquatiques flottants ou immergés, de riches mégaphorbiaies ou de vastes formations à iris faux-acore ». Car l'immersion prolongée de la vallée a provoqué le dépérissement des peupliers et leur remplacement par une mosaïque de formations végétales des zones humides ouvertes, herbiers immergés à naïades, communautés à bidents des grèves exondées, roselières à phragmites, puis boisements riverains à frênes et aulnes. Parmi la vingtaine de communautés végétales décrites, trois sont considérées comme patrimoniales au sens de la Directive Européenne faune-flore.



Bécassine des marais

Au niveau de la faune, le plan d'eau induit par la présence des barrages a un effet particulièrement spectaculaire sur les populations d'oiseaux. Les naturalistes locaux ont ainsi pu rapidement remarquer la présence en périodes de migration et d'hivernage d'un grand nombre d'espèces de limicoles, anatidés et ardéidés tandis que la période de reproduction retient les grèbes huppés et castagneux ainsi qu'un intéressant cortège de fauvettes aquatiques. Au-delà de ces espèces très liées aux zones humides, le plan de gestion fait ressortir l'intérêt du site pour des espèces « à compenser », qui vont s'y établir ou l'utiliser. Il en est ainsi du milan noir, du faucon hobereau, de la huppe fasciée, du martin-pêcheur, du pic noir. Et d'autres qui sortent du processus des compensations sont tout aussi intéressantes, aigle botté, petit gravelot, pipit spioncelle, râle d'eau, échasse blanche...

Surtout, si on rapporte la liste des 80 espèces inventoriées lors de l'étude, au probable peuplement avifaunistique

« d'avant castor », on devine le bond qu'a fait franchir cette espèce à l'ensemble des communautés animales du site.

Autre groupe bien étudié sur ce site car « compensables », les chiroptères. Vingt espèces y ont été détectées, avec une présence particulièrement marquée des espèces liées aux milieux boisés. Les ripisylves leur sont donc particulièrement favorables ainsi bien sûr que la forte productivité en invertébrés des zones en eau. Les odonates sont représentés par 31 espèces, ce qui constitue un excellent score, avec notamment la cordulie à corps fin, inscrite à la Directive Habitats faune-flore, et protégée nationale. Ce sont au total 7 espèces d'odonates qui sont considérées comme patrimoniales, tout comme 8 espèces d'orthoptères et 10 de lépidoptères. Du côté des mammifères semi-aquatiques, le campagnol amphibie et la loutre ont été intégrés aux espèces compensables, du fait de leur présence documentée à proximité et de l'évidence du caractère favorable du site les concernant.

Au total donc, un bouleversement profond dans cette petite vallée du Richelais, tant au niveau des communautés végétales et animales qu'au niveau du paysage et des usages liés à cet espace. Un bouleversement on s'en doute qui n'a pas été sans heurts. De ce point de vue, l'opportunité des mesures compensatoires liées à la ligne LGV est arrivée à point nommé pour offrir des solutions à des situations compliquées. On peut penser que la masse d'informations et de propositions amenées par des intervenants divers aura pu localement faire accepter, voire apprécier, la situation nouvelle.



Cordulie à corps fin

3- L'Ardoux à Saint-Laurent-Nouan (41)

Affluent de la Loire à St-Laurent, l'Ardoux draine le nord de la Sologne et coule en quasi-totalité dans le département du Loiret, à l'exception de cette unique commune de Loir-et-Cher. A la fin des années 80, une quinzaine d'années après les premiers lâchers, des castors sont signalés dans l'Ardoux où ils se sont durablement installés et ont construit un barrage à La Motte-Pintenat, à l'amont de la commune. Loir-et-Cher Nature, alors SEP, va alors entreprendre un important travail d'information locale et de suivi des animaux. Il s'agit à l'époque du premier et unique barrage du bassin ligérien ! L'année 1992 marquera un tournant dans la préservation de cette vallée. Alors que de nouveaux travaux de curage sont imminents, l'intervention de LCN auprès de la municipalité, du syndicat de rivière, de la DDA du Loiret qui gère le dossier, et de la DRAE (ex DREAL) va porter ses fruits. Il n'y aura pas de travaux sur les trois kilomètres de rivière occupés par les animaux !

Un projet d'arrêté préfectoral de biotope est alors proposé par la DREAL mais n'aura pas de suites.

Parallèlement à cela, des contacts sont pris avec le conservatoire départemental afin de l'inciter à acquérir des parcelles riveraines. L'idée est alors de constituer des « garde-manger » en y bouturant des saules car nous sommes à une période où la populeculture est très présente, avec des risques de conflits majeurs. Ce projet foncier pourra se concrétiser et sera complété en 1997 par une deuxième acquisition, concernant également un terrain libéré par l'exploitation d'une peupleraie.



Premier barrage sur l'Ardoux-Mars 1990

Après de premiers documents de gestion très simples, le premier plan de gestion du site est rédigé puis approuvé par les conseils scientifique et d'administration en 2016. De façon inhabituelle, ce travail ne va pas se limiter aux seules parcelles du CEN mais concerner la totalité du cours communal de l'Ardoux afin d'avoir une idée d'ensemble sur les enjeux et potentialités du secteur.

Le premier élément qui frappe à la lecture de ce document est le constat qui est fait du rôle des castors sur l'hydromorphologie. « Il est important de mentionner une des particularités de cette rivière, que sont les multiples bancs de sable qui se forment en berge ou parfois au milieu du lit mineur. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces phénomènes actuellement peu communs dans les rivières de plaine : l'absence d'ouvrage et de seuil sur la partie Loir-et-Chérienne, l'absence de curage et de redressement du lit sur une partie du linéaire, la quantité de sable disponible, la granulométrie variée et une pente faible et sans aucun doute l'effet conjugué de la ripisylve et du castor qui tous deux participent à la diversité de l'écoulement, créant des mouilles et des radiers plus ou moins temporaires mais induisant des dépôts et retraits de sédiments. La dynamique hydraulique de l'Ardoux est à ce titre assez exceptionnelle. » Les barrages en effet bien sûr, mais aussi les arbres abattus, les embâcles, le bois immergé, les salles-à-manger qui racinent le temps d'un été, tous ces éléments influent sur le cours de l'eau.



Ardoux Ebauche de canal
Août 2015



Ardoux Barrage
Novembre 2016



Ardoux
2017



Ardoux Barrage délaissé
Août 2018

Sur ces atterrissements s'installent des communautés végétales originales dont deux sont d'intérêt patrimonial selon la typologie Natura 2000 et semblent d'apparition assez récente, « végétation eutrophe des cours d'eau à débit lent » et « communauté eurosibérienne annuelle des vases fluviaux ». Il en est de même des « rideaux rivulaires de grandes herbacées », habitat patrimonial manifestement favorisé par les activités d'ouverture du milieu et d'ennoiment des castors, au même titre que les phragmites.



Ardoux Herbières aquatiques
à potamogeton et sparganium
autour d'un barrage
partiellement végétalisé.
Août 2018



Atterrissements centraux
déflecteurs de courant en
rive droite à partir de salles-
à-manger racinées et sapes
de la rive gauche en
résultant



Barrage endommagé
Novembre 2016



Barrage endommagé et
départ de canal
Février 2020

Au niveau de la faune, l'idée a toujours existé sur ce site que les banquettes alluviales inondées par les barrages, les plafonds locaux, devenaient ainsi de bonnes frayères. L'argument a même poussé la fédération des pêcheurs à participer au financement de la première acquisition. C'est principalement au brochet que tout le monde pensait. Historiquement, ce secteur de l'Ardoux, et aussi son affluent l'Ime, étaient une bonne zone de reproduction pour les brochets de Loire, bien capables de remonter les cinq kilomètres de rivière séparant le site du fleuve. Les barrages de castors ne sont a priori pas un obstacle à une telle migration locale, car à cette époque de l'année les eaux sont généralement hautes et les ouvrages plus ou moins endommagés. Afin de vérifier ces suppositions, une campagne de trois sessions de pêche électrique a été conduite par le Conseil supérieur de la pêche (aujourd'hui OFB), de 1996 à 1999. Les rapports concluent « Ce cours d'eau de petite section possède des habitats très variés permettant aux populations piscicoles présentes de trouver à la fois des zones d'abris, de frayères et de nourriture. Cette étude nous permet de mettre en évidence la présence du brochet dans un milieu qui lui convient en cohabitation avec le castor. L'anguille est largement présente, totalisant une biomasse de 52% des espèces capturées ». Au total donc, au sein de quinze espèces répertoriées, ces trois inventaires ont mis en évidence des classes d'âge variées pour les deux espèces les plus à enjeux, laissant supposer que l'Ardoux et ses aménagements de castors offraient des conditions favorables au développement de l'anguille ainsi qu'à la reproduction du brochet.



Le plan de gestion ne relève rien de très particulier concernant les peuplements de batraciens, orthoptères, reptiles, mollusques ou oiseaux. En revanche, les odonates méritent une attention particulière. Les successions de faciès d'écoulement, y est-il dit, les berges végétalisées, la ripisylve apportant des chevelus racinaires propices au développement larvaire, sont autant d'éléments qui permettent l'accueil d'espèces variées. Ainsi retrouve-t-on le Caloptéryx vierge, peu commun et lié à des faciès oxygénés de type radier ainsi que le plus rare Agrion orangé qui apprécie les herbiers aquatiques en zone ouverte. Tout aussi rare est le Cordulegastre annelé, observé en ponte sur un secteur où le substrat sableux et la ripisylve dense lui sont favorables. Enfin, l'Agrion mignon se retrouve sur des zones plus calmes, voire stagnantes. Ces quatre espèces peuvent être considérées comme patrimoniales au sein d'un cortège de vingt-six espèces au total qui ont pu être déterminées sur le secteur d'étude.

Et puis, côté mammifères, de jolies découvertes : le rat des moissons certes, qui installe son nid dans les denses peuplements herbacés rivulaires. Mais surtout les découvertes de cinq épreintes de loutre réalisées en 20 jours sur quatre endroits distincts par des observateurs différents sont particulièrement prometteuses. On sait que l'espèce s'implante très progressivement sur la Loire, comme l'a confirmé la découverte récente d'une épreinte à Beaugency. Facilement aménageable par les castors, l'Ardoux sera peut-être pour elle une porte d'entrée en Sologne.

4- « A rien, comme Mozart »

Cette réponse toute faite, nous l'avons en réserve à l'époque de la réintroduction pour répondre par une pirouette à la question qui revenait sans cesse : Mais à quoi donc sert le castor ? Elle constitue aujourd'hui un nouvel indice flagrant du peu de cas que nous faisons des capacités interventionnistes de notre castor rhodanien. Comme nous avons tort ! Les trois exemples que nous venons de voir, complémentaires par les études menées, vont tous dans le même sens. Pour peu qu'il ait la possibilité de s'exprimer, Castor fiber devient un architecte du paysage et l'artisan de gains en milieux naturels et en espèces. Plus son impact sur le milieu est important, plus les gains sont importants. Des études fines sur ces questions nous manquent, d'autant que nous n'évoquons pas ici les impacts sur l'hydromorphologie, la qualité de l'eau, les ressources en eau...

Le castor n'est pas une espèce parmi d'autres, il est un chef d'orchestre. Notre réponse, finalement, n'était pas si mauvaise...

5- Castor fiber va-t-il transformer nos rivières ?

Voilà donc notre castor d'Europe capable de modifier profondément des rivières, ou tronçons de rivières, sur les plans paysager et fonctionnel. Faut-il pour autant s'attendre dans les décennies qui viennent à voir l'espèce s'imposer sur l'ensemble de nos cours d'eau avec une intensité forte et des aménagements spectaculaires ?

Les obstacles pour ne serait-ce que tendre vers cet objectif sont nombreux, à commencer par le castor lui-même, tant sur le plan génétique que sanitaire. Les milliers de castors du bassin ligérien sont donc issus de deux réintroductions qui ne concernaient que quelques individus au total. Treize pour la réintroduction aval qui nous concerne, dont tous n'ont pas participé à la reproduction puisque deux cas de collision routière fatale sur les levées ont été documentés. Eux-mêmes étaient issus d'une population rhodanienne qui se reconstituait après avoir frôlé l'extinction, réduite à quelques dizaines d'individus, au mieux, dit-on. Alors faut-il craindre une forme de fragilité de ce point de vue et envier les naturalistes suisses mais aussi alsaciens qui se réjouissent d'un brassage génétique avec des animaux provenant de souches différentes ? Ou au contraire se féliciter de maintenir pour le moins dans les bassins du Rhône et de la Loire une lignée génétique peut-être plus adaptée aux conditions locales ? Même si l'historique « castor de Loire », génétiquement parlant, a disparu, les adaptations susceptibles d'apparaître à chaque génération sauront-elles en créer un nouveau ? Seul l'avenir répondra à ce type d'interrogation mais il existe là, depuis le début, une forme de crainte.

Et puis il y a l'aspect sanitaire. Nous sommes plusieurs à LCN à avoir remarqué des castors morts ou mourants en nombre inhabituel, notamment en fin d'été. C'est également le cas des services de l'OFB, qui ont diagnostiqué des détresses respiratoires chez certains individus. Mais c'est aussi le cas dans d'autres bassins, et l'étude suisse rend compte des résultats de recherches menées dans ce pays concernant les causes de mortalité. Quatre cents castors morts y ont été analysés. Si on exclut les collisions routières et les bagarres intra-spécifiques, trois causes d'origine infectieuse ou parasitaire dominent. En premier lieu la leptospirose avec en effet beaucoup de formes pulmonaires. La toxoplasmose est également très présente tandis que l'échinococcose n'apparaît que dans 7% des cas. Une remarque peut-être préoccupante est par ailleurs soulevée, celle que toxoplasmose et leptospirose sont des maladies relativement récentes pour l'homme et l'animal dans les régions tempérées. Donc que le castor est peut-être nouvellement atteint... Il faut espérer que des suivis vétérinaires puissent se mettre en place en France rapidement afin de mieux cerner cette problématique. Quoi qu'il en soit, la consigne au niveau des naturalistes doit maintenant être de ne pas toucher à mains nues un castor découvert mort sur le terrain.



Ligne de peupliers abattus
Cisse 2007

Autre obstacle de taille pour le castor dans son entreprise de reconquête, les rapports parfois difficiles qu'il entretient avec Homo sapiens. Il faut dire que s'il sait avoir l'incisive particulièrement légère comme sur l'Ardoux, il n'en est pas toujours de même. Aucune différence pour lui entre le rejet de peuplier sauvage et le plant de cultivar tout frais sorti de la pépinière... Alors il ne facilite pas la vie des populiculteurs, c'est certain. Pour autant, nous savons tous que des solutions simples existent. Le manchon de grillage autour de l'arbre, le fait de laisser un peu de végétation spontanée dans les 30 mètres de divagation, restent des valeurs sûres. Ces mesures ont été mises en application depuis maintenant des décennies par de nombreux propriétaires riverains, et toujours avec succès. Pourtant, la loi du fusil, qui paraît si simple, si efficace, si définitive, garde ses adeptes. Pourtant, ici et là, des notions dépassées persistent et sont mises en avant par des responsables de la gestion des rivières. Ainsi, dans son édition Vienne, la NR du 21 octobre 2020 rapporte l'interview du Président du Syndicat d'aménagement de la



Peuplier protégé trop
tardivement
Cisse 2007

Gartempe et de la Creuse, accompagné de son directeur, qui déplorent la coupe de peupliers riverains par des castors. L'utilisation de grillage est refusée car présentée comme coûteuse et contraignante. Pourtant, on n'a pas hésité à dépenser 25 000 euros d'argent public pour « nettoyer la rivière des bois morts charriés par les castors ». Alors que l'on sait que c'est ce bois qui est à l'origine de la richesse remarquable en invertébrés, poissons et autres formes de vie. L'idée, non pas d'éradiquer, on est pour la biodiversité, mais de « réguler » les castors est avancée. Alors qu'il suffit d'un seul animal, une fois, sur les 20 ans de vie d'une plantation, pour abattre des arbres. Et cerise sur le gâteau, on s'inquiète plus encore pour la ripisylve que pour les peupliers, car sans elle les rives vont s'effondrer. Alors que l'on sait que les « pâturages à castors » riverains retiennent autrement mieux les rives que les arbres de haut-jet, qu'ils permettent au soleil d'atteindre la rivière, etc... Cette vision interventionniste, anthropocentrée, malgré tant d'échecs cuisants, reste bien présente. Un texte, une convention peut-être, serait en préparation entre l'OFB et les professionnels de la populiculture. On espère qu'il permettra de débloquer certaines situations et d'avancer dans la voie d'une « renaturation », même partielle, de nos rivières.

Autre objet de friction, les barrages. Ils sont essentiels dans l'aménagement par les castors de leur habitat. Il est néanmoins certain qu'ils peuvent être gênants, voire intolérables notamment lorsqu'ils noient des terres cultivées ou des chemins. Mais tel n'est souvent pas le cas et on se heurte souvent à des schémas de pensée bien ancrés, des positions quasi culturelles. Les notions de propre et de sale, celle du libre écoulement des eaux, un sentiment de perte de domination exclusive, une liberté laissée au sauvage, à l'incontrôlé...

Là intervient tout le tact des agents de l'OFB qui ont pour mission de protéger ces ouvrages que la loi interdit de détruire. Mais qui doivent faire la part des choses avec les réalités du terrain et la psychologie des riverains. Ils savent « équiper » les barrages pour simplement baisser les niveaux, mais plus encore peut-être, expliquer et convaincre. Car nous sommes dans ce domaine à un tournant, à une bascule vers d'autres formes de pensée, vers d'autres échelles de valeurs. Nous vivons une révolution culturelle. Pour les jeunes générations notamment, la biodiversité est devenue un véritable enjeu de société. Dans ce contexte sont apparues de successives lois sur l'eau, encadrées depuis 2000 par la Directive Cadre Européenne, avec une ambition de reconquête ; une volonté politique s'appuyant sur des réalités scientifiques enfin reconnues et une prise de conscience à l'échelle du continent ; des notions de fonctionnalité jusqu'alors confidentielles mises sur le devant de la scène, comme les services écosystémiques ; les zones humides qui au-delà de leur fonction hydraulique deviennent des lieux de vie à préserver ; la notion de continuité écologique des rivières érigée en principe et en objectif.

Et progressivement depuis une vingtaine d'années, nous entrons dans l'ère des réalisations concrètes. Nous voyons se définir, se décider, se financer et se réaliser des projets tout bonnement inimaginables lorsque nous avons réintroduit les castors. Inimaginables. Des renaturations ambitieuses de rivières, des reméandratons avec des objectifs de qualité des eaux, l'effacement pur et simple de barrages ou leur aménagement ingénieux, un souci administratif constant envers les zones humides ; le si tristement célèbre barrage de Poutès en Haute Loire détruit pour être remplacé par un innovant « nouveau Poutès » qui concilie remontée des saumons et production électrique, au travers d'un intelligent compromis gagnant-gagnant.

Alors, dans ce nouvel âge pour les rivières, oui, Castor fiber a un rôle à jouer. Comme à Saint-Laurent ou à Parçay, il continuera à prendre l'initiative de hardies recapitalisations de la nature là où on ne l'attendait peut-être pas. Mais probablement avec un œil de plus en plus bienveillant de la part des divers acteurs en place. Plus encore, là où seront réalisées des renaturations de rivière, il ira revendiquer le rôle de l'allié, du complice qui inlassablement viendra entretenir la touche terminale et pèsera de tout son poids sur la reconstitution des biocénoses. Pour l'homme qui cherche à réparer ce qui est cassé, il sera un atout de premier ordre avec des compétences introuvables ailleurs, et sans rien réclamer en retour, le rouage essentiel d'un service écosystémique.

Le petit peuple des castors est un peuple ingénieux, réactif, talentueux et influent. Mais c'est un peuple innocent, vulnérable et fragile. Le voir comme un allié parfois fantasque mais aux potentialités multiples paraît raisonnable. Les tentations de maîtrise absolue, de régulation, ont conduit nos rivières où elles sont. Le temps de l'humilité est venu.

Texte Jean-Pierre JOLLIVET

Photos Gérard FAUVET, Jean-Pierre JOLLIVET, Jean PINSACH

Suivi du Gobemouche noir sur les massifs forestiers de BOULOGNE, RUSSY, et BLOIS

La pose d'une nouvelle série de 20 nichoirs pour le gobemouche noir a débuté en 2020 sur le massif forestier de BLOIS. Ce projet non prévu lorsque j'ai équipé les massifs forestiers de BOULOGNE et RUSSY a démarré avec la construction de 6 nichoirs par les élèves d'une classe de CM1 de l'école élémentaire de la Quinière à BLOIS.

N'ayant pas obtenu de réponse d'Agglopolys et de la ville de BLOIS à notre demande de pose de ces nichoirs avec les élèves sur le Parc de l'Arrou, je me suis orienté vers la forêt de BLOIS et ainsi j'ai commencé la pose de cette nouvelle série de nichoirs sans les élèves et tardivement en raison du confinement.

Actuellement 12 nichoirs sont en place et les 8 suivants viendront compléter cette série en 2021, ils nous apporteront sans doute des données intéressantes par rapport au suivi qu'avait réalisé A. PERTHUIS du temps où il était encore en activité sur ce massif.

Pour la forêt de BOULOGNE l'occupation des nichoirs par le gobemouche noir est moindre que les années précédentes avec quelques échecs de reproduction ; sur la forêt de RUSSY toujours pas de gobemouche noir, et les nichoirs sont bien occupés par les mésanges.

Année 2020 massif de BOULOGNE

Le 19 mai contrôle de 10 nichoirs (du n° 1 au 10), dont 5 sont occupés par le gobemouche noir, 3 avec réussite de reproduction (1 nichée envolée et 2 en cours) et 2 avec une installation tardive et en échec (1 nichoir avec 1 œuf, qui s'avérera en cours de ponte avec 4 œufs lors d'une seconde visite au 27/05, et 1 nichoir avec une ponte de 3 œufs dont je n'ai eu connaissance qu'à la visite automnale).

Contrôle de 5 nichoirs (du n° 11 au 15) tous occupés par les mésanges et sans aucune installation du gobemouche noir sur ce secteur où au moins 1 nichoir était occupé les deux années précédentes.

La présence de nichées de mésanges dans les nichoirs au moment où le gobemouche noir est en recherche de cavité pour s'installer peut expliquer ce manque de réussite.

Le 27 mai contrôle des 5 nichoirs restants (du n° 16 au 20) ils sont là encore tous occupés par les mésanges, l'absence de gobemouche sur ce secteur semble se confirmer.

Le nettoyage de ces 20 nichoirs les 18 novembre et 5 décembre fait ressortir la présence de nids de frelons dans l'été, mais aussi une quantité importante de puces dans certains nichoirs et confirme souvent mes observations du mois de mai.

Année 2020 massif de RUSSY

Le 15 mai contrôle de 5 nichoirs (du n° 26 au 30) dont 4 sont occupés par les mésanges.

Le 22 mai contrôle des 15 autres nichoirs (du n° 21 au 25 et du n° 31 au 40) dont 14 sont occupés par des mésanges.

Le 05 novembre nettoyage de 10 nichoirs (du n° 21 au 30) et je décide de déplacer 3 de ces nichoirs (du n° 25 au 27) afin de constituer un nouvel ensemble de 3 nichoirs pour prospecter un nouveau secteur au sous-bois plus ouvert et peut-être plus favorable au gobemouche noir.

Le 12 novembre nettoyage des 10 nichoirs restants.

Année 2020 massif de BLOIS

Le 18 mai pose de 6 nichoirs (du n° 7 au 12) en partie nord du massif forestier avec l'aide de Fanny et du responsable forestier du secteur.

Le 10 juin pose des 6 nichoirs construits avec l'école de la Quinière (du n° 1 au 6) en partie centrale du massif forestier toujours avec l'aide du responsable du secteur, mais malheureusement sans la présence des élèves en raison de la situation sanitaire.

Le 09 décembre nettoyage avec l'aide de Gilles de ces 12 nichoirs, 1 seul a hébergé une nichée de mésange ce qui est normal en raison de la pose tardive en saison.

Conclusion :

Le bilan 2020 des nichoirs occupés par le gobemouche noir est de 5 sur 20 posés en forêt de BOULOGNE avec la réussite de reproduction sur seulement 3 d'entre eux et de zéro sur 20 posés en forêt de RUSSY, je pense que la saison 2021 nous apportera des données pour la forêt de BLOIS.

J'espère pouvoir réaliser au printemps 2021 une recherche de mâle chanteur sur les massifs de RUSSY et de BLOIS.

Jacques VION.

Suivi du gobemouche noir en forêt domaniale de RUSSY

N° NICHOR	DATE	ESPECES	COMMENTAIRES
21	22/05/2020	Mésange charbo.	2ème nichée en cours (4 œufs)
	05/11/2020		nettoyage, 2ème nichée en échec (restent 12 œufs)
22	22/05/2020	Mésange charbo.	2ème nichée en cours (femelle sur le nid)
	05/11/2020		nettoyage, 2ème nichée envolée, (reste 1 œuf)
23	22/05/2020	Mésange	début construction de nid ?
	05/11/2020		nettoyage, pas de reproduction (nid de frelons)
24	22/05/2020	Mésange charbo.	2ème nichée en cours (5 œufs)
	05/11/2020		nettoyage, 2ème nichée envolée
25	22/05/2020	Mésange	nichée envolée (poil de chevreuil)
	05/11/2020		nettoyage, confirmation 1 nichée
26	15/05/2020	Mésange charbo.	nichée de 8 jeunes, s'envole à l'ouverture du nichoir
	05/11/2020		nettoyage, confirmation 1 nichée
27	15/05/2020		nichoir vide (abri dortoir, fientes)
	05/11/2020		nettoyage, nichoir servant de dortoir (fientes)
28	15/05/2020	Mésange	nid en cours (mousse non tassée)
	05/11/2020		nettoyage, nid non tassé (pas de reproduction)
29	15/05/2020	Mésange charbo.	nichée envolée (reste 1 oeuf)
	05/11/2020		nettoyage, confirmation 1 nichée
30	15/05/2020	Mésange charbo.	nichée prête à l'envol (fermeture du nich. en douceur)
	05/11/2020		nettoyage, confirm. 1 nichée (reste 1 œuf)
31	22/05/2020	Mésange	nichée envolée
	12/11/2020		nettoyage, 2ème nichée probable
32	22/05/2020	Mésange bleue	nichée envolée
	12/11/2020		nettoyage, 2ème nichée en échec (restent 6 oeufs)
33	22/05/2020		nichoir vide
	12/11/2020		nettoyage, nichoir servant d'abri (fientes)
34	22/05/2020	Mésange	nichée envolée
	12/11/2020		nettoyage, (nid de frelons occupant tout le nichoir)
35	22/05/2020	Mésange bleue	nichée envolée (reste 1 œuf)
	12/11/2020		nettoyage, (petit nid de frelons, puces)
36	22/05/2020	Mésange charbo.	nichée en cours (adulte sur le nid)
	12/11/2020		nettoyage, confirmation 1 nichée envolée
37	22/05/2020	Mésange bleue	nichée envolée (reste 1 œuf)
	12/11/2020		nettoyage, confirmation (reste 1 oeuf)
38	22/05/2020	Mésange charbo.	2 ème nichée en cours (jeunes de qlqs jours)
	12/11/2020		nettoyage, nichées envolées (puces)
39	22/05/2020	Mésange	nichée envolée (puces)
	12/11/2020		nettoyage, confir. 1 nichée (nid de frelons, puces)
40	22/05/2020	Mésange charbo.	nich. envolée (nid constitué de plumes de bécasse)
	12/11/2020		nettoyage, confirmation 1 nichée envolée (puces)

Nichoir n°23 déplacé d'environ 50m le 05/11/2020

Nichoir n°25 déposé le 05/11/2020 et reposé sur un autre secteur le 09/11/2020

Nichoirs n°26 et n°27 déposés le 05/11/2020 et reposés sur le même secteur que le n° 25 le 09/11/2020

Nichoir n°29 déplacé le 05/11/2020 de 10m vers le sud (reste sur le même secteur)

Suivi du gobemouche noir en forêt domaniale de BOULOGNE

N° NICHOR	DATE	ESPECES	COMMENTAIRES
1	19/05/2020	Gobemouche noir	nichée d'au moins 4 jeunes visibles (1 semaine de l'envol)
	18/11/2020		nettoyage, confirmation nichée envolée
2	19/05/2020	Mésange	nichée envolée
	18/11/2020	Gobemouche noir	instal. GMN sur ancien nid de mésange (restent 3 oeufs)
3	19/05/2020	Mésange	nichée détruite ? (prédation)
	18/11/2020		nettoyage, confirmation nichée prédatée (puces)
4	19/05/2020	Mésange	nichée envolée (reste 2 oeufs)
	18/11/2020		nettoyage, (nid de frelons)
5	19/05/2020	Gobemouche noir	nichée envolée ? Confirmé par une visite le 27/05
	18/11/2020		nettoyage
6	19/05/2020		nichoir non occupé
	18/11/2020		confirmation
7	19/05/2020	Gobemouche noir	nich. en cours (1 oeuf) ? Confirm. (4 œufs) visite du 27/05
	18/11/2020		nettoyage, nichée en échec (restent 4 œufs)
8	19/05/2020	Mésange	nichée envolée
	18/11/2020		nettoyage, confirmation 1 nichée
9	20/05/2019	Mésange bleue	nichée à l'envol (reste 1 jeune à sortir) adulte présent
	18/11/2020		nettoyage, confirmation nichée envolée
10	19/05/2020	Gobemouche noir	nichée de 4 jeunes (à 1 semaine de l'envol)
	18/11/2020		nettoyage, confirmation nichée envolée
11	19/05/2020	Mésange	nichée envolée
	18/11/2020		nettoyage
12	19/05/2020	Mésange	nichée envolée
	18/11/2020		nettoyage
13	19/05/2020	Mésange bleue	nichée envolée (reste 1 œuf)
	18/11/2020		nettoyage, confirmation, (puces)
14	19/05/2020	Mésange	nichée envolée (nid tassé)
	18/11/2020		nettoyage, (puces)
15	19/05/2020	Mésange	nichée envolée (apport nouveau de mousse sur 1er nid)
	18/11/2020		nettoyage, confirmation d'une 2 ème nichée envolée
16	27/05/2020	Mésange	nichée envolée
	05/12/2020		nettoyage, sert de dortoir (fientes)
17	27/05/2020	Mésange charbo	nich. en cours (7 œufs, fem. sort du nich. à l'ouverture)
	05/12/2020		nettoyage, nichée en échec (restent 10 œufs)
18	27/05/2020	Mésange	nichée en cours (mousse non tassée)
	05/12/2020		nettoyage, confirmation nichée envolée
19	27/05/2020	Mésange	nichée envolée (nettoyage intérieur, très humide)
	05/12/2020		vide
20	27/05/2020	Mésange charbo	2 ème nichée en cours (femelle couve)
	05/12/2020		nettoyage, confirmation 2 ème nichée envolée (puces)

Suivi du gobemouche noir en forêt domaniale de BLOIS

N° NICHOIR	DATE	ESPECES	COMMENTAIRES
1	10/06/2020		pose du nichoir
	09/12/2020		nichoir vide
2	10/06/2020		pose du nichoir
	09/12/2020		nichoir vide
3	10/06/2020		pose du nichoir
	09/12/2020		nettoyage, dortoir hivernal (fientes)
4	10/06/2020		pose du nichoir
	09/12/2020		nichoir vide
5	10/06/2020		pose du nichoir
	09/12/2020		nichoir vide
6	10/06/2020		pose du nichoir
	09/12/2020		nichoir vide
7	18/05/2020		pose du nichoir
	09/12/2020	Mésange	nettoyage, nichée envolée, sert de dortoir
8	18/05/2020		pose du nichoir
	09/12/2020		nettoyage, sert de dortoir (fientes)
9	18/05/2020		pose du nichoir
	09/12/2020		nettoyage, sert de dortoir (fientes)
10	18/05/2020		pose du nichoir
	09/12/2020		nichoir vide
11	18/05/2020		pose du nichoir
	09/12/2020		nichoir vide
12	18/05/2020		pose du nichoir
	09/12/2020		nichoir vide



Pose



Fabrication



Résultat

La linotte mélodieuse

Linaria cannabina

La Linotte mélodieuse est un petit fringillidé élancé dont le mâle nuptial est facile à identifier par le plumage. Au printemps, le plumage apparaît avec ses couleurs vives, le dos est cannelle-foncé, la gorge claire avec d'insignifiantes taches sombres au milieu. Les flancs sont roussâtres et les sous-caudales blanches. Les côtés de la tête sont gris marqués de blanc au-dessus et dessous de l'œil. Le dessous des ailes et de la queue est blanc. Le bec est gris. Les pattes sont rougeâtres à brunâtres.



La femelle adulte ressemble au mâle, mais en plus terne, sans couleur rouge. Son plumage est nettement strié dessus (manteau et couvertures) et dessous (poitrine et flancs). On retrouve le gris au niveau de la tête avec le même patron, mais la calotte est discrètement striée. Le juvénile ressemble à la femelle, mais il paraît globalement plus roux et est encore plus strié. Sa tête n'est pas grise mais brune et les zones pâles sont roussâtres.

La Linotte mélodieuse est un oiseau assez commun qui habite toutes sortes de milieux ouverts à semi-ouverts, à condition qu'il y ait au moins quelques buissons pour abriter le nid et des herbacées nourricières pas trop éloignées. Pendant la mauvaise saison, les groupes d'hivernants fréquentent les champs non encore retournés et autres milieux riches en graines d'herbacées encore accessibles et passent la nuit en dortoir dans les haies et bosquets.

C'est un oiseau très mobile comme beaucoup d'autres fringillidés. À la belle saison, mâle et femelle se déplacent ensemble d'une place d'alimentation à l'autre ou vers le point d'eau où ils s'abreuvent, en poussant de petits cris de contact. Ce sera encore le cas pour la construction du nid ou l'alimentation de grands jeunes. Après la période de reproduction, dès le mois d'août, l'espèce devient grégaire et forme de petits groupes mobiles qui peuvent compter plusieurs dizaines d'oiseaux qui exploitent les plantes à graines en rase campagne.



L'espèce est migratrice partielle. Les linottes du sud de l'aire sont sédentaires ou du moins erratiques, tandis que celles du nord et du nord-est de l'Europe sont migratrices. Ce sont des migrateurs assez tardifs qui par exemple sont contactés sur les points de suivi de la migration au cours du mois d'octobre, voire plus tard. Ils passent toujours en petits groupes assez lâches. La présence hivernale de l'espèce dépend de l'accessibilité des petites graines dont elle se nourrit. Le retour des migrateurs est tardif lui aussi, la majorité passant en avril, voire en mai.

La linotte est une espèce granivore. Elle consomme des graines de taille petite à moyenne, de toutes sortes, aussi bien d'arbres comme les bouleaux ou les aulnes où elle côtoie tarins et chardonnerets, que d'arbustes à baies (viornes, troène) mais surtout de multiples plantes herbacées. Dans les tout premiers jours de leur vie, les poussins sont nourris également de larves d'insectes mais ils passent rapidement eux aussi à un régime granivore exclusif.

Le retour sur les lieux de reproduction est relativement tardif, de mi-avril dans le sud à fin mai au nord-est de l'aire.



L'espèce est monogame. Le couple qui se forme alors, est uni pour la saison. Deux nichées successives sont classiques, une 3e pouvant intervenir dans le sud. Le mâle défend de la voix un territoire assez restreint incluant le site du futur nid, ce qui laisse la place à d'autres couples dans le voisinage et permet une reproduction semi-coloniale le cas échéant. La recherche de nourriture se fait hors du territoire, quelquefois assez loin du nid. Après quelques parades destinées à souder le couple, la femelle va construire seule le nid ; bas dans un buisson dense et souvent épineux, prunellier, ronce... Le mâle ne fait que l'accompagner en chantant.



Le nid est une coupe faite de brindilles, de petites racines, de fibres végétales, de mousse, et tapissée intérieurement d'éléments doux comme de la laine de mouton ou des plumes. La ponte est de 4 à 6 œufs pâles, parfois un peu bleutés, légèrement tachetés de brun-rose et avec quelques nettes taches sombres au gros bout. La femelle incube seule pendant une douzaine de jours. Le couple nourrit les jeunes au nid une quinzaine de jours puis encore quelques jours après l'envol. Mais la femelle réinvestit souvent rapidement dans une 2e reproduction, ce qui fait que c'est surtout le mâle qui a la charge des jeunes volants. La femelle construit un nouveau nid car l'ancien, couvert de fientes, n'est plus apte à accueillir une ponte.



La Linotte mélodieuse est une espèce commune et localement abondante. Elle n'est pas menacée. Autrefois, elle était capturée pour la consommation comme bien d'autres espèces, mais à présent elle est protégée par la loi française. Quant à l'expression bien connue "tête de linotte", elle doit dater de l'époque où les petits oiseaux étaient piégés. Les groupes de linottes devaient s'abattre sur les gluaux, attirés par la nourriture, et se prendre dans la glu. Et comme ce sont des passereaux très grégaires, elles devaient se faire prendre jusqu'à la dernière, inconscientes du danger.

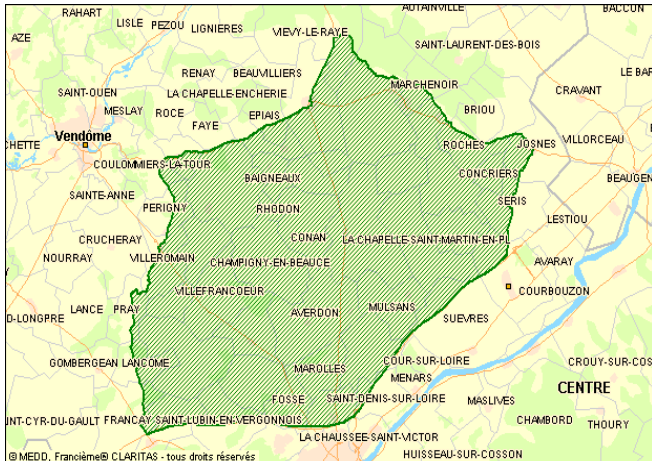
Références utilisées

Le guide ornitho (Delachaux et Nieslé)
Oiseaux.net.

Photographies

Gérard Fauvet

L'AVENIR DES BUSARDS EN ZONE DE PROTECTION SPECIALE PETITE BEAUCE



- **L'arrêté ministériel du 3 mars 2006** a officialisé le site NATURA 2000 " Zone de Protection Spéciale (ZPS) PETITE BEAUCE FR2410010 ".
- **L'arrêté préfectoral du 5 juin 2007** a porté création du Comité de pilotage de la ZPS (**COPIL**) chargé de l'élaboration du document d'objectif (DOCOB) et des cahiers des charges pour sa gestion ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre. Le **COPIL** est constitué de nombreux membres appartenant aux collectivités territoriales, aux organismes acteurs du monde rural, aux associations de protection de la nature et aux services de l'Etat.
- La présidence en est aujourd'hui assurée par le président de la Communauté de communes Beauce Val de Loire (**CCBVL**), M Pascal Huguet maire de Concriers qui a délégué M Philippe Beaujouan maire de Roches pour en assurer l'animation.

La ZPSPB s'étend sur 52500 ha au nord de Blois et concerne :

- **21 communes dans leur totalité** : Averdon, Baigneaux, Boisseau, Champigny-en-Beauce, La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, La Chapelle-Vendômoise, Conan, Concriers, Landes-le-Gaulois, La Madeleine-Villefrouin, Marolles, Maves, Rhodon, Saint-Bohaire, Selommes, Talcy, Tourailles, Villefrancoeur, Villemardy, Villeneuve-Frouville, Villexanton.
- **29 communes partiellement** : Briou, Coulommiers-la-Tour, Faye, Fossé, Françay, Herbault, Josnes, Lancôme, Lorges, Marchenoir, Mer, Mulsans, Oucques, Le Plessis-l'Echelle, Pray, Périgny, Roches, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Saint-Léonard-en-Beauce, Sainte-Gemmes, Suèvres, Sérès, Vievy-le-Rayé, Villebarou, Villerbon, Villeromain, Villetrun.

4 collectivités territoriales les regroupent : **La Communauté de communes Beauce Val de Loire (CCBVL), la Communauté de communes Beauce et Gâtines (CCBG), les Communautés d'agglomérations Agglopolys Blois et Territoire Vendômois (CATV).**

LA ZPS PETITE BEAUCE

Un plateau calcaire de grande culture qui offre le couvert sécurisant pour les busards gris (BC, BSM), espèces des milieux ouverts, qui s'y reproduisent au sol dans les céréales à paille (blés, orges) et parfois dans les colzas.



Il est creusé par 2 rivières, la Cisse et La Houzée dont les méandres abritent des zones humides avec tourbières, des marais, des roselières.... Les sites busards sont inféodés à ces vallées dont les coteaux calcaires, arides, buissonneux, aux pentes caillouteuses avec pelouses sèches constituent d'excellents terrains de chasse (micromammifères, orthoptères, reptiles...).



Les quelques roselières sont saturées de nids de busards des roseaux qui doivent maintenant s'installer en cultures sur le plateau comme les busards gris.

Cette ZPS a été créée au titre de la "Directive Oiseaux » pour 18 espèces déterminantes d'intérêt CEE dont 10 nicheuses :

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR2410010 Petite Beauce (zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement

A133	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2^{ème} alinéa) du code de l'environnement

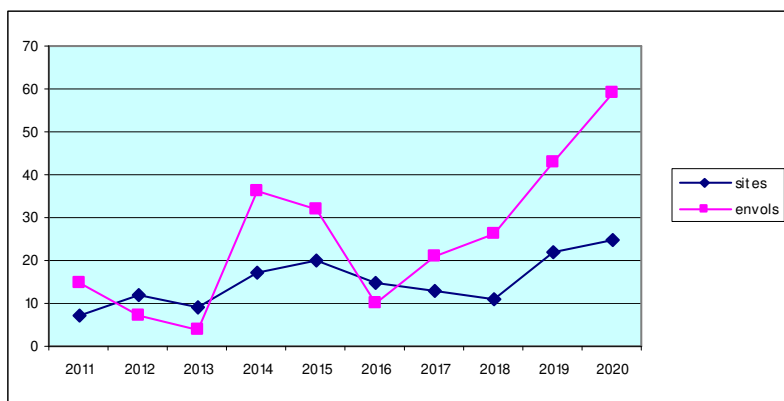
A113	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>
A292	Locustelle lusciniöide	<i>Locustella luscinioides</i>
A055	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>
A142	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>

Parmi elles :

Le Busard cendré *Circus pygargus* : Migrateur nicheur, sur la bonne trentaine de couples dispersés en Loir-et-Cher en 2020, 25 le sont dans la ZPSPB



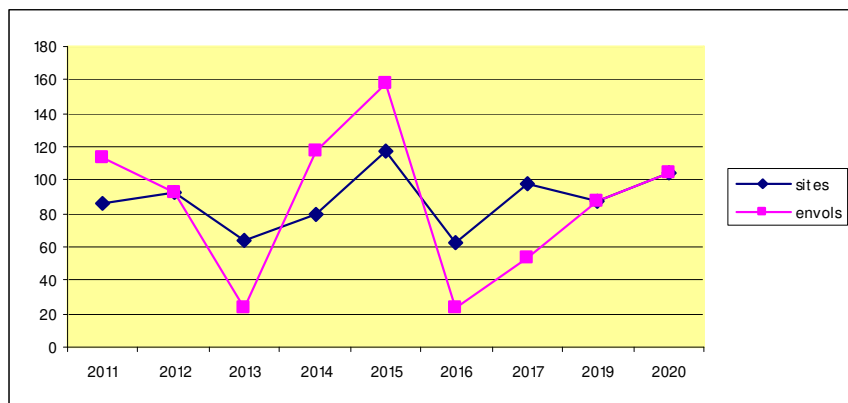
	sites	Jeunes envolés
2011	7	15
2012	12	7
2013	9	4
2014	17	36
2015	20	32
2016	15	10
2017	13	21
2018	11	26
2019	22	43
2020	25	59



Le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* : Nicheur sédentaire et migrateur, hivernant régulier, sur les 250 à 300 couples estimés en Loir-et-Cher, 104 occupent en 2020 la ZPSPB



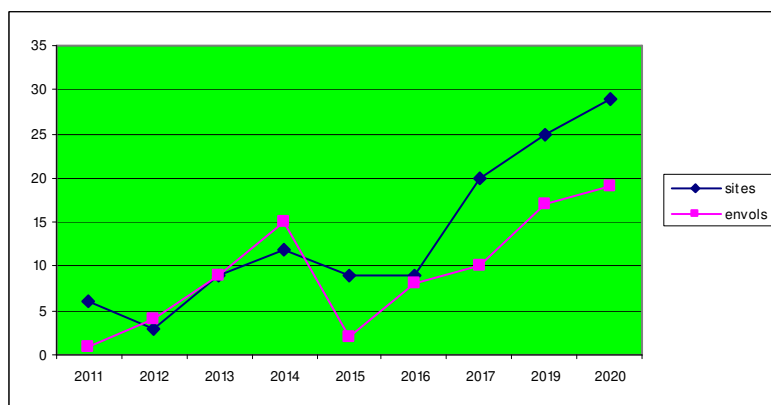
	sites	Jeunes envolés
2011	86	113
2012	93	93
2013	64	23
2014	80	117
2015	117	158
2016	63	23
2017	98	53
2019	87	87
2020	104	104



Le Busard des roseaux *Circus aeruginosus* : Disparu de la Grande Sologne, aujourd'hui, sa population est en 2020 de **29** couples en ZPSPB. Bien implanté dans les roselières de la Haute-Cisse, il progresse avec plus ou moins de réussite dans les céréales à paille et colzas.



	sites	Jeunes envolés
2011	6	1
2012	3	4
2013	9	9
2014	12	15
2015	9	2
2016	9	8
2017	20	10
2019	25	17
2020	29	19



DANGER : LES BUSARDS NICHENT AU SOL

Cela essentiellement en céréales, ce qui les rend très vulnérables lors des moissons car les jeunes sont souvent non volants à cette période.



LES ORGES D'HIVER, UN PIEGE POUR LES BUSARDS GRIS

Les BC et dans une moindre mesure les BSM ont tendance maintenant à s'installer dans les orges d'hiver moissonnées dès le 20 juin et qui sont plus hautes que les blés au 15 mai lors de la construction des nids.



BIEN DES NICHEES EN FONT LES FRAIS



IL FAUT DONC PROTEGER



L'ACCORD DES EXPLOITANTS : UNE OBLIGATION AVANT INTERVENTION

Rares sont les exploitants qui acceptent spontanément la pose d'une cage dans leur champ. C'est un parcours du combattant pour l'obtenir. Ils subissent mais ne participent pas vraiment.



LES CAGES EN ETE

Au moins 60 cages doivent être disponibles et en bon état du 15 juin au 14 juillet à proximité des lieux d'intervention.



LES CAGES EN PERIODE HIVERNALE

Après campagne, la fabrication, la remise en état et le stockage des cages à l'abri des intempéries sont une nécessité.



LE ROLE DES BENEVOLES

Assurer à moindre coût le travail de terrain (recherche coordonnée des sites puis des nids). Au tarif d'un bureau d'étude (550 € la journée) et sur la base du coût kilométrique retenu par l'administration pour les déductions des frais de déplacements à titre professionnel (0,56€), **le suivi bénévole de 158 couples de busards en ZPSPB en 2020 correspondrait à une prestation professionnelle de 56335 €.**



ESTIMATION DU COUT REEL DE LA CAMPAGNE 2020 BUSARDS DANS LA ZPSPB (suivi de la dynamique des populations + protection des nids menacés par la moisson)

Si l'on additionnait le coût des activités contractuelles de protection rémunérées (CDPNE, ONCFS, LPO37) à celui estimé du temps passé et des km effectués par les bénévoles, on arriverait à un coût annuel 2020 pour le suivi des trois espèces de busards dans la ZPSPB de :

	Forfait	Coût Temps passé en jours pour un travail de spécialiste au tarif d'un bureau d'étude	Km effectué sur la base du barème fiscal pour la déduction des frais professionnels
LPO 37	4727		
O.N.C.F.S	2106		
CDPNE	7150		
LCN		92 x 550 € = 50600 € TTC	10241 x 0,56 = 5735 €
Totaux	13983	50600	5735
TOTAL	70318 € soit 454 € par site		

Le bénévole doit être :

- Disponible
- Fonctionnel
- Patient
- Résistant
- Rigoureux

et doit avoir

- Une bonne vue
- Le sens du travail en équipe
- Le sens de l'orientation
- Certaines connaissances ornithologiques
- Le sens de la communication
- Des connaissances agronomiques.
- Une très bonne connaissance des lieux avec une bonne lecture des cartes IGN au 1/25000e
- Une certaine maîtrise de l'informatique
- La psychologie adaptée au monde agricole et un certain plaisir à vivre la ruralité.
- La capacité à apprécier la solitude et les grands espaces.



L'APPUI INDISPENSABLE DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DE LA BIODIVERSITE (OFB EX ONCFS)

L'OFB contribue largement avec :

- Des actions de terrain
- Des actions informatiques
- Des procédures judiciaires en application du Code de l'Environnement si besoin est.



QUATRE COMMUNAUTES TERRITORIALES SONT CONCERNEES AU SEIN DE LA ZPSPB, TOUTES Y ONT UN ROLE A JOUER. (données LCN 2010, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19)-2018 n'ayant pas été suivi entièrement par LCN

	BC			BSM			BRX		
	Sites		JV	Sites		JV	sites		JV
	N	%		N	%		N	%	
CC Beauce Val de Loire	97	56	122	518	51	518	56	55	50
CA Agglopolys	38	22	34	307	30	254	33	34	23
CC Beauce et Gâtine	35	20	48	171	17	180	10	10	4
CA Territoire Vendômois	4	2	6	18	2	14	0	0	0

- CCBVL l'est, à raison de 56 % pour le BC, 51% pour le BSM et 55% pour le busard des roseaux.
- CA AGGLOPOLYS l'est, à raison de 22 % pour le BC, 30% pour le BSM et 34% pour le busard des roseaux.
- CCBG l'est, à raison de 20 % pour le BC, 17% pour le BSM et 10% pour le busard des roseaux
- CATV l'est, à raison de 2 % pour le BC, 2% pour le BSM.

L'ANIMATION ACTUELLE

Dans le DOCOB, la **protection du Busard cendré** avait fait l'objet d'une attention particulière. Depuis 2010 et par périodes de 3 ans, des appels d'offre ont été lancés et des contrats conclus sans que des préconisations vraiment spécifiques concernent le Busard-Saint-Martin et le Busard des Roseaux. Jusqu'en 2016, Loir-et-Cher Nature était contractuellement partie prenante et ses bénévoles assuraient une grosse partie du travail de terrain et la coordination. Aujourd'hui le schéma protection est le suivant :

Maîtrise d'ouvrage CCBVL	
	
Contrat Maîtrise d'œuvre : Chambre d'agriculture 41	
	
Contrat de travail terrain et coordination : Comité départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir-et-Cher	
	
Sous-traitants travail de terrain	
Contrat LPO 37  AGIR pour la BIODIVERSITÉ TOURAINÉ	Contrat Office Français de la Biodiversité 41 ex O.N.C.F.S 41 
Sous sous traitant pour LPO : Micro entreprise HENRY BORDE ornithologue (membre de la LPO et de Loir-et-Cher Nature)	



HORS CONTRAT SUR LA BASE DU VOLONTARIAT SOUS LA COORDINATION DE FRANÇOIS BOURDIN (LOIR-ET-CHER NATURE) :
 Certains adhérents de Loir- et- Cher Nature (JP Jollivet, D Hemery, F Bourdin, M Kerdal Annick Beaugendre assurent bénévolement en liaison avec Henry Borde et l'OFB le travail de terrain pour la recherche des sites BC, BSM et BRX mais aussi pour le suivi général de la dynamique des populations de BC, BSM et BRX.

BILAN ZPS 2020

	BUSARDS ZPS 2020																	
	BC						BSM						BRX					
	Sites				JUV	SUR INT	Sites				JUV	SUR INT	Sites				JUV	SUR INT
	C	Pb	Ps	T			C	Pb	Pos	T			C	Pb	Ps	T		
ZPS	16	2	2	20	51	51	63	17	15	95	89	56	20	4	4	28	19	0
ZPS périphérique	3		2	5	8	8	7	1	1	9	15	9	0	1	0	1	0	0
Total	19	2	4	25	59	59	70	18	16	104	104	65	20	5	4	29	19	0

INVENTEURS DES SITES BUSARDS 2020 ZPS

	Microentreprise Henry Borde	LCN	OFB	A Perthuis	CDPNE	Total
BC	12	7	6	0	0	25
BRX	9	14	4	2	0	29
BSM	35	56	13	0	0	104
Total	56	77	23	2	0	158
%	35,5	48,7	14,5	1,3	0	100

LE CAS HENRY BORDE :

Le départ précipité début juillet 2020 d'Henry BORDE gérant de sa microentreprise sous-traitante pour la LPO 37 contractante du suivi busards ZPS, a été un véritable séisme pour l'ensemble de l'équipe. Ornithologue local confirmé, bagueur agréé, spécialiste de l'éthologie des busards, avec une très bonne aptitude au relationnel avec le monde agricole, d'une efficacité remarquable dans la recherche des nids, mais sans le sou, non rétribué en temps et heure pour son travail, écoeuré, dégoûté, il a jeté l'éponge pour se tourner vers d'autres cieux. Successeur dans les faits de François BOURDIN (animateur du suivi busards de 1982 à 2017), il était devenu l'âme du suivi busards. L'avoir traité ainsi est une erreur monumentale de la part de la DREAL, de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et du CDPNE qui avait la possibilité après coup, de rétablir la situation.



COMMENTAIRES :

- Le système mis en place depuis 2017 donne satisfaction et les objectifs contractuels de protection BC ont été atteints. En 2020, tous les nids BC découverts ont été protégés et les 19 nids BC suivis ont amené **59 jeunes à l'envol, tous sur intervention**. Egalement les BSM n'ont pas été délaissés et **sur les 104 jeunes volants envolés 65 l'ont été sur intervention**.
- C'est le résultat des actions efficaces conjuguées pour la recherche des sites, de la microentreprise Henry Borde, de l'OFB et des bénévoles de Loir-et-Cher Nature et pour les contacts agriculteurs, la pose et le retrait des cages, du bon travail du CDPNE, de la microentreprise Henry Borde et de l'OFB.
- L'action protection est dorénavant pérennisée et budgétisée.
- La modification de l'appel d'offre longtemps demandée par LCN, en ramenant en 2021, le contrat à 2 ans au lieu de 3 et surtout avec une durée de campagne qui s'étalera du 1/02 au 31/01 de l'année suivante au lieu du 1/06 au 30/05 de l'année suivante, c'est-à-dire plus en cohérence avec le financement des travaux de terrain, est une bonne chose. Cela évitera la problématique Henry Borde 2020.
- Hors dispositions contractuelles, le suivi de la dynamique des populations de BC, BSM et BRX a été assuré et permettrait la mise à jour des fiches espèces du DOCOB si besoin était.
- Le rôle de l'OFB reste indispensable au regard des difficultés rencontrées encore cette année sur le terrain avec certains agriculteurs.
- Le gros du financement est absorbé par les tâches de coordination et d'analyse.
- Au niveau terrain en 2020, **84 %** de la découverte des sites ont été assurés par les bénévoles de Loir-et-Cher Nature et Henry BORDE. Pour les premiers aucune reconnaissance officielle de ce rôle essentiel n'apparaît dans le schéma de fonctionnement général. Au fur et à mesure que les campagnes busards se succèdent, personne ne se soucie de la pérennité de leur existence. On constate que le système fonctionne sans se préoccuper du comment. A l'évidence au regard des compétences requises, un bénévole fonctionnel de suite, ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval. Le problème du recrutement des bénévoles va se poser **et passera obligatoirement par l'implication des collectivités territoriales**.
- Pour le second, il en est de même, personne n'a pris conscience du rôle essentiel que jouait Henry. De ce fait, 2021 se présente sous de bien mauvais auspices. Qui le remplacera ? Quand et avec quel degré de compétence ?
- En ce qui concerne le logiciel SURVEY imposé dès le départ par le CDPNE, il est inadapté au suivi terrain au jour le jour et tout juste bon à sortir le rapport d'activité de fin de campagne. Les bénévoles ne l'utilisent pas et ont mis au point leur système Excel collectif avec un lien qui donne satisfaction et qui a permis les bons résultats constatés.
- Egalement, la démission de G Michelin du CDPNE, qui suivait ce dossier depuis plusieurs années, n'est pas faite pour arranger les choses. Son remplacement par Mickael Rollin reste une bonne nouvelle potentielle car il connaît bien le sujet du fait de ses antécédents au CJNA de Marolles... Aura-t-il les latitudes suffisantes pour œuvrer ?
- Le manque d'implication du maître d'œuvre, à savoir la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher est criant. Quant aux exploitants, faute d'animation de la chambre, soit ils nous ignorent, soit ils nous subissent plus qu'ils ne participent.

LES PARTENAIRES POTENTIELS

- **Les collectivités locales** : Il serait bon que les élus locaux s'intéressent à ce qui se passe sur leur territoire en matière de préservation de la biodiversité, notamment en matière de protection des busards. Agglopolys plus structurée, pourrait aussi prendre les choses en main en liaison avec CCBVL.
- **Les habitants et associations autres** : Dans le même esprit, tous les citoyens et les associations utilisatrices de l'espace rural pourraient aussi s'intéresser à ce qui fait la spécificité de leur territoire.
- **Les acteurs économiques privés** : Au sein de la ZPSPB, de nombreuses entreprises ayant un lien direct avec l'activité céréalière sont présentes. Il semblerait très concevable que des mécènes se présentent pour la préservation de la biodiversité directement liée à leur activité.

(Cf. liste des entreprises concernées, page 80 du bulletin LCN année 2019).

LE DEVENIR DES BUSARDS :

- **Pour le Busard Cendré** : Depuis 3 ans de bons résultats sont enregistrés mais en 2020, **ce sont 100 % des jeunes qui ont été à l'envol sur intervention. Est-ce tenable à long terme ?**
- **Pour le Busard St Martin** : Sa densité est exceptionnelle dans la ZPSPB. Cela en fait sa spécificité. Dépendant pour partie des interventions et des éventuelles pluies de juillet retardant la moisson, **son avenir demeure globalement incertain**.
- **Pour le Busard des Roseaux** : Il progresse dans les céréales à paille et colzas mais y connaît beaucoup d'échecs. Des interventions adaptées seront à envisager car **pour l'instant c'est l'impuissance qui est la règle. Heureusement**, les réussites en roselières compensent un peu la casse en culture.

CONCLUSION

- L'action de l'Etat via la Communauté de communes Beauce Val de Loire est satisfaisante depuis 2010.
- Les résultats enregistrés ces 3 dernières années sont probants notamment pour le Busard cendré.

- L'implication des agriculteurs et de la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher sont très en dessous de ce que l'on est en droit d'attendre au regard des enjeux, de l'image de marque du monde agricole et des crédits accordés.
- Faute de bénévoles au sein des Associations de Protection de la Nature du Loir-et-Cher, la sauvegarde des busards en ZPSPB, va être rapidement remise en cause faute de gens de terrain. C'est une véritable implication décentralisée qui va devoir prendre le relais. Il serait bon que les élus s'intéressent vraiment à ce qui se passe sur leur territoire en matière de préservation de la biodiversité.
- Les busards de Petite Beauce sont un patrimoine naturel à préserver absolument qui concerne 4 communautés territoriales. La Communauté de Communes Beauce-Val-de-Loire, faute de vraie implication, peine à assumer cette responsabilité. AGGLOPOLYS BLOIS qui est mieux structurée et qui est concernée à 30 % dans ce dossier, doit pouvoir y apporter une contribution non négligeable.
- A 2 mois du retour des Busards des roseaux, face à l'incertitude, la sérénité ne règne pas pour la campagne busards 2021.



Jeune BC prêt à l'envol
MERCI HENRY

François BOURDIN

Photographies LCN : Gérard Fauvet et François Bourdin



Et pour finir, quelques photographies d'un adhérent de la première heure, Jacky FREULON